



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLIX)/3
29 septembre 2015

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION
16 – 21 novembre 2015
Kuala Lumpur (Malaisie)

RAPPORT SUR

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS

**DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION
FORESTIÈRE**

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

● TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de trente-cinq (35) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis que trois (2) autres sont en attente de la signature d'un accord pour entamer leurs activités. Il y a vingt-cinq (25) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que six (6) projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations. Ces projets ont été regroupés à la section C du présent rapport.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

- (1) **PD 21/98 Rev.2 (F) Aménagement forestier, participation des communautés, et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) - Phase II**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 289 007
Budget OIBT :		US\$	647 517
Gouvernement du Japon :	US\$	647 517	
Gouvernement du Cameroun :		US\$	641 490

Agence d'exécution : Office National de Développement des Forêts (ONADEF)

Approuvé au : Session CIBT XXIV, mai 1998, Libreville (Gabon)

Date de lancement et durée : juin 2000 / quatre ans

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :

- Première prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2011 (NOLF09-0197)
- Deuxième prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2012 (NOLF09-0197)
- Troisième prorogation du projet accordée jusqu'à janvier 2013 (NOLF.12-0197)
- Quatrième prorogation du projet accordée jusqu'à mai 2014 (NOLF.14-0045)
- Cinquième prorogation du projet accordée jusqu'en août 2015 (NOLF.15-0077)

Le projet a été approuvé par le Conseil au cours de sa vingt-quatrième session en mai 1998. Le financement intégral du projet a été promis par le Gouvernement du Japon lors de la vingt-septième session de novembre 1999. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 20 mars 2000 à Yaoundé, lors d'une visite officielle du Directeur exécutif au Cameroun. Le Plan d'opération annuel a été soumis à l'OIBT et le premier décaissement a été opéré le 20 juin 2000. Le projet a été suspendu à compter de novembre 2003 sur décision de la 33ème session du Comité du reboisement et de la gestion forestière.

Les objectifs du projet sont de gérer de manière durable les forêts communales et communautaires du massif forestier de Sikop ; d'accroître les revenus des populations riveraines par l'agro-foresterie et l'agriculture raisonnées, et de développer le tourisme vert comme source nouvelle de revenus.

Il importe de rappeler que l'exécution de ce projet a été suspendue de novembre 2003 à octobre 2008. Sur la foi des conclusions de la mission spéciale de contrôle menée en octobre 2003, et en conformité avec les dispositions du paragraphe 4 de l'article 25 de l'AIBT de 1994 et de l'article IX, section 9.01 de la convention de projet, le Directeur exécutif a décidé de suspendre l'exécution de ce projet jusqu'à ce que les recommandations de la mission soient pleinement suivies d'effet. La trente-troisième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière a alors recommandé que la suspension du projet soit maintenue jusqu'à ce que les conditions d'un plus ample soutien de l'OIBT, telles que les avait énoncées la mission de l'OIBT, soient pleinement réunies.

Suite à la recommandation de la 41e session du Comité, les dispositions prises par l'agence d'exécution pour se soumettre aux exigences relatives à la suspension de ce projet peuvent être résumées comme suit : (i) La reconstitution des fonds OIBT qui, s'élevant à 110 982 dollars E-U, avaient été affectés par l'agence d'exécution à d'autres dépenses sans concertation préalable avec l'OIBT ni son autorisation expresse ; cette restitution de fonds ayant été confirmée par un relevé bancaire de la *Cameroon Commercial Bank* en date du 25 août 2008 ; (ii) La procédure de classement de 25 000 ha de la forêt Si-Kop a repris grâce au versement de la somme de 11 535 000 francs CFA (équivalente à 17 585 €) effectué par le ministère camerounais des Forêts de la Faune en juin 2008, en tant que contribution homologue couvrant les coûts de ces travaux. Cette démarche doit se conclure prochainement avec la signature du décret de classement forestier par le gouvernement du Cameroun.

Au vu des dispositions prises par l'agence d'exécution pour satisfaire aux exigences de la levée de suspension du projet, le Secrétariat de l'OIBT a levé cette suspension le 7 octobre 2008 afin de permettre le déroulement d'une évaluation indépendante à mi-parcours. La levée de la suspension a été approuvée par la quarante-deuxième session du Comité du reboisement et gestion forestière en novembre 2008.

Aucun rapport n'avait été remis par l'agence d'exécution (ODEF, ex-ONADEF) en août 2014, celle-ci ayant fait savoir au Secrétariat que la préparation du rapport d'achèvement était en cours, sachant que toutes activités du projet ont été menées à bien dans la forêt classée de Si-Kop.

(2) PD 20/99 Rev.2 (F) Mise en place et gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco en Colombie

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 550 624
Budget OIBT :		US\$	559 493
Gouvernement du Japon :	US\$	484 493	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	75 000	
Gouvernement de Colombie (durant la suspension, de 2005 à 2008) :		US\$	689 614
Maderas del Darien S.A. :		US\$	301 517

Agence d'exécution : *Corporación de Desarrollo Sostenible del Chocó*
(CODECHOCÓ)

Approuvé au : Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : mars 2001 / 36 mois
juin 2009 (relance)

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : décembre 2010 (CRFXLII)

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-septième session en novembre 1999 et son financement intégral lui a été accordé à la vingt-huitième session du Comité à Lima (Pérou). L'accord final devant

réglementer l'exécution de ce projet a été signé le 5 mars 2001. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 16 mars 2001.

Ce projet vise à mettre en place et à gérer 2 000 hectares de plantations de protection et de production sur des territoires attribués par le Gouvernement colombien aux communautés afro-colombiennes dans la région de Domingodo-Truando. Le reboisement a été identifié au nombre des activités qui favoriseront le développement durable de cette région au regard de la forte vocation forestière de ses territoires. Des communautés rurales travailleront en collaboration avec Maderas del Darien S.A., une entreprise forestière locale possédant une grande expérience des pratiques forestières proposées, de manière à assurer une répartition équitable des avantages qui naîtront du projet.

Le Comité peut prendre note que le projet a été suspendu en janvier 2004 en raison d'irrégularités commises par l'ancienne agence d'exécution, SINERGIA. Toutefois, après que le gouvernement de la Colombie a corrigé ces irrégularités et sélectionné une nouvelle agence d'exécution, Codechoco, la suspension a été levée en septembre 2008. Un contrat accessoire, réglementant la mise en œuvre du projet avec la nouvelle agence d'exécution, Codechoco, a été dûment signé en mars 2009. Le troisième versement de fonds a été opéré en juin 2009, après la présentation, par l'agence d'exécution, d'un plan d'opérations annualisé mis à jour et d'un avis que l'exécution était sur le point de commencer, et l'approbation de ce qui précède par le Secrétariat.

Le Comité pourra noter en outre que lors de sa précédente session, il avait fait observer que l'exécution de ce projet continuait de progresser lentement ; que la remise par l'Agence d'exécution Codechoco des rapports périodiques et d'autres documents sur papier était erratique ; que le dernier en date des décaissements semestriels de l'OIBT remontait à juin 2009 et que trois autres versements constituant une somme totale de US \$ 240 000 étaient encore en attente, alors que ceux-ci étaient indispensables à la pleine réalisation des objectifs du projet, et qu'ils ne l'étaient pas moins pour pouvoir rendre compte de cette réalisation comme satisfaisante. En outre, un rapport annuel satisfaisant d'audit financier pour l'année 2010 était également en instance, et aucun autre décaissement de fonds n'avait été opéré en raison de l'absence de présentation de ce rapport d'audit. Alors que l'achèvement de ce projet était prévu pour décembre 2010, le Comité a noté que, préalablement à sa dernière session, l'agence d'exécution avaient présenté, bien que tardivement, un rapport d'étape, un PAO courant jusqu'à décembre 2013 et une demande de prorogation jusqu'à décembre 2013, devant lui permettre de mener ce projet à bien. Toutefois, ces documents étaient incomplets, ne s'accompagnaient pas des pièces justificatives requises pour une prolongation et le dossier ne contenait pas le rapport d'audit de l'exercice 2010.

Au vu de cela, le Comité, lors de ses deux sessions précédentes, a prié instamment l'agence d'exécution de remettre sans délai un rapport d'audit financier satisfaisant pour 2010, de déposer une demande de prolongation au terme raisonnable, sans apport de fonds supplémentaires, portant sur une durée approximative de 18 mois (sachant que trois décaissements OIBT semestriels totalisant \$ 240 000 demeurent en instance), et de soumettre au Secrétariat une demande officielle de prorogation assortie d'une justification, ainsi que des modifications budgétaires nécessaires et un plan de travail détaillé mis à jour, accompagné du plan annuel des opérations (PAO) destiné à mener à terme les activités du projet. Depuis la quarante-septième session du Comité et selon le rapport du responsable régional de l'OIBT, l'agence d'exécution a présenté des révisions au rapport d'étape précité, un PAO et une demande de prolongation, cependant, après examen par le responsable régional OIBT, ce dossier a encore été jugé insatisfaisant, et renvoyé une fois de plus afin d'y apporter les modifications nécessaires. À ce jour, ce dossier n'a pas été resoumis, ce qui s'expliquerait par des remaniements administratifs intervenus au sein du Codechoco qui auraient eu des incidences sur la coordination du projet. Le responsable régional OIBT a cependant fait savoir que certains travaux de terrain non spécifiés se poursuivaient avec des financements pourvus par le Fonds national d'indemnisation environnementale, et que des travaux avaient été entrepris par l'agence d'exécution en vue de produire les documents en attente susdits..

(3) PD 346/05 Rev.2 (F) Conservation et reconstitution de terres dégradées dans les unités agricoles familiales dans l'Est de l'Amazonie brésilienne (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	515 700
Budget OIBT :	US\$	324 000
Gouvernement du Japon :	US\$	324 000

Financement homologue :	US\$	191 700
Agence d'exécution :	EMBRAPA Amazonie orientale	
Approuvé au :	Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)	
Date de lancement et durée :	octobre 2007 / 24 mois	
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'à décembre 2011 (CRF XLIV)	

Le projet a été approuvé et financé dans son intégralité par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005. L'accord final réglementant l'exécution du projet a été signé en mai 2007. À la soumission du premier plan annuel des opérations accompagné d'un avis que le projet était sur le point de débiter, le premier virement des fonds a été opéré en octobre 2007.

L'objectif de ce projet de contribuer à la reconstitution des secteurs dégradés se trouvant sur des terres appartenant à des foyers ruraux en Amazonie orientale, grâce au renforcement des moyens des paysans présents dans le secteur du projet, la mise en réseau de partenariat englobant les paysans concernés, des étudiants, des établissements de recherche et des associations de producteurs désireux de contribuer à la réhabilitation des forêts dégradées. Ce projet prévoit également la mise en place et le suivi de zones pilote ou doivent être mis en œuvre divers dispositifs et un examen de la législation actuelle visant à freiner le déboisement et à favoriser la réhabilitation des espaces dégradés. Le projet prévoit d'associer à ses travaux 150 foyers paysans et de créer 20 zones expérimentales, dont neuf feront l'objet d'une observation suivie dans le cadre de laquelle seront recueillies et traitées des informations sur la biophysique et la chimie des terrains.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et en conformité avec les informations fournies par l'agence d'exécution au responsable régional de l'OIBT, l'état d'exécution du projet peut être décrit comme suit :

- Courant mars, des documents administratifs du projet comprenant notamment le rapport d'audit pour 2014, un plan annuel d'opérations actualisé courant jusqu'en juillet 2015, un rapport d'activité arrêté à décembre 2014 et un projet d'article pour AFT ont été présentés par l'EMBRAPA ; la dernière tranche de fonds quant à elle a été virée en mai 2015 ; et
- L'EMBRAPA s'apprête à parachever en décembre 2015 les activités qui ont été prévues, selon le texte de demande de prorogation de ce projet.

Le délégué régional de l'OIBT a cependant noté que l'EMBRAPA avait omis de présenter le rapport d'activité le plus récent, qui devait être remis avant le 31 juillet 2015, et il s'emploie aujourd'hui à en obtenir sa transmission à brefs délais.

(4) PD 351/05 Rev.1 (F) Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est : Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	696 225
Budget OIBT :	US\$	514 653
Gouvernement du Japon :	US\$	474 653
Gouvernement des Etats-Unis. :	US\$	10 000
Gouvernement de Finlande :	US\$	30 000
INIFAP :	US\$	181 572
Agence d'exécution :	Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)	

Approuvé au :	Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)
Date de lancement et durée :	juillet 2006 / 24 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation jusqu'en mars 2011 (CRF XLIII) Deuxième prorogation jusqu'à septembre 2012 (CRF XLIII) Troisième prorogation jusqu'à septembre 2013 (CRF XLVI) Quatrième prorogation jusqu'à décembre 2014 (NOL No. F.14-0051)

Le projet a été approuvé par le Conseil lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en avril 2006. Le plan des travaux détaillé ayant été déposé, de même qu'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, le premier décaissement de fonds a été effectué en juillet 2006. Le deuxième décaissement de fonds a été viré à l'INIFAP en février 2012 après qu'avait été vérifiée la conformité de l'agence d'exécution aux conditions fixées pour ce virement. Le 3ème décaissement a été opéré le 13 octobre 2011, après la 3ème réunion du comité directeur du projet, fructueuse et productive, qui eut lieu à Campeche en février 2011. Le quatrième et dernier décaissement a été effectué en avril 2014 peu de temps après la présentation du 15e rapport d'activité, celle de plusieurs rapports techniques et la présentation d'une explication satisfaisante portant sur la pérennisation des actions mises en œuvre après l'achèvement du projet et ses impacts escomptés. Enfin, en raison de certains retards dont a souffert le travail de vérification, le Secrétariat a approuvé plusieurs prolongations demandées par l'INIFAP, et il a approuvé une dernière prolongation sans fonds supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2014 en vue d'intégrer une activité complémentaire demandée par la CONAFOR, date à laquelle les activités du projet devraient être achevées en donnant satisfaction.

Ce projet vise à renforcer, encourager et évaluer l'aménagement forestier tropical au Mexique, en vue d'atteindre l'Objectif OIBT 2000 et d'accomplir le Plan de développement forestier du Gouvernement mexicain, devant permettre l'instauration d'un commerce international de matières premières qui soient issues de forêts gérées et certifiées selon des critères et indicateurs qui expriment la durabilité de cette ressource. De manière générale, la proposition vise à élaborer des programmes de gestion orientés vers la conservation et l'exploitation durables des forêts tropicales dans le Sud-Est du Mexique (Los Tuxtlas, Chimalapas, Selva Lacandona, Centla, Calakmul, Tekax, et Sián Kaán). De manière plus spécifique, elle envisage un transfert des connaissances aux communautés Ejido, qui sont propriétaires des ressources des forêts tropicales dans ces régions, en vue de leur confier l'élaboration et l'application de C&I locaux spécifiques leur permettant d'évaluer et de contrôler leur progression vers la gestion forestière durable.

Depuis la quarante-huitième session du Comité, aucun nouveau rapport d'avancement n'a été présenté car l'agence d'exécution est en train de finaliser son rapport d'achèvement et les autres produits du projet que sont les documents techniques et les études. Ces publications doivent être téléversées sur le site Web de l'OIBT à l'achèvement du projet, pour diffusion à tous les pays membres et autres parties intéressées. Ce projet doit être déclaré achevé à la session prochaine du CRF en 2016.

(5) PD 367/05 Rev.2 (F) Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	187 226
Budget OIBT :	US\$	143 856
Gouvernement de la France :	US\$	60 000
Gouvernement du Japon :	US\$	83 856
UR2PI :	US\$	34 370
ECO Corp. :	US\$	9 000

Agence d'exécution : Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI) en collaboration avec la Direction générale de l'économie forestière (DGEF)

Approuvé au : Session CIBT XXXIX, novembre 2005, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée : janvier 2009 / 12 mois
Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en juillet 2010 (NOLF.10-0155)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa 39e session à Yokohama (Japon) en novembre 2005, et le financement destiné à permettre son exécution fut promis en partie lors de la 40e session de juin 2006, pour un montant de 50 000 euros. Le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds prévus pour couvrir la contribution totale de l'OIBT seraient versés sur le Compte spécial. Le financement intégral a été assuré lorsque le solde a été mis à disposition par la France en août 2007. La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 7 septembre 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en janvier 2009. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2010, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation était justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté par l'application de principes aménagistes de base dans les forêts artificielles du Congo. De manière spécifique, il vise à mettre au point un ensemble de critères et indicateurs de la gestion durable s'appliquant aux forêts artificielles du Congo en se fondant sur les Directives OIBT pour la création et l'aménagement durable de forêts tropicales artificielles.

L'agence d'exécution a déjà présenté le rapport d'achèvement de ce projet. Il doit être déclaré projet achevé lors de la réception du dernier rapport d'audit financier. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses meilleurs délais, fin mars 2016 au plus tard.

(6) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	899 832
Budget OIBT :		US\$	594 432
Gouvernement du Japon :	US\$	514 432	
Gouvernement de la France :	US\$	60 000	
Gouvernement de Norvège :	US\$	20 000	
Gouvernement du Gabon :		US\$	305 400

Agence d'exécution : *Direction générale des eaux et forêts*

Approuvé au : Session CIBT XL, mai-juin 2006, Mérida du Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée : mars 2009 / 36 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en mars 2013 (NOL. F.12-0274)
Deuxième prorogation jusqu'à décembre 2014 (NOLF. 14-0300)
Troisième prorogation jusqu'à décembre 2015 (NOLF.15-0005)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, il a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Deux prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet a pour finalité de contribuer au développement du domaine forestier rural, à l'organisation des terroirs villageois et à la lutte contre la pauvreté chez les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Les objectifs spécifiques sont de faire l'expérience de trois forêts villageoises pilote et d'élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein du ministère gabonais des forêts. Le Secrétariat avait reporté le versement des tranches de financement restantes de l'OIBT jusqu'à la remise par l'agence d'exécution des rapports d'audit annuels pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, tel que requis par les règles et procédures applicables aux projets de l'OIBT.

Depuis la quarante-huitième session du Comité, l'état des travaux du projet, tel qu'il ressort du rapport d'activité le plus récent remis en août 2011, peut se résumer comme étant principalement le suivant :

- Une série de réunions de sensibilisation a été organisée avec les autorités et les représentants des principales parties prenantes locales, notamment les populations riveraines des villages de Nkang, Ongam et Oyenano-Kessy-Odavo, afin d'avancer ensemble dans le processus de création et d'aménagement des forêts communautaires ;
- L'agence d'exécution a réengagé le consultant international en foresterie communautaire (M. Robert Nkwinkwa), déjà approuvé par le Secrétariat de l'OIBT, afin de dispenser une assistance technique à la mise en œuvre des activités restantes du projet, ce qui devrait aboutir à l'obtention des résultats escomptés ;
- Des descentes de terrain ont été effectuées par l'équipe d'exécution du projet, grâce auxquelles ont été retenus des sites idoines devant être délimités en vue de mettre en place des forêts communautaires à proximité des villages de Nkang, Ongam et Oyenano-Kessy-Odavo ; ;
- Les campagnes de sensibilisation ont fourni l'occasion d'expliquer aux groupes communautaires cibles par quelles modalités les forêts communautaires pourraient devenir pour eux source régulière de revenus, pour peu qu'on en réglemente l'exploitation par les plans de gestion simples qui leur conviennent, et faire ainsi qu'elles contribuent à l'amélioration des moyens d'existence de ces populations ; et
- La version préliminaire du guide pratique qui traite des procédures et des règles de création et mise en place de forêts communautaires au Gabon a été diffusée pour examen et commentaires auprès des représentants des acteurs.

La sixième mission de suivi du projet, et la réunion du comité directeur qui doit se tenir conjointement, ont été prévues pour septembre 2015, avec pour cahier des charges un bilan approfondi des travaux effectués dans le cadre de ce projet à cette date. La mission de suivi sera l'occasion de discuter avec le Gouvernement du Gabon des raisons de la non-mobilisation de la contribution homologuée à ce projet en 2015, qui pourrait avoir une incidence sur la bonne exécution de ce projet.

(7) PD 419/06 Rev.3 (F) EXT Gestion et conservation des semences forestières : Projet de réhabilitation et de restauration des forêts dégradées de Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (réfugiés, personnes déplacées dans le pays et populations riveraines) (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	2 318 280
Budget OIBT :	US\$	1 800 000
Gouvernement du Japon :	US\$	1 800 000
Agence d'exécution/ gouvernement de Côte d'Ivoire :	US\$	518 280
Agence d'exécution :	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	
Approuvé au :	printemps 2013	

Date de lancement et durée : octobre 2013 / 48 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 par le système électronique d'approbation, et son financement lui a été accordé lors du même cycle des projets dans le cadre de la Cinquième conférence internationale pour le développement africain (TICAD V). La convention devant régir l'exécution de ce projet a été signée le 2 juin 2013, lors de la réunion TICAD V à Yokohama (Japon), par le ministère des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, le Directeur exécutif de l'OIBT et le Directeur général de la SODEFOR. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 16 octobre 2013.

Ce projet a pour but de contribuer à la gestion durable des forêts classées de Côte d'Ivoire. De manière spécifique, le but de ce projet est de faire réhabiliter les terres forestières dégradées par les populations déplacées et les réfugiés. Une réunion spéciale a eu lieu en août 2013, pour la préparation d'une transition en douceur entre PD 419/06 Rev.3 (F) et PD 419/06 Rev.3 (F) EXT-TICAD5 Rev.1, afin de veiller à ce que les produits principaux, les acquis et les résultats du premier projet alimentent la mise en œuvre du second.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon le rapport d'étape de ce projet le plus récent et les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'état actuel des travaux de ce projet peut se résumer comme suit :

- Le projet de rapport préparé par le cabinet EGP Consulting, sur l'étude socio-économique de la zone cible du projet, a été distribué aux parties prenantes pour examen et commentaires ;
- Quatre cent six (406) personnes (parmi lesquelles 328 femmes) ont été formées par les membres de l'équipe de projet aux techniques de création et d'entretien de pépinières à finalité de production de plants forestiers dans 9 villages riverains des forêts classées de Duékoué et Scio (Guinkin, Bedy-Goazon, Guézon, Zébly, Kaadé, Douedy-Goazon, Beoua, Zéaglo et Béoué) ;
- Suite à l'étude socio-économique, cinq groupements de femmes (sur un nombre total de 352) ont été identifiés et sélectionnés en priorité dans les cinq villages suivants : Zéaglo, Bedy-Goazon, Guézon, Niambly et Tien-Oula. Ils ont été organisés en associations ou coopératives pour être accompagnés par le projet en vue de les associer aux activités de réhabilitation forestière à mettre en œuvre dans les forêts classées de Duékoué et Scio avec la participation des populations riveraines. De l'outillage agricole a été distribué à ces cinq groupements de femmes en vue de leur permettre une production agricole dans le cadre d'un système de complantation agroforestier taungya, à mettre en place durant les activités de réhabilitation réalisées dans les forêts classées de Duékoué et Scio.
- Cent quatre-vingt-sept (187) personnes des villages de Guézon, Nanandy, Sokoura et Samuelkro villages ont été sensibilisées et formées aux pratiques du système agroforestier taungya qui combine arboriculture et agriculture vivrière, en vue de la réhabilitation des forêts classées de Duékoué et Scio et comme moyen d'assurer des revenus précoces grâce à une production agricole susceptible d'améliorer les moyens d'existence de ces populations ;
- Environ 638 ha de plantations ont été aménagés avec la participation des populations riveraines en vue de la réhabilitation des forêts classées de Duékoué et Scio ;
- Cinq pépinières (trois autour du village de Guiglo, un dans le village de Guinkin et un dans le village de Bedi-Goazon) ont été créées avec la participation des populations riveraines, dûment formés à cette fin par les techniciens de la SODEFOR, pour la production d'un total de 545 000 plants des essences suivantes : *Tieghemela heckelii*, *Ricinodendron heudelotii*, *Tectona grandis*, *Khaya ivorensis*, *Pericopsis elata*, *Mansonia altissima* et *Irvingia gabonensis* ; 195 400 plants supplémentaires ont été apportés de la pépinière créée dans la forêt classée de Yapo-Abbé afin de répondre aux besoins des activités de réhabilitation dans les forêts classées de Duékoué et Scio ;

Les conditions de sécurité se sont sensiblement améliorées dans les zones visées par le projet autour des forêts classées de Duékoué et Scio, de sorte qu'il y a eu de moins en moins besoin de demander des soldats armés pour assurer la sécurité des membres de l'équipe du projet au cours de leurs travaux de terrain dans le déroulement du projet. Cette partie de la Côte d'Ivoire continue de faire l'objet d'une surveillance particulière par les institutions politiques et de sécurité du Gouvernement de Côte d'Ivoire, car le processus de réconciliation entre les populations locales n'a pas abouti comme dans d'autres régions la Côte d'Ivoire.

(8) PD 424/06 Rev.2 (F) Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations riveraines de forêts ghanéennes (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	537 093.40
Budget OIBT :		US\$	429 138.00
Gouvernement du Japon :	US\$	399 138.00	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000.00	
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000.00	
Gouvernement du Ghana :		US\$	107 955.40

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)*

Approuvé au : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : octobre 2013 / 48 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation : octobre 2013 (NOLF. 13-0022)
Deuxième prorogation : octobre 2014 (NOLF.14-0037)

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007 et a reçu son financement intégral lors de la Réunion OIBT de haut niveau à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention réglementant l'exécution du projet a été conclue en bonne et due forme le 1er octobre 2008. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 28 octobre 2008. Deux prorogations de ce projet ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en octobre 2014, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatrices requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

L'objectif de développement de ce projet est de mettre au point des stratégies de conservation et d'exploitation durable des plantes médicinales se trouvant sur les territoires des populations riveraines des forêts dans différentes écozones du Ghana. De manière spécifique, il vise à dresser l'état de la répartition, de l'exploitation (espèces menacées, espèces communes) des plantes médicinales et d'assurer leur conservation en vue de pérenniser leur offre en provenance de trois écozones distinctes au Ghana.

Aucun rapport d'activité n'avait été remis par l'agence d'exécution (FORIG) en août 2015, celle-ci ayant fait savoir au Secrétariat que la préparation du rapport d'achèvement était en cours, sachant que toutes activités du projet ont été menées à bien qui portaient sur la conservation et l'exploitation de plantes médicinales dans des communautés riveraines des forêts ghanéennes..

(9) PD 441/07 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	758 415
Budget OIBT :		US\$	463 115
Gouvernement du Japon :	US\$	413 115	
Gouvernement des Etats-Unis. :	US\$	50 000	
Gouvernement du Panama :		US\$	295 300

Agence d'exécution : Autorité nationale de l'Environnement (ANAM)

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : juillet 2010 / 36 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en décembre 2014 (No. F.13-0253)
Deuxième prorogation jusqu'en décembre 2015 (No. F.15-0015)

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-troisième session en novembre 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglemant l'exécution du projet a été dûment signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en juin 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Au cours des années 2010 et 2011, l'ANAM a traversé une période d'incertitude politique qui a considérablement retardé l'exécution de la plupart des activités du projet, bien que l'ANAM n'ait cessé de fournir des fonds homologues au projet, d'un montant total approchant les 100 000 dollars pendant cette période troublée. Toutefois, à l'issue d'une réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mai 2012 à l'ANAM, le projet a entamé une phase de réactivation, si bien que le deuxième décaissement de fonds a été opéré fin mai 2012. Le 3ème décaissement a été opéré en novembre 2013 et le 4ème en novembre 2014. Les 3ème et 4èmes réunions du Comité directeur du projet ont eu lieu à Panama City et sur le site du projet en novembre 2013 et novembre 2014.

Dans l'ensemble, cette proposition vise à un renforcement des capacités de l'ANAM, de la Commission nationale de prévention, de maîtrise et d'extinction des incendies de forêts et de celles des collectivités territoriales et des organisations de base, dans une démarche intégrée de maîtrise des incendies de forêts applicable aux forêts tropicales du Panama. De manière spécifique, le projet vise à assurer une maîtrise intégrée du feu avec la participation des collectivités et d'autres acteurs nationaux dans trois périmètres pilotes connaissant une forte fréquence d'incendies de forêt.

Depuis la quarante-huitième session du Comité, l'état des travaux du projet, et ses principaux produits, tels qu'ils ressortent des rapports d'activité les plus récents remis en février et en août 2015, peuvent se résumer comme suit :

Produit 1 : La capacité installée du projet établie, et les activités visant la maîtrise intégrée du feu, mise en œuvre et suivies

90% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Trois ateliers ont été organisés pour développer la planification des procédures à suivre pour la mise en œuvre du projet et l'élaboration du plan de travail annuel pour chaque zone pilote ;
- Neuf ateliers ont été organisés afin de promouvoir l'utilisation adéquate des techniques intégrées de gestion des incendies aux niveaux national, régional et local et trois comités consultatifs techniques ont été créés, un dans chaque zone pilote ;
- Trois états des lieux ont été dressés, un pour chaque station pilote ;
- Trois brigades de volontaires pour la lutte contre le feu, chacune composée de 36 personnes, ont été créées et formées pour chacune des trois aires pilotes : la Réserve hydrologique du Cerro

Guacamaya, la réserve forestière El Montuoso, et le village de Buenos Aires à Ñurum. En outre, du matériel de base de lutte contre le feu a été fourni à ces brigades ;

- Des cercles pare-feu ont été aménagés dans trois régions pilotes, et 2 km de pare-feu ont été construits à chacun des sites pilotes avec l'aide de près de 50 bénévoles locaux sur chaque site, sur une longueur totale de 14 km ;
- La planification, l'organisation et la sélection du site pour la mise en œuvre de l'écobuage prescrit pour réduire les charges de combustible sont désormais achevées sur les trois sites pilotes ;
- Un projet de protocole et de lignes directrices pour les Brigades de sapeurs-pompiers volontaires a été élaboré et sera ensuite discuté en ateliers avant son parachèvement ;
- Un registre des feux de forêt a été dressé à l'échelle nationale afin de maintenir des statistiques sur les incendies de forêt au Panama et de mieux les maîtriser. La dernière saison sèche a vu se déclarer 52 feux de campagne au Panama, qui ont été dûment répertoriés, dont six (6) survenus dans une zone pilote ; ces feux ont été maîtrisés. Ces incendies sont également cartographiés. En outre, les données susmentionnées relatives aux incendies ont été téléchargées dans le système panaméen de base de données statistiques contient actuellement des données complètes pour les six dernières années ;
- Un système d'alerte rapide a été mis en place dans les bureaux régionaux de l'ANAM ;
- Une analyse en profondeur des campagnes d'écobuage est également en cours, en vue de mettre en place un registre aussi pour ce type de feu ;
- Mille cinq cents (1500) plants d'arbres ont été plantés dans plusieurs sites en vue de restaurer les secteurs parcourus par ces incendies, ces plantiers sont cultivés et leur croissance est suivie ;
- Les brigades anti-incendie composées de villageois volontaires ont été équipées d'outils de lutte anti-incendie élémentaires ; et
- La construction de 3 tours de guet anti-incendie a commencé dans un certain nombre de stations.

Produit 2 : Personnel des collectivités visées se trouvant dans les périmètres pilotes informé et formé à la maîtrise intégrée du feu, avec les agents des institutions concernées sur le terrain

70% des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées à ce jour, comme suit :

- Un plan de formation à la gestion intégrée du feu a été conçu et est socialisé par les trois comités consultatifs techniques qui ont été créés ;
- Les manuels de formation ont été élaborés et publiés ;
- Des brochures et autres matériaux destinés à diffusion, dont l'objet est de promouvoir la prévention des incendies de forêt, sont préparés de manière continue. Certains ont déjà été distribués dans les écoles situées dans les zones pilotes ;
- D'autres institutions concernées par les incendies de forêt ont été contactées au niveau national comme au niveau international en vue de la création d'un réseau dans la région ;
- Cinq formations de sapeur-pompier, huit formations en prévention des incendies et deux formations aux premiers soins ont été dispensées dans les zones pilotes ;
- De nombreuses campagnes d'éducation a déjà été menées à bien dans chacune des 3 stations pilotes ;
- Trois programmes de télévision présentant les objectifs et les acquis intermédiaires du projet ont été diffusés localement et huit programmes radio sur la prévention des feux de forêt ont diffusés sur les ondes dans l'ensemble des zones rurales du Panama ; et
- Des fêtes de l'environnement ont également été organisées par les écoles dans les trois stations pilotes.

(10) PD 450/07 Rev.2 (F,I) Renforcement des capacités à inscrire la foresterie dans le Mécanisme du développement propre dans le cadre de la GDF en mettant l'accent sur les forêts communales et la lutte contre la pauvreté au Ghana (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	666 255
Budget OIBT :	US\$	402 516
Gouvernement du Japon :	US\$	402 516

Gouvernement du Ghana (en nature) :	US\$	110 039
Michigan Technological University :	US\$	94 500
SAMARTEX (en nature) :	US\$	59 200

Agence d'exécution :	Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)
Approuvé au :	Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama
Date de lancement et durée :	avril 2011 / 36 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Première prorogation : décembre 2014 (NOLF.14-0125)

Le Conseil a approuvé le projet à sa 44e session à Yokohama (Japon) en novembre 2008. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial. Il a reçu son financement intégral dans le cadre du cycle régulier des projets OIBT du printemps 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été signée le 21 décembre 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 26 avril 2011. Une prorogation de ce projet sans financement OIBT supplémentaire a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à développer les capacités à mettre en œuvre une foresterie MDP au Ghana par le biais d'une réhabilitation communautaire des forêts dégradées. Il vise de manière spécifique à améliorer la capacité MDP forestier au Ghana par le biais de forêts communautaires orientées vers la réduction de la pauvreté, en corrélation avec la gestion durable des forêts (GDF), et en impliquant le secteur privé et les populations autochtones.

Aucun rapport d'étape n'a été présenté en août 2015 par l'agence d'exécution (FORIG) qui a fait savoir au Secrétariat que la rédaction du rapport d'achèvement était en cours, que toutes les activités du projet avaient été réalisées concernant le renforcement des capacités à mettre en œuvre la sylviculture MDP dans le cadre d'une GDF axée sur les forêts communautaires et la lutte contre la pauvreté au Ghana.

(11) PD 454/07 Rev.3 (F) Gestion communautaire des forêts : alternative pérenne pour la forêt domaniale de Maues, État d'Amazonas (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	650 332
Budget OIBT :	US\$	513 527
Gouvernement du Japon :	US\$	463 527
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000
IBENS :	US\$	136 805

Agence d'exécution :	Institut de recherche-développement amazonien (IPDA) – Nouvelle agence d'exécution devant être approuvée par le Conseil
Approuvé au :	XLVIème CIBT, décembre 2010, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée :	juillet 2012 / 36 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	décembre 2015 (No. F.15-0136)

Le Conseil a approuvé le projet au printemps 2008. Aucun financement ne fut attribué à ce projet pendant une durée de 20 mois suivant son approbation. Cependant, le gouvernement brésilien l'a révisé et resoumis au Conseil en invoquant la clause de caducité de la Décision 2(X) annexe 2. La troisième révision de ce projet a été approuvée par le Conseil à sa 46ème session et celui-ci a reçu son financement intégral à

cette même session. En février 2011 un projet d'accord réglementant la mise en œuvre du projet a été transmis au Gouvernement brésilien pour examen conjoint avec l'IBENS, cet organisme étant l'agence d'exécution originelle de ce projet. Toutefois, en avril 2011, le Gouvernement brésilien a informé le Secrétariat que l'IBENS avait été transféré dans l'État de Bahia, et que cet organisme ne pouvait donc plus faire office d'agence d'exécution de ce projet qui prévoyait la mise en œuvre de ses activités dans l'État d'Amazonas.

Par conséquent, le Gouvernement brésilien s'est mis en quête d'un autre organisme susceptible de prendre en main l'exécution de ce projet et a prié l'OIBT de d'examiner la candidature de l'Institut amazonien de recherche et développement (IPDA) aux fonctions de nouvelle agence d'exécution. Dans cette optique, le Gouvernement brésilien a resoumis au Secrétariat une demande officielle de changer d'agence d'exécution en fournissant un descriptif et d'autres renseignements précis sur l'IPDA. Ayant examiné le dossier, le Secrétariat a considéré que sa teneur justifiait la demande et le CRF a donné son accord lors de sa 45^{ème} Session, entérinant le changement d'agence d'exécution.

La convention réglementant l'exécution du projet a été signée le 13 janvier 2012. Le premier virement de fonds a été opéré en mai 2012 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Le deuxième versement a été effectué en juillet 2014.

Le projet vise à créer de trois zones trois secteurs confiés à des collectivités dans la forêt domaniale de Maués avec pour finalité la production de bois, à la suite de l'élaboration de plans de gestion constitutive d'une activité du projet. Le bois produite sera destinée à être mis sur le marché des villes de la région où se situe cette forêt domaniale, soit les villes de Maués et Parintins.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et en conformité avec le rapport reçu de l'agent régional de l'OIBT, le développement du projet a été très lent en 2015. L'agence d'exécution a continué de avoir des difficultés dans la rédaction des documents, généralement avec des données manquantes, des informations incomplètes et des retards systématiques dans les livraisons. Apparemment, l'agence d'exécution s'est heurtée à des difficultés avec le coordinateur du projet et d'autres membres du personnel du projet et a été contrainte de remanier son personnel. L'agence d'exécution, qui s'emploie aujourd'hui à résoudre ces problèmes, a sollicité une prorogation du terme du projet à décembre 2016, ce qui lui a été accordé en septembre 2015.

(12) PD 456/07 Rev.4 (F) Renforcement des capacités des membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières (OIBT
« Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT » (OIBT)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	4 518 857.00
Budget OIBT :		US\$	3 890 681.00
Gouvernement du Japon :	US\$	3 523 645.00	
Gouvernement de la Suisse	US\$	270 000.00	
Gouvernement de Belgique	US\$	97 036.00	
Etablissements de formation membres du RIFFEAC :		US\$	110 300.00

Agence d'exécution : Secrétariat du RIFFEAC

Approuvé au : printemps 2011

Date de lancement et durée : avril 2011 / 60 mois

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le

Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial.

Ce projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques. De manière spécifique, il vise à renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale en vue de les rendre aptes à former un personnel qualifié pour la mise en oeuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le bassin du Congo, tout en assurant la conservation de la biodiversité dans ce même bassin.

La Belgique a promis \$ EU 97 037 en janvier 2008, comme financement partiel d'une enveloppe budgétaire OIBT totale de \$ EU 1 080 741 pour ce projet régional. Un consultant régional a été engagé pour transformer ce projet en un projet échelonné en phases (phase I dotée d'un budget OIBT de \$ EU 569 689 et phase II dotée de \$ EU 511 052) afin de faciliter les possibilités de lui voir accorder un financement supplémentaire par des bailleurs de fonds de l'OIBT. Aucun financement supplémentaire a été alloué par les donateurs à la version du projet découpée en phases successives.

Le projet a été subséquemment révisé dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales [Décision 6 (XLVI)], en collaboration étroite avec les institutions RIFFEAC et le secrétariat de la CDB. Son budget a été augmenté en passant de \$ EU 1 080 741 à \$ EU 4 408 557. En application de la décision 4(XLVI) du Conseil, la version révisée a été mise en ligne sur le site Internet de l'OIBT et approuvée dans le cadre de la procédure électronique de non-objection le 6 juillet 2011. Ce projet a été partiellement financé à la quarante-septième session du Conseil au Guatemala en novembre 2011. La convention régissant l'exécution du projet a été signée en mars 2012. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en avril 2012.

Le budget de projet de l'OIBT a été révisé afin de correspondre à la somme de 3 890 681 00 \$ EU pourvue par les bailleurs de fonds (Belgique, Japon et Suisse) et un additif à la convention réglementant l'exécution de ce projet a été officiellement signé par l'agence d'exécution, qui est le secrétariat du RIFFEAC, le 21 juillet 2015 d'une part et par le Secrétariat de l'OIBT d'autre part le 29 juillet 2015.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- L'agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) a commencé à diffuser douze (12) modules et programmes formations de référence et leurs méthodes d'enseignement [six (6) de niveau universitaire et six (6) de niveau inférieur], qui avait été préparés et parachevés par l'université de Laval et le Centre technique forestier (CERFOR) du Canada en concertation avec les établissements d'enseignement et de formation professionnelle membres du RIFFEAC, aux sept établissements RIFFEAC associés à la mise en oeuvre du projet ainsi qu'à d'autres autres établissements de formation membres du RIFFEAC ;
- Des groupes de travail thématiques ont été mis en place pour le suivi de l'opérationnalisation ou de la mise en oeuvre de ces douze modules et programmes de formation et de leurs méthodes d'enseignement dans tous les instituts de formation RIFFEAC, y compris ceux ne sont pas directement pris en compte dans le projet PD 456/07 Rev.4 (F) ;
- L'agence d'exécution (Secrétariat du RIFFEAC) a été obligée de se concerter de nouveau avec les sept établissements de formation membres du RIFFEAC (CRESA-Yaoundé au Cameroun, ENEF-Libreville au Gabon, ENEF-Mbalmayo au Cameroun, ERAIFT-Kinshasa en République démocratique du Congo, IDR-Brazzaville en République du Congo, ISDR-Mbaiki en République Centrafricaine et l'Université de Dschang au Cameroun) afin de mettre à jour et de réajuster leurs besoins portant sur des travaux de construction et rénovation et de la fourniture de biens d'équipement et matériels, en corrélation avec le financement OIBT s'élevant à 3 890 681 00 dollars US obtenu des bailleurs de fonds (Belgique, Japon et Suisse) ; et
- S'agissant de l'entretien des bâtiments à construire ou à rénover, des biens d'équipement et du matériel devant être acquis, des concertations ont été menées avec les principaux représentants des sept établissements de formation RIFFEAC associés à l'exécution du projet.

La mise en oeuvre du projet a été perturbé pendant plusieurs semaines par le départ du coordonnateur du projet, M. Souleimane IBRAHIM SAMBO en mars 2015. M. Claude KACHAKA MSIN KAIKO a été élu nouveau coordonnateur régional du secrétariat du RIFFEAC par l'Assemblée générale du RIFFEAC en juin 2015 ; et il est donc devenu le nouveau coordonnateur du projet PD 456/07 Rev.4 (F) au 01^{er} juillet à 2015.

(13) PD 470/07 Rev.1 (F) Élaboration et mise en œuvre des Critères et Indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	258 674
Budget OIBT :		US\$	209 574
Gouvernement du Japon (FA) :	US\$	209 574	
Gouvernement de Thaïlande :		US\$	49 100
Agence d'exécution :	Département royal des forêts en collaboration avec le Département des parcs naturels, de conservation de la faune et de la flore de Thaïlande		
Approuvé au :	Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	août 2013 / 24 mois		

Le Conseil a approuvé le projet à sa 43e session en novembre 2007. Le financement a été alloué à la quarante-quatrième session du Conseil en novembre 2008. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au Département Royal des Forêts pour signature en janvier 2009. À l'issue d'un long retard, l'accord de projet a été officiellement signé le 1er mars 2011. Les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet ayant été menées à bien, le projet est entré en phase d'activité en août 2013.

Le projet vise à contribuer à une meilleure disponibilité du bois et des produits forestiers non ligneux provenant de sources durables et licites. Plus précisément, le projet vise à établir un système complet de C & I pour la gestion durable des forêts de Thaïlande. Les résultats attendus du projet sont : l'adoption d'un corps de C & I national et de normes de performance de la GDF ; l'adoption d'un dispositif de traçabilité national ; un système d'audit reposant sur les C & I, des normes de performance en matière de traçabilité du bois mises au point, testées et adoptées, et un personnel adéquat formé à l'audit utilisant les C & I et les normes de performance et de traçabilité.

Depuis la quarante-huitième session du Comité, les activités du projet ont été axées sur l'amélioration du projet de C & I / SOP pour les forêts communautaires et les forêts artificielles par le biais d'une concertation avec les parties prenantes. La 1ère réunion du Comité technique du projet a eu lieu le 27 mars 2015 au ministère royal des forêts à Bangkok (Thaïlande). Les préconisations issues de cette réunion comprennent le renforcement de l'équipe de direction du projet, notamment par l'intégration en son sein d'un chercheur de l'Office de recherche et de développement forestier, qui doit rapidement prendre des mesures de mise en œuvre efficiente et efficace du projet, revoir les activités du projet en vue d'accompagner l'amélioration du texte de la norme nationale de gestion durable des forêts (TISI 14061) et déposer une demande de prorogation du terme du projet devant permettre l'exécution intégrale de ses activités de manière conforme au document de projet. Toutefois l'agence d'exécution n'avait pas encore soumis cette proposition de prorogation ni son rapport d'avancement des activités du projet à la date de rédaction du présent.

(14) PD 477/07 Rev.4 (F) Amélioration des fonctions forestières dans la province de Bengkulu par la participation des populations à la reconstitution des forêts dégradées grâce à l'exploitation de produits de base locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	430 424
Budget OIBT :		US\$	338 256
Gouvernement du Japon :	US\$	338 256	

Gouvernement d'Indonésie US\$ 92 168

Agence d'exécution : Services forestiers de la province de Bengkulu
Approuvé au : printemps 2009 ;
validité prorogée lors de la Session CIBT XLVI de novembre
2010, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 et sa validité a été prorogée jusqu'au printemps 2013. Il a été financé à la quarante-huitième session du CIBT qui s'est tenue en novembre 2012. Le texte de la convention de projet a été envoyé au Ministère indonésien des forêts en janvier 2013. La convention de projet a été dûment signée en octobre 2014. L'Agence d'exécution s'emploie à parachever la rédaction du rapport de lancement avec un plan annuel des opérations (PAO) de la première année.

Ce projet vise à améliorer les écosystèmes et les fonctions économiques des forêts tout en augmentant la prospérité des collectivités grâce à la réhabilitation des forêts par la plantation de produits locaux offrant des perspectives commerciales. Le travail de plantation sera effectué en mobilisant les collectivités riveraines. L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la gestion durable des forêts dans la province de Bengkulu par la réhabilitation des massifs forestiers et une plus grande prospérité des populations riveraines obtenue par la plantation de produits de base locaux offrant des perspectives commerciales. Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants : (i) mettre en place les techniques adaptées à la production de matériel de plantation de qualité supérieure à partir de produits locaux à potentiel commercial ; et (ii) améliorer la participation des parties prenantes et augmenter la prospérité des collectivités grâce à la plantation réussie de produits à potentiel commercial.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants : (i) les sources de semences issues d'espèces sélectionnées ont été identifiées et des techniques de leur exploitation ont été mises au point ; (ii) élaboration et diffusion de lignes directrices techniques relatives à la plantation des essences sélectionnées ; (iii) des matériaux de plantation de qualité supérieure produits et distribués ; et (iv) élaboration d'un modèle de plantation forestière communautaire.

Bien que le travail de préparation à la mise en œuvre de ce projet ait été lancé, le rapport de lancement n'a pas encore été présenté. L'agence d'exécution a été invitée à présenter ce rapport de lancement accompagné d'un plan annuel des opérations (PAO) pour la première année en conformité avec le Manuel de l'OIBT des procédures normalisées relatives aux projets.

(15) PD 495/08 Rev.4 (F) Système d'information sur la productivité des forêts guatémaltèques

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	608 998
Budget OIBT :	US\$	492 588
Gouvernement du Japon :	US\$	350 000
Gouvernement des États-Unis :	US\$	142 588
INAB :	US\$	116 410

Agence d'exécution : Institut forestier national (INAB)
Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)
Date de lancement et durée : avril 2011 / 36 mois

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-cinquième session en novembre 2009 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-septième session en décembre 2011. La convention finale réglemant l'exécution du projet a été signée le 2 avril 2012. Le premier virement de fonds a été opéré fin mars 2013 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, du premier plan de travail annuel détaillé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, et après qu'a été

émise l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Le deuxième décaissement des fonds a été opéré au crédit de l'INAB en septembre 2013, le troisième en octobre 2014, et le quatrième en mai 2015, après qu'eût été vérifié le respect par l'agence d'exécution des conditions fixées pour chacun de ces virements. Trois réunions très productives du Comité directeur du projet se sont tenues à Guatemala City et dans les aires d'influence du projet, la première en novembre 2013, la deuxième en septembre 2014 et la plus récente en août 2015. Lors de cette dernière réunion, le comité directeur a constaté que le projet se déroulait dans le respect de son calendrier, en n'ayant souffert que de légers retards à ce jour.

Depuis de nombreuses années, divers intervenants du secteur forestier ont tenté de produire des informations sur la croissance des forêts, les sites et la productivité dans le pays. Ces efforts ont cependant été limités en raison de contraintes institutionnelles, techniques et financières. Ce projet répond à la nécessité de produire des informations sur la forêt naturelle et la productivité des plantations forestières de manière à fournir des données destinées à illustrer et promouvoir les pratiques les meilleures dans la planification de la gestion forestière durable et sa mise en œuvre, dans l'augmentation de la productivité des forêts et partant la valorisation des activités forestières, ce qui doit entraîner à son tour un ralentissement du rythme du déboisement et une moindre vulnérabilité de l'environnement.

Le projet vise à élaborer 12 itinéraires techniques pour les espèces forestières majeures à partir de la création de réseaux de placeaux d'échantillonnage permanent à l'échelon national. Il prévoit une large diffusion, une sensibilisation et l'enseignement de formations, ainsi qu'une approche transverse auprès des principaux intervenants, dont les secteurs privé et public et la recherche universitaire.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et en août 2015, et la troisième réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en août 2015, l'avancement des travaux du projet peut se résumer par produits principaux comme suit :

Produit 1 : Instauration d'un système d'information construit sur des placeaux forestiers d'échantillonnage permanent

- Le recueil d'informations auprès des réseaux existants de placeaux permanents d'échantillonnage est sur le point de s'achever (effectué à 80 %) ;
- L'évaluation statistique de la répartition et du nombre des placeaux d'échantillonnage permanent s'est achevée (effectué à 100 %) ;
- Le suivi des placeaux permanents d'échantillonnage est effectué en continu. À ce jour, les données ont été recueillies sur 864 (effectué à 50 %) ;
- Trois cent cinquante-quatre (354) nouveaux placeaux permanents ont été créés dans neuf (9) des directions régionales de l'INAB, soit bien au-delà des 96 placeaux dont la mise en place par le projet avait été originellement prévue (320 %) ;
- La systématisation des informations de suivi nouvellement recueillies sur les placeaux permanents d'échantillonnage est en cours (effectuée à 50 %).

Produit 2 : Au moins 12 paquets technologiques développés pour fournir des données stratégiques utiles à la prise de décision dans la planification et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts

- La mise à jour du logiciel des placeaux permanents est en cours à l'échelle nationale (effectuée à 60 %) ;
- La hiérarchisation par rangs de priorité des espèces d'arbres devant être incluses dans les paquets technologiques est achevée (effectuée à 100 %) ;
- La production de tables et de courbe de cubage pour certaines des essences prioritaires est en cours (effectuée à 40 %) ; et
- L'élaboration des paquets technologiques pour 12 essences à bois d'œuvre a été lancée (9 %).

Produit 3 : La stratégie de diffusion et de communication sur la productivité forestière guatémaltèque est en cours d'élaboration

- La stratégie de diffusion et de sensibilisation est en cours d'exécution et les rapports annuels sur les placeaux permanents d'échantillonnage sont en cours de rédaction (effectuée à 65 %) ;
- Les résultats intérimaires sont en cours de préparation en vue de leur publication et leur téléversement sur les sites Web de l'INAB et du SIFGUA (effectuée à 35 %) ; et
- La conception et la publication d'un système d'information géographique sur les placeaux permanents sont en cours (effectuées à 60 %).

Produit 4 : Renforcement des capacités à assurer la bonne exploitation d'un système d'information sur la productivité des forêts au Guatemala

- Le programme de formation permanente pour les parties prenantes du secteur forestier est en cours (effectué à 75 %) ; et
- Une stratégie de diffusion des résultats est mise en œuvre (effectuée à 30 %).

L'agence d'exécution a également produit à ce jour plusieurs produits, dont des études, des cartes, des documents techniques et une thèse. Ces publications pourront être téléchargées sur le site Web de l'OIBT pour diffusion à tous les pays membres et d'autres parties intéressées.

La troisième réunion du Comité directeur du projet s'est tenue en août 2015. Lors de cette réunion, le Comité a noté que la plupart des produits étaient en voie de réalisation, mais il a réitéré que l'INAB, le CONAP et les acteurs du monde universitaire doivent renforcer leur coordination inter-institutionnelle et accorder une plus grande priorité au système d'information mis en place sur la productivité de la forêt si celui-ci doit être pérennisé sur le long terme.

(16) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Liberia 3C" (Liberia)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	505 320
Budget OIBT :		US\$	396 310
Gouvernement de la Suisse :	US\$	78 000	
Gouvernement du Japon :	US\$	68 310	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
Gouvernement du Liberia :		US\$	109 010

Agence d'exécution : Forestry Development Authority (FDA)

Approuvé au : Session XLIV du CIBT, novembre 2008, Yokohama

Date de lancement et durée : juillet 2009 / 30 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Prorogation du terme du projet jusqu'à décembre 2015 (NOLF.15-0019)

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. L'accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces utiles et la nomination d'un coordonnateur de projet.

Le projet vise à contribuer au développement des plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Liberia, de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite « approche 3 C » : basée sur le commerce, axée sur la conservation et la participation communautaire, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF) : la pérennité économique, écologique et sociale.

L'objectif spécifique de ce projet s'articule en deux volets : 1) l'élaboration d'une politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier ; et 2) le développement des connaissances, des savoir-faire et des moyens d'intervention de la *Forest Development Authority*, et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et des activités de restauration des forêts dans le pays.

Au cours des trois dernières années, l'agence d'exécution n'a remis aucun rapport d'activité de ce projet qui permettrait de faire connaître l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de certaines

activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avait été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la *Forestry Development Authority* (FDA), qui est l'agence d'exécution du projet. Comme l'avait préconisé la 47e session du Comité, une mission spéciale de surveillance financière a été effectuée par M. Manohar, responsable financier et administratif de l'OIBT, du 5 juin au 2 juillet 2014, afin de produire un bilan technique et financier approfondi de l'exécution de ce projet.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon le rapport d'activité le plus récent et les recommandations du Comité, l'état d'avancement des travaux de ce projet peut être résumé comme suit :

- L'agence d'exécution a remis un Plan annuel d'opérations (PAO) concernant l'exécution du projet en 2015, avec un budget adapté constitué sur les fonds OIBT non encore décaissés (trois tranches de financement et un montant budgétaire pour imprévus, représentant un total de US \$ 141 954) ;
- L'exécution du projet a été prolongée jusqu'à fin décembre 2015, afin de permettre à l'agence d'exécution de continuer à exécuter les activités restantes du projet ;
- Les concertations se sont poursuivies avec les principales parties prenantes, afin d'assurer à l'agence d'exécution (Autorité de développement forestier du Libéria) une reprise en douceur des activités de terrain dans les zones cibles du projet ;
- À l'issue d'une interruption du projet qui avait duré plusieurs mois, causée par l'apparition de la maladie virale Ebola au Libéria, des visites de terrain ont été effectuées à toutes les stations du projet, en vue de procéder à un nécessaire bilan de la situation avant toute reprise des activités du projet ;
- Les parcelles de plantations forestières en mélange avec *Khaya anthoteca*, *Terminalia ivorensis*, *Nauclea diderrichii*, *Triplochiton scleroxylon*, *Ceiba pentandra*, *Heritiera utilis*, *Gmelina arborea* et *Tectona grandis* ont fait l'objet d'une première série d'études scientifiques et techniques visant à produire un bilan de leur contribution à la politique forestière libérienne dite "3 C Approach" (axée sur le Commerce, tournée vers la Conservation et avec la participation des collectivités), laquelle s'articule sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF) : pérennités économique, écologique et sociale. Ces études ont été effectuées dans les comtés libériens de Cavalla, Glaro, Lofa et Bong ; et
- Ayant recueilli les résultats et conclusions de ces études, l'Agence d'exécution a commencé à préparer les projets de lignes directrices sylvicoles devant encadrer les stratégies d'enrichissement des massifs forestiers et de reboisement, de foresterie communautaire et répondre aux besoins de la conservation au Libéria, en étroite coordination avec la stratégie REDD+.

L'exécution du projet a été suspendue pendant plusieurs mois en raison de l'épidémie virale d'ébola qui a frappé le Libéria, et des restrictions à la circulation des personnes que le gouvernement dut imposer dans le pays, lesquelles ont privé les membres du personnel du projet de se rendre dans les stations du projet.

(17) PD 528/08 Rev.1 (F) Vers une pérennisation de la production de bois d'acajou indigène au Ghana : Phase II, affiner le parcours sylvicole et les formations pratiques destinées aux forestiers de la filière bois industrielle et aux collectivités paysannes

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	775 114
Budget OIBT :		US\$	465 264
Gouvernement du Japon :	US\$	445 264	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	20 000	
Gouvernement du Ghana :		US\$	147 150
<i>Michigan Technological University</i> :		US\$	101 500
SAMARTEX :		US\$	61 200

Agence d'exécution : Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)

Approuvé au : printemps 2009

Date de lancement et durée : avril 2010 / 48 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en avril 2015 (NOLF.14-0126)

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2009 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, sachant qu'il n'y a plus de session du Conseil organisée au printemps, et il a été intégralement financé à la quarante-cinquième session du Conseil à Yokohama en novembre 2009. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 5 avril 2010. Le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu le 8 avril 2010. Une prorogation de ce projet a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en avril 2015, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés.

Le projet vise à améliorer la viabilité de l'acajou autochtone au Ghana par le développement d'acajous de qualité supérieure qui sont écologiquement adaptées et tolérants aux insectes et d'élargir la collaboration avec les industriels et arboriculteurs de la collectivité. Il vise en particulier à affiner la « trousse sylviculture » de l'acajou, afin d'améliorer la capacité de produire un acajou autochtone économiquement viable dans les plantations mixtes et de transférer ces techniques à des partenaires clés de la filière bois du Ghana et à des arboriculteurs du terroir par le biais d'un guide pratique portant le titre « comment cultiver les cajous autochtones en plantation ».

Le projet n'a cessé de motiver l'intérêt des agriculteurs villageois et d'autres arboriculteurs pour la plantation d'espèces d'arbres indigènes comme l'acajou d'Afrique. Les activités mises en œuvre par ce projet ont prouvé que l'acajou présente un rythme de croissance acceptable dans les plantations forestières créées par le projet à des fins d'essai. La Commission ghanéenne des forêts a fait connaître son intérêt pour les résultats de ce projet dans la perspective d'une exploitation de l'acajou dans des travaux de restauration forestière au Ghana.

Aucun rapport d'étape n'a été remis en août 2015 par l'agence d'exécution (FORIG), qui a fait savoir au Secrétariat que le rapport d'achèvement était en préparation, car toutes les activités du projet avaient été réalisées s'agissant notamment du parachèvement de la « boîte à outils » et du parcours sylvicoles de l'acajou, dont le but est de renforcer la capacité de produire un acajou indigène économiquement viable planté en mélange, et de céder cette technologie aux partenaires principaux de la filière industrielle et commerciale ainsi qu'aux arboriculteurs villageois du Ghana par le biais d'un guide pratique intitulé en anglais *How to Cultivate Indigenous Mahoganies in Plantations* (« Comment cultiver les acajous d'Afrique en plantation »).

(18) PD 530/08 Rev.3 (F) Phase II du Projet OIBT [PD 30/97 Rev.6 (F)] Gestion de forêts constituées grâce au rétablissement de forêts dégradées confié aux populations riveraines au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	642 534
Budget OIBT :	US\$	569 665
Gouvernement du Japon :	US\$	569 665
Gouvernement du Ghana (en nature) :	US\$	72 869

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)*

Approuvé au : Automne 2010

Date de lancement et durée : mars 2012 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation du projet : jusqu'à mars 2016

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 46e session du CIBT en décembre 2010, grâce aux généreuses contributions des gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis. La convention de projet a été signée par les parties en mars 2011. La mise en œuvre du projet a débuté en mars 2012 après le décaissement de la première tranche des fonds OIBT. Une prorogation de ce projet a

été accordée par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en mars 2016 sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; cette prorogation a été justifiée par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan annuel des opérations et son budget.

L'évaluation ex-post du projet achevé PD 30/97 Rev.6 (F) « Réhabilitation des forêts dégradées grâce à la collaboration avec les communautés locales (Ghana) », commandée par l'OIBT en novembre 2007, avait préconisé la mise en œuvre d'une deuxième phase destinée à la consolidation des réalisations du projet portant sur l'exploitation d'essences indigènes dans la réhabilitation et la restauration des forêts tropicales dégradées et secondaires.

L'objectif de ce projet est de contribuer aux moyens d'existence en milieu rural par l'augmentation des avantages tirés des forêts créées par les communautés locales grâce à la réhabilitation des forêts dégradées. Plus précisément, il vise à développer des modèles et à définir des stratégies devant être mis en œuvre dans la gestion des forêts créées par les communautés locales par la réhabilitation des terres dégradées, cela en vue d'améliorer la conservation de la biodiversité, la fourniture de biens et services et également de déterminer les mécanismes de paiement de services, ces mécanismes devant permettre une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines.

Depuis la quarante-huitième session du Comité, selon le plus récent rapport d'activité du projet et d'après les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'avancement des travaux de ce projet peut se résumer comme suit :

- L'Agence d'exécution (FORIG) a continué de recueillir des données sur le terrain et lors des réunions communautaires afin de préparer le document de partage des avantages pour chaque communauté. Chaque agriculteur participant a été immatriculé en relevant le nombre d'années durant lesquelles il ou elle a exercé ses activités de planteur. Il a été procédé à un total cumulé de 881 immatriculations de ces agriculteurs dans six villages (Ntabene, Twumkrom et Abonsrakrom dans la réserve forestière de Pamu-Berekum dans Dormaa District ; Nsugunsua dans la réserve forestière d'Afrensu-Brohoma, situé dans le district d'Offinso ; Olanan et Ahenkwa dans la réserve forestière de Scarp Sud dans le district de Begoro). Le dossier contractuel définitif, préparé afin de consigner les modalités du partage des avantages comprend : i) le texte du contrat et ii) un dossier administratif et technique annexe imprimé sur papier spécial qui renferme des renseignements relatifs à l'état civil de l'agriculteur, une photo de l'intéressé de format passeport, le nom de sa collectivité, la superficie de sa plantation forestière, une carte du boisé, les essences plantées et l'année de plantation. Ces dossiers préparés pour les agriculteurs participants dans chacun des six villages susdits sont produits chacun en six exemplaires.
- L'agence d'exécution a mené une campagne de sensibilisation auprès des intéressés en vue de la réalisation des étapes restantes devant mener à terme ce travail d'immatriculation : i) la signature du contrat et du dossier technique annexe au niveau des chefs traditionnels ou des propriétaires fonciers dans chacun des districts susdits (Begoro, Dormaa et Offinso) ; ii) la signature de ces documents au siège de la Commission des forêts du Ghana à Accra ; et iii) la distribution de documents signés aux agriculteurs concernés ;
- Des cartes d'occupation des sols des trois réserves forestières susdites ont été élaborées en utilisant i) des images Landsat de 2014, 2010 et 2000 ; ii) des produits MODIS NDVI 2014 ; iii) des cartes topographiques de l'aire d'étude ; iv) un GPS et un appareil photo numérique ; v) les logiciels ERDAS Imagine 9.2, ARCGIS9.2 et vi) MS Excel. Les domaines plantés des différentes collectivités ont été arpentés avec l'aide des chefs communautaires. Ces superficies ont été transcrites en des formes qui ont été superposées à la carte d'occupation des sols pour les trois relevés de la série chronologique afin de déterminer les modifications intervenues au cours de la durée de vingt années. Le classement des images a été fait, en recourant à l'algorithme de la probabilité maximale afin de cartographier les classes d'occupation des sols de ces trois réserves forestières.
- Les résultats ont été importés dans le système d'information géographique ArcGIS afin de produire la classification de la carte d'occupation des sols qui repose sur les connaissances locales et les catégories d'occupation des sols qui prévalent dans la région en bénéficiant des apports et préconisations de la version préliminaire du rapport sur le suivi, les notifications et vérifications (MRV) commandé par l'Unité de changement climatique de la Commission des forêts du Ghana. La carte d'occupation des sols de l'année en cours a été validée par une visite de terrain et une interaction avec les collectivités, et avec l'aide du logiciel Google Earth. Dans un premier temps, la carte a été envoyée aux communautés pour une discussion sur sa conformité avec la catégorisation de l'occupation des sols appliquée dans la zone d'étude. Dans un second temps, le logiciel Google Earth a été utilisé pour déterminer son degré exactitude, car ce logiciel possède une haute résolution et une représentation très précise du couvert ;
- L'agence d'exécution a continué de motiver les planteurs dans leur aménagement de nouvelles plantations en leur fournissant divers outils logistiques et matériels, tout en dispensant le soutien

technique nécessaire aux collectivités dans leur production de plants d'essences à bois d'œuvre devant servir à l'aménagement de plantations forestières de réhabilitation ;

La mise en œuvre de ce projet a contribué à surmonter les difficultés initiales rencontrées par les agriculteurs auprès du personnel du Centre d'accompagnement de la gestion des ressources (RSMC) dans leur immatriculation des plantations forestières. En effet, le travail mené en collaboration par l'équipe de projet, et avec les responsables forestiers de district au RMSC, qui se sont vus associés à la mise en œuvre du projet, a grandement contribué à résoudre ces difficultés. Par exemple, les agents techniques du RMSC et les agriculteurs chefs de file ont collaboré étroitement dans un travail de délimitation participative du parcellaire des plantations forestières avec les coordonnées GPS utilisées dans l'élaboration des cartes numériques de ces parcelles. Par conséquent, la mise en œuvre du projet a en outre aidé les agriculteurs à comprendre la nécessité essentielle de faire immatriculer ces parcelles de plantations forestières et à prendre connaissance des démarches qu'ils doivent accomplir pour obtenir à l'avenir les avantages souhaités de ces parcelles de plantations forestières, dans le respect des dispositions applicables de la réglementation ghanéenne.

(19) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres de valeur

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	828 576
Budget OIBT :	US\$	644 814
Gouvernement du Japon :	US\$	644 814
Gouvernement de PNG :	US\$	183 762

Agence d'exécution : Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : janvier 2012 / 36 mois
Première prorogation du projet jusqu'à décembre 2015 (Ref. No. F15-0004)

Ce projet a été approuvé et financé en novembre 2009 et financé en novembre 2010. La convention réglementant l'exécution de ce projet était prête en mai 2010. Après avoir mené à bien les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012. De par le retard pris dans l'exécution de certaines activités, la durée du projet a été prorogée jusqu'à fin 2015.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province du Centre à pratiquer l'arboriculture d'essences précieuses sur leurs herbages. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté, l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence phare de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les résultats attendus du projet sont les suivants : un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre ; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement mis en place pour les petites entreprises de reboisement ; et un système de distribution de matériel de plantation agri-sylvicole rendu opérationnel pour les petites entreprises de reboisement.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon la dernière en date des réunions du Comité directeur qui s'est tenue le 27 mai 2015, l'avancement des travaux du projet peut se résumer comme suit :

Produit 1 : opérationnalisation d'un programme de sensibilisation au reboisement conçu à l'intention des propriétaires fonciers et de la collectivité au sens large

- Les activités de sensibilisation se poursuivent avec d'autres tâches sur le terrain auprès des trois propriétaires ILG. Trois communautés rurales plus importantes (Gamoga, Vaivai & Barakau) sur des territoires qui jouxtent la station du projet à Gomore font l'objet d'une campagne de sensibilisation au reboisement.
- La mise en place du dispositif de reboisement se poursuit avec l'engagement du « Spécialiste en participation communautaire » (CIS) sur deux périodes différentes, qui doit effectuer des enquêtes auprès des ménages et procéder à des interviews sur la station du projet à Gomore.
- Trois (3) hectares de terrain ont déjà été plantés en teck (*Tectona grandis*). Les souches de teck sont en croissance, étant âgées à présent de six (6) à dix (10) mois. Un audit des plants en croissance doit être effectué sur les plantiers afin de vérifier leur taux de survie.

Produit 2 : Une formation commerciale et un programme de soutien engagés pour les petites entreprises de reboisement.

- À l'issue d'une formation commerciale en 2012, les entrepreneurs exploitent leur micro-entreprise respective au village de Gomore. Les élèves d'établissements d'enseignement secondaire appliquent actuellement les modules et programmes d'enseignement « Know About Business » (connaissance de l'entreprise) dans les différents lycées de Kwikila.
- Le Centre de développement des petites entreprises (*Small Business Development Centre*, SBDC) vient d'achever l'enseignement d'une formation, dont les entrepreneurs participants consultent aujourd'hui les responsables SBDC qui leur dispensent une assistance dans l'élaboration de plans d'entreprise.

Produit 3 : Une trousse de formation en agroforesterie et un programme d'accompagnement sont dispensés aux petites entreprises de reboisement.

- Les matériaux destinés à cette tâche ont été recueillis, synthétisés et sont en attente des apports du concepteur graphique. Il est prévu un atelier de formulation d'un manuel d'(agro)-foresterie et d'élaboration de sa trousse d'informations.
- Des formations à des préparations alimentaires intitulées "Comment faire des confitures de fruits" en utilisant de la papaye mûre et "comment faire des chips de banane" ont été dispensées à deux reprises (avril et juin) pour un total de trente-neuf (39) participants. Une formation à la production de légumes "à la ferme" a également été enseignée.
- De nouveaux matériaux nécessaires au développement du service d'information agro-foresterie sont continuellement recueillis. De nombreux articles, brochures, notes produites précédemment sont conservés dans des bibliothèques et seront consultés, identifiés et exploités à cette fin.

Produit 4 : Un système de distribution mis en exploitation, qui propose du matériel de plantation agro-forestier et forestier aux entreprises de reboisement

- Le verger de clones semenciers qui a été aménagé (Mt. Lawes & Kuriva) et les unités de production de semences autour des régions productrices de teck que compte le pays servent de principales bases d'approvisionnement en semences pour l'aménagement de nouvelles plantations de teck dans les herbages du pays.
- L'équipe de recherche du PNGFRI a prélevé des tiges sur le verger de clones en vue de la création d'un autre verger à la station du projet à Kiruva.
- Un centre de ressources et de distribution doit être créé à la station du projet à Gomore sur les terrains de Garoma Roasi ILG. La construction de l'immeuble devant abriter ce centre fait l'objet de concertations entre les trois ILG, avant d'en entamer les travaux à Vaura.

(20) PD 563/09 Rev.5 (F) Gestion forestière communautaire du bassin versant de Sungai Medihit au Sarawak (Malaisie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	666 710
Budget OIBT :	US\$	73 710
APFNet	US\$	460 000

Gouvernement de Malaisie

US\$ 133 000

Agence d'exécution : *Forest Department of Sarawak* (Office des forêts du Sarawak)

Approuvé au : printemps 2011

Date de lancement et durée : septembre 2015 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2011. L'APFNet s'est engagé à apporter son soutien financier à l'exécution du projet au titre du protocole d'accord conclu entre l'OIBT et l'APFNet, qui porte sur la réhabilitation et la gestion durable des forêts. La convention du projet liant l'APFNet, l'OIBT et le ministère des forêts du Sarawak, a été parachevée le 23 mars 2015 donnant lieu à la cérémonie de lancement du projet à Miri (Sarawak) à laquelle a assisté le Directeur exécutif de l'OIBT, le directeur exécutif de l'APFNet et le ministre de la Planification et de la gestion des ressources de Sarawak II. La convention de projet régleme l'apport de la contribution financière de l'APFNet. Après avoir conclu les dispositions administratives nécessaires, dont le plan de travail annuel de la première année conçu selon les lignes directrices APFNet, le projet est entré en activité en septembre 2015. Dans l'exécution de ce projet, l'OIBT, qui en sera l'organisme de supervision, aura à surveiller l'avancement de ses activités en fournissant toutes l'assistance nécessaire à l'Agence d'exécution en vue d'assurer l'exécution efficace et réussie du projet.

L'objectif de développement du projet est de promouvoir la gestion durable des forêts dans le bassin versant de Sungai Medehit par le renforcement des capacités des populations, la mise en démonstration du modèle opérationnel innovant et l'instauration d'un nouveau mécanisme de gouvernance du développement communautaire. Le bassin versant de Sungai Medehit est situé dans la division d'Ulu Limbang du Nord du Sarawak, dans une région enclavée au relief de moyenne altitude couvrant 35 400 ha où les communautés autochtones Kelabit et Penan subsistent en pratiquant l'agriculture itinérante et en prélevant des ressources sur des forêts de plus en plus perturbées. L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la gestion durable des forêts grâce à des plans de gestion forestière rationnelle, l'application de techniques de gestion forestière novatrices et l'établissement de mécanismes de gestion forestière efficaces ; d'augmenter la capacité des communautés à assurer la gestion durable des forêts et à développer des moyens d'existence ; et d'améliorer les conditions de vie de ces populations en rénovant les infrastructures des services. Les catégories de bénéficiaires du projet sont les hommes et les femmes de Long Napir Kelabit et les hommes et les femmes de l'ethnie Penang de Kampong Bahagia. Les bénéficiaires pourront acquérir de nouvelles connaissances relatives aux moyens de gérer sur un mode pérenne les ressources des bassins versants à leur profit.

Depuis le début du projet le 1er septembre 2015, les travaux d'exécution de ses activités ont été les suivants : mise en place et formation d'une équipe chargée de dresser l'état des lieux de ces communautés en vue d'une étude des ressources forestières, de la biodiversité présente dans le milieu, de la culture traditionnelle et du développement socio-économique ; une planification de la gestion forestière sociale et villageoise ; et la mise en place de mécanismes participatifs de cette gestion.

(21) PD 577/10 Rev.1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'Émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase III)

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :	US\$	\$2 619 441
Total Budget OIBT :	US\$	2 051 039
Gouvernement du Japon (par l'entremise de la JICA)	US\$	2 051 039
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	339 552
Gouvernement du Cambodge :	US\$	228 850

Agence d'exécution : Département royal des forêts de Thaïlande (agence principale)
et
Administration forestière du Cambodge

Approuvé au : automne 2010

Date de lancement et durée : août 2012 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2010 des projets et il a été financé à la 46^{ème} session du CIBT en novembre 2010 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. La convention devant régir la mise en œuvre du projet a été officiellement signée par le Département royal des forêts de Thaïlande (RFD), l'Administration forestière du Cambodge et l'OIBT en mai 2012 à l'issue de la conclusion d'une longue procédure interne de l'administration thaïlandaise à laquelle est soumise toute signature d'accords de projets internationaux par ce pays. Le projet a entamé sa phase d'exécution en août 2012.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la conservation transfrontalière de la biodiversité de part et d'autre des frontières qui traversent « le Complexe des forêts classées du Triangle d'Émeraude » dont le territoire, commun à la Thaïlande, au Cambodge et à République démocratique populaire Lao, constitue une zone de conservation transfrontalière de la biodiversité (TBCA). Les aires protégées du Triangle d'émeraude comprennent des habitats d'un éventail divers d'espèces sauvages. Les grandes espèces comme l'éléphant sauvage, le banteng et le tigre sont observées le long des frontières nationales et migrent selon les saisons en franchissant les frontières des trois pays. Le Triangle d'émeraude contient un massif forestier continu qui compte parmi les plus vastes d'Asie du Sud-est ; il renferme un grand nombre d'espèces menacées à l'échelle mondiale et fournit le dernier refuge à seize espèces "en danger critique" et "en voie de disparition" de la Liste Rouge UICN. De manière spécifique, ce projet vise à renforcer la protection des habitats transfrontaliers des espèces sauvages protégées dans le Triangle d'émeraude.

La 5^{ème} réunion du Comité directeur du projet a été organisée le 22 février 2015, dans la province thaïlandaise de Ubon Rachathani, tandis que sa 6^{ème} réunion s'est tenue à Phnom Penh (Cambodge) le 24 juillet 2015. Ces réunions ont fourni des orientations permettant d'affiner les activités du projet en accord avec la vision commune de gestion de long terme du massif forestier du Triangle d'émeraude telle qu'élaborée par le projet. La 6^{ème} réunion du Comité directeur a approuvé le calendrier d'organisation de la conférence régionale sur conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales qui doit se tenir dans le cours du premier trimestre de l'année 2016 lors de la phase de prorogation « sans coût » du projet. Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon le dernier rapport d'activité remis en juillet 2015, l'avancement des travaux du projet est résumable comme suit :

Volet cambodgien :

- Une évaluation du couvert forestier 2014 de la forêt protégée de Preah Vihear et de la répartition de sa faune et de sa biodiversité est en cours. Un rapport technique et la cartographie de la répartition des espèces sauvages clé de voûte sont passés en revue avant de faire l'objet d'une prochaine publication technique OIBT-CDB sur conservation de la biodiversité transfrontalière dans le massif forestier protégé du Triangle d'émeraude.
- Des études botaniques ont été menées et 10 espèces d'orchidées ont fait l'objet de prélèvements dans la forêt protégée de Preah Vihear afin d'évaluer la viabilité d'une culture de ces espèces dans la pépinière du projet.
- Des patrouilles de surveillance ont été régulièrement effectuées en coopération avec la police et des militaires de la province afin de réduire l'incidence des activités forestières clandestines dans des périmètres ciblés de la forêt protégée de Preah Vihear.
- Des séances de concertation ont été organisées avec les collectivités locales, les conseils communaux et des représentants des collectivités territoriales sur l'aménagement du territoire, la planification de la gestion des forêts, la protection de la faune et la répression des pratiques frauduleuses.
- Des formations ciblant les communautés locales ont été menées en vue d'améliorer leurs compétences en matière de plantation d'arbres, de création de jardins potagers et de systèmes agroforestiers intégrés ; certaines ont porté sur les nouvelles possibilités de développement du tourisme axées sur la nature et la culture, en particulier aux temples anciens situés dans et autour de la forêt protégée de Preah Vihear, tandis que les réunions de formation et de sensibilisation étaient organisées pour discuter de la prévention des incendies de forêt, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, et de la REDD+.

- Dix assistances financières ont été dispensées aux étudiants de la Faculté de foresterie de l'Université Royale d'Agriculture leur permettant de préparer des thèses de premier cycle requises pour l'obtention de leur diplôme. L'accompagnement fourni s'est étendu à l'encadrement du travail de terrain dans la réalisation d'études portant sur l'écotourisme, la conservation de la faune, l'occupation des sols forestiers et les modalités d'une agro-foresterie villageoise dans et autour de la forêt protégée de Preah Vihear.
- Poursuite des expériences agroforestières pilotes, par des formations et des consultations sur l'élevage de volaille et de bovins, ainsi que la promotion de systèmes agricoles intégrés, la production d'engrais de compost destinée à l'amélioration des rendements agricoles et la fourniture de semences pour les potagers.

Volet thaïlandais :

- Les produits du projet concernant les ressources fauniques et la modélisation SIG et ceux de la recherche sur l'amélioration des moyens d'existence des communautés, à laquelle le projet prête son concours, ont été diffusés aux principales parties prenantes les 23 et 24 avril 2015 dans le district de Khong Cheam, à Ubon Ratchathani (Thaïlande).
- Poursuite de la mise à jour et de l'entretien du système d'information et de la collecte des données destinées au SIG et la recherche sur la faune, évaluation des résultats des activités de développement de la conservation intégrée pour les populations visées.
- Ont été organisées à intervalles réguliers des formations portant sur la protection des forêts, dispensées en coopération avec les unités de protection forestière de la zone du projet, ainsi que des patrouilles efficaces destinées à empêcher le braconnage, les coupes forestières clandestines, les prélèvements et le trafic d'espèces végétales sauvages.
- Des réunions, ayant pour thèmes les activités d'amélioration des moyens d'existence, ont été organisées en février et mars 2015 en vue de donner suite effective à la mise en place d'une pépinière et d'un laboratoire de culture de tissus.
- Des ateliers de formation à la production de plants en pépinière et aux micro-techniques de reproduction des orchidées et de plantes ornementales ont été organisés par cinq fois, en coopération avec l'Université de Ubon Ratchathani, entre février et juin 2015.
- Des réunions se sont tenues à date régulière avec la police qui patrouille la frontière en vue de donner suite aux résultats des ateliers et des formations au SIG.
- Des thèmes de sensibilisation à la conservation ont donné lieu à des interventions réunissant tous les mois des équipes pédagogiques d'écoles élémentaires dans la zone du projet. Des concours de dessins et des expositions sur le thème de la conservation de la nature ont été organisés.
- Deux rapports techniques ont été téléversés sur le site Web de l'OIBT : *Land use change and wildlife distribution modeling in the Emerald Triangle Forest Complex* (Modélisation des changements d'occupation des sols et de la répartition de la faune dans le massif forestier du Triangle d'Émeraude) à l'adresse http://www.itto.int/files/itto_project_db_input/2968/Technical/GIS%20Report%20ebook-Landuse%20change%20&%20Wildlife%20Distribution%20modelling%20in%20the%20ETFC.pdf ; et *Wildlife resources in the Emerald Triangle Protected Forest Complex between Thailand and Lao PDR* (Ressources fauniques dans le massif forestier protégé du Triangle d'Émeraude entre la Thaïland et la Rép. Dém. Lao) à l'adresse http://www.itto.int/files/itto_project_db_input/2968/Technical/Wildlife%20Resources%20in%20ETPFC%20between%20Thailand%20&%20LAO%20PDR.pdf.
- Le plan de gestion du massif forestier protégé de Pha Taem a été révisé en y intégrant les résultats de la recherche. Ce plan de gestion révisé en est cours d'examen par le Département royal des forêts de Thaïlande.

(22) PD 581/10 Rev.2 (F) Mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des massifs forestiers au Togo

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	565 523
Budget OIBT :		US\$	345 840
Gouvernement du Japon :	US\$	345 840	
Gouvernement du Togo :		US\$	219 683

Agence d'exécution : Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)
 Approuvé au : novembre 2011
 Date de lancement et durée : avril 2011 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cycle des projets de l'automne 2011 dans le cadre du système d'approbation en ligne mais financé en intégralité lors de la 48e session du CIBT en novembre 2012. La convention devant régir l'exécution de ce projet a été signée par les parties en janvier 2013. La mise en œuvre du projet a débuté en avril 2011 après le décaissement de la première tranche de fonds OIBT.

Ce projet vise à contribuer à l'optimisation du potentiel forestier de la gestion durable des espaces forestiers au Togo. Il vise plus particulièrement à améliorer la gestion géo-spatiale des forêts au Togo. Les produits attendus du projet sont : (1) La collecte et le traitement des données du secteur forestier sont basés sur l'utilisation de l'équipement et des méthodes modernes ; (2) Les acteurs formés en SIG forestier utilisent les compétences qu'ils ont acquises, et (3) Un système de gestion centralisée des informations géo-spatiales des forêts a été mis en place

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon le rapport d'étape de ce projet le plus récent et les résumés mensuels envoyés en empruntant le système de suivi des projets en ligne, l'état actuel des travaux de ce projet peut se résumer comme suit :

- Des ateliers de formation spéciaux supplémentaires ont été menés, après l'acquisition de l'équipement informatique et des matériaux qui ont été installés dans les bureaux de l'ODEF à Lomé et dans d'autres régions du Togo. Le but était de faire qu'un plus grand nombre de personnes soient formées à l'exploitation du logiciel de gestion de la base de données, celui du système d'information géographique (SIG) et celui de la cartographie (ArcGis), et que leur soient fournis des rudiments de statistiques. En conséquence il devrait être possible d'éviter de se trouver confronté à une absence d'agents qualifiés dans les institutions forestières togolaises lorsqu'une d'une rotation de personnel intervient pour des raisons juridiques et administratives ;
- Un fond de carte de la forêt classée de Sarkai, préparé comme travail d'essai pour l'exploitation de l'équipement et du matériel informatiques, ainsi que l'utilisation du logiciel ArcGIS, par des agents de l'ODEF formés, basés à Lomé et d'autres villes importantes du Togo et devant faire partie du réseau en cours de création dans le cadre de ce projet, en collaboration avec d'autres institutions togolaises compétentes ; et
- La base du réseau de gestion centralisée des données forestières a été instaurée avec le système institué dans le cadre de ce projet, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts au Togo.

(23) PD 601/11 Rev.3 (F) Renforcement de la conservation des écosystèmes de la mangrove dans la réserve de la biosphère du nord-ouest du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	958 219.60
Budget OIBT :	US\$	496 289.60
Collectivités territoriales de Tumbes et Piura :	US\$	386 300.00
MDA :	US\$	75 630.00

Agence d'exécution : MDA
 Approuvé au : printemps 2012
 Date de lancement et durée : novembre 2014 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle de projets du printemps 2012 par le biais du système d'approbation électronique mis en place, et il a été entièrement financé dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales à la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville, au Gabon. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été signée en septembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en novembre 2014 suite au dépôt par

l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, ce dossier ayant été approuvé par le Secrétariat.

Les mangroves constituent l'un des écosystèmes les plus vulnérables au changement climatique, cependant que ces écosystèmes peuvent piéger et stocker les volumes de carbone les plus élevés, et bien que le système national des zones naturelles protégées (SINANPE) ait contribué à pérenniser cet écosystème en créant le Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (*Santuario Nacional de los Manglares de Tumbes - SNLMT*), on constate une carence de mécanismes participatifs appliqués à la conservation globale des écosystèmes forestiers de la mangrove dans les régions de Piura et Tumbes. Cela a pour corollaire un faible niveau de vie pour les populations riveraines des écosystèmes de la mangrove et une perte de biodiversité dans ces derniers.

Afin de remédier à cette situation, ce projet prévoit l'amélioration du niveau de vie de la population dans les secteurs de ces écosystèmes de mangroves situés dans les régions de Tumbes et Piura. Plus précisément, ce projet doit augmenter le nombre de mécanismes participatifs pour la protection des forêts de mangrove et la conservation dans les régions de Tumbes et Piura à travers : 1) l'utilisation adéquate des pouvoirs juridiques des autorités régionales et locales à assurer la conservation des mangroves ; 2) l'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove, et 3) élaboration et application de stratégies de viabilisation financière des mangroves.

Les principaux résultats attendus de ce projet à l'issue de sa réalisation sont les suivants : (i) le renforcement de la capacité de gestion des mangroves en vue de leur conservation chez deux (2) gouvernements régionaux et de deux (2) municipalités ; (ii) la création de trois (3) aires protégées le Corridor biologique de mangrove et de forêts xérophiles, la mangrove de San Pedro de Vice et la Nouvelle Mangrove de Vichayal, (iii) l'efficacité de la gestion du Sanctuaire national des Mangroves de Tumbes (SNLMT) aura été améliorée ; (iv) l'exploitation optimale des ressources (ressources forestières et hydro-biologiques) dans les mangroves aura été favorisée par la mise en œuvre des 10 sous-projets d'activités économiques durables, et (v) deux (2) des mécanismes financiers auront été promus afin de contribuer à la pérennité des mangroves

Depuis son lancement en novembre 2014 et selon le premier rapport d'activité récent remis par l'Agence d'exécution en juillet 2015, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer par produits principaux comme suit :

Output 1 : L'utilisation adéquate des pouvoirs légaux dont disposent les collectivités régionales et locales pour la conservation des forêts de mangrove

- Plusieurs réunions inter-institutionnelles ont eu lieu entre les administrations régionales et locales, les universités, la SERNANP, le PRONANP et le MDA pour discuter de la nécessité de la formation d'agents régionaux et locaux aux normes et réglementations environnementales. À partir de ces réunions, à ce jour, l'Université nationale de Tumbes a conclu un accord pour mettre au point une formation diplômante en "gestion environnementale participative pour la conservation des mangroves et des forêts xérophiles". La liste des participants a déjà été établie et les formations devraient débiter sous peu ;
- La coordination a été lancée avec les autorités compétentes pour la reconnaissance légale de 3 nouvelles aires protégées d'écosystèmes de la mangrove : l'écosystème des mangroves de Tumbes et Corridor biologique de forêts xérophiles, la mangrove de San Pedro de Vice et la Mangrove de Vichayal dans le département de Piura.

Produit 2 : L'amélioration du degré d'administration et de gestion des forêts en vue de préserver les écosystèmes de la mangrove

- Le plan directeur de la gestion du Conservatoire national des mangroves de Tumbes a été mis à jour de manière participative par le biais d'ateliers auxquels participèrent toutes les parties prenantes et un forum régional a été prévu pour la journée mondiale de l'environnement ;
- Plusieurs réunions de coordination avec des responsables des collectivités territoriales de Corrales, Zarumilla et Aguas Verdes à Tumbes à Vice en Piura ont été lancées pour la mise en œuvre de mécanismes participatifs de gestion dans les mangroves nouvellement protégées dans des périmètres à instituer ; et

- Un plan des travaux est en cours d'élaboration pour former les populations riveraines à la gestion pérenne et aux techniques d'exploitation des ressources naturelles des écosystèmes de la mangrove.

Produit 3 : Élaboration et application de stratégies de viabilisation financière des mangroves

- Une assistance est pourvue aux communautés riveraines dans l'élaboration de mécanismes d'accroissement des revenus, ce qui doit contribuer à pérenniser les mangroves par des plans de petites entreprises. Six profils de projets ont été définis à ce jour.

La première réunion du Comité directeur du projet a été provisoirement fixée à octobre 2015.

(24) PD 602/11 Rev.3 (F) Gouvernance des forêts tropicales dans la région panaméenne de Darien

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	616 163
Budget OIBT :		US\$	350 402
Gouvernement du Japon :	US\$	300 402	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	50 000	
WWF – Panama :		US\$	101 961
ANAM :		US\$	163 800
Agence d'exécution :	WWW – PANAMA OFFICE		
Approuvé au :	printemps 2012		
Date de lancement et durée :	décembre 2014 / 24 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2012, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été promis lors de la quarante-neuvième session en novembre 2013 à Libreville, au Gabon. La convention définitive devant réglementer l'exécution de ce projet a reçu sa signature officielle en décembre 2014. Le premier virement de fonds a été opéré en janvier 2015 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débiter, suivis de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat.

Ce projet est conçu dans le sillage de l'un des produits du projet financés par l'OIBT PD 405/06 Rev.3 (F) : « Élargissement du périmètre de gestion durable des forêts dans le massif Emberá-Wounaan du district de Comarca à Darien au Panama », qui caractérisait et décrivait les facteurs institutionnels, administratifs et socio-économiques favorisant l'exploitation forestière illégale dans la région de Darien et qui en a produit un document-cadre sur les lignes directrices et les stratégies nécessitant une action institutionnelle immédiate propre à contrecarrer la dégradation des forêts qui ne cesse de progresser en amenant des pratiques d'exploitation forestière illégales et autres activités non pérennisables. Il vise ainsi à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre l'exploitation forestière illicite, sachant que le problème de l'exploitation forestière illicite demeure sans solution. Ses effets négatifs non seulement entravent les initiatives de gestion des massifs forestiers de par la concurrence déloyale qu'elle entraîne sur les prix, car ses acteurs se soustraient aux droits de coupe, mais surtout elle provoque une réduction drastique du couvert forestier et la déperdition continue de biodiversité dans le pays, y compris dans le parc national de Darien et dans d'autres aires protégées.

Produits escomptés du projet au niveau global : (i) création d'un cadre institutionnel et de gouvernance pour la prévention des coupes clandestines et la maîtrise de la situation reposant sur un accord intersectoriel et l'encadrement des permis de coupe à la dimension des unités forestières d'aménagement (UFA), attribution des responsabilités techniques et juridiques aux forestiers professionnels (système dits « de régences forestières ») et révision des normes des coupes par les collectivités territoriales (Comarcas et ses municipalités) ; ii) intégration d'un mécanisme efficace de suivi et maîtrise des flux de bois, comprenant : a) l'origine et la licéité du bois ; b) des dispositifs de vérification des permis forestiers accordés par révolutions (périodicité des coupes) ; c) la vérification des volumes de bois au niveau

des centres d'usinage et à celui des points de transit ; d) le développement de logiciels pour la production et le contrôle du transport, et e) la création d'un système de traçabilité sur la filière, (iii) élaboration d'une proposition sur les mécanismes financiers de promotion de la gestion et un commerce forestier responsable dans les forêts naturelles de Panama par : a) l'exploration de divers mécanismes d'incitation, et b) la promotion de politiques d'achats responsables comme incitation pour les acteurs impliqués dans les pratiques de gestion durable des forêts ; (iv) le développement d'une campagne d'achats responsables destinée à sensibiliser la population sur les dispositions administratives et institutionnelles de la stratégie et à promouvoir le certificat d'origine « Darién Responsable » pour les produits bois et dérivés provenant de forêts correctement gérées dans la région de Darién.

Depuis son lancement en janvier 2015 et selon le premier rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en juillet 2015, l'avancement de l'exécution du projet peut se résumer par produits comme suit :

Produit 1 : Une stratégie de gouvernance institutionnelle pour la prévention et le contrôle de l'exploitation forestière illégale dans la région de Darién adoptée par plusieurs acteurs sociaux, institutionnels et privés

- Des réunions sont promues avec la participation de divers acteurs sociaux privés et publics sur l'importance de l'adoption d'une stratégie et celle de parvenir à des accords qui permettent de mettre un frein à l'exploitation forestière clandestine et à l'action de facteurs qui influent sur les biens et services rendus par la forêt en les altérant ;
- Des lacunes importantes dans les normes et les règlements gouvernementaux ainsi que dans les structures de gouvernance sont en cours d'identification en vue de proposer une nouvelle loi forestière ; et
- Par décision institutionnelle, a été créé le Comité national de la gestion forestière destiné à faciliter et à favoriser l'adoption de mécanismes de lutte contre l'exploitation forestière clandestine et à mettre en place une meilleure gouvernance forestière, davantage tenue de rendre des comptes.

Produit 2 : Système de traçabilité des produits dans la filière permettant des vérifications de l'origine et du mouvement du bois et produits dérivés, depuis les chantiers de production jusqu'aux centres de transformation en bout de chaîne.

- Les autorités administratives, les entreprises de la filière forêt-bois et les collectivités concernées collaborent actuellement à la mise au point d'un dispositif de traçabilité du bois utilisant des codes-barres et des puces électroniques.

Produit 3 : Un système et des démarches et formulaires simplifiés pour la délivrance de permis d'exploitation forestière, et la mise au point d'un régime de régence forestière

- Les activités forestières sont caractérisées et classées par taille des opérations, de manière à définir des mécanismes de procédures accélérées de délivrance des permis de coupe ;
- Un atelier sur les dispositions relatives à la délivrance de permis d'exploitation a été organisé au profit de 37 participants parmi lesquels des agents de l'administration, des employés du secteur forestier et des membres de collectivités forestières ; et
- Un système de « régence » devant permettre l'application conjointe des normes et règlements, édictés par des organismes d'État avec la participation de l'association nationale des professionnels de la forêt a été mis au point, mais comporte actuellement plusieurs carences qui sont évaluées en vue d'améliorer le système. Actuellement 41 techniciens forestiers ont suivi ce stage sur la « régence forestière », mais seulement 4 ont présenté les travaux requis pour être accrédités.

Produit 4 : Deux postes de contrôle entièrement équipés aux principaux ports et nœuds routiers

- Les flux de bois du Darién ont été caractérisés et quantifiés ; et
- À partir de l'étude susdite, le ministère de l'Environnement a jugé préférable d'établir 5 postes de contrôle fixes et 19 points de contrôle mobiles dans les sous-régions Bayano et Darién. Le projet a équipé ces postes et points de contrôle de systèmes de communication et de logiciels de suivi des bois dans la filière qui assurent leur traçabilité. Ces points de contrôle sont entrés en phase opérationnelle au cours de la saison des coupes 2015 dans le Darién.

Produit 5 : Système de mécanismes économiques et commerciaux instauré pour les producteurs engagé dans la gestion durable des forêts

- Une stratégie de communication et de sensibilisation en faveur de la commercialisation responsable du bois, notamment par l'élaboration d'une campagne de sensibilisation aux achats responsables et par la production de matériaux de sensibilisation, a été conçue et soumise au ministère de l'Environnement pour approbation, laquelle est attendue sous peu.

Le projet est en bonne voie.

(25) PD 617/11 Rev.4 (F) Promotion de la conservation de la biodiversité dans le parc national Betung Kerihun (BKNP) en tant qu'écosystème transfrontalier entre l'Indonésie et l'Etat malaisien du Sarawak (Phase III) (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 214 479
Budget OIBT :		US\$	941 559
Gouvernement du Japon :	US\$	84 661	
Gouvernement du Japon (MoFA)	US\$	350 000	
Gouvernement de la Suisse	US\$	503 486	
Gouvernement des États-Unis	US\$	3 412	
Gouvernement d'Indonésie		US\$	272 920
Agence d'exécution :	Parc national Betung Kerihun (BKNP), Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature (PHKA), Ministère des forêts		
Approuvé au :	47ème session du CIBT, novembre 2011, La Antigua (Guatemala)		
Date de lancement et durée :	octobre 2013 / 48 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2011 et il a été partiellement financé à la 47ème session du CIBT en novembre 2011 et financé en intégralité à la 48ème session du CIBT en novembre 2012 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. Le projet a été signé en septembre 2013. À l'issue du parachèvement des plans annuels des opérations et de celui du rapport de lancement, le projet a débuté en octobre 2013.

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir la gestion durable de la conservation du Parc national de Betung Kerihun (BKNP), créé en 1992 dont la superficie a été portée à 800 000 ha, en tant qu'écosystème transfrontalier entre le Kalimantan ouest en Indonésie et le Sarawak malaisien. La coopération dans le cadre des activités de conservation transfrontalière entrant dans le cadre de ce projet est axée sur le conservatoire naturel de Lanjak Entimau (LEWS) et le parc national Batang Ai (PNBA) au Sarawak contigu au BKNP dans le Kalimantan Ouest en Indonésie frontalière. Les résultats attendus du projet sont : (1) le maintien et le renforcement de la coopération entre l'Indonésie et la Malaisie pour la conservation de l'écosystème transfrontalier entre BKNP et PNBA/ LEWS ; formulation d'un plan de travail opérationnel sur la conservation de la biodiversité de l'écosystème transfrontalier ; et (3) la pérennité accrue des moyens d'existence des populations riveraines au sein et autour du BKNP.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

- Le dispositif technique (TA) de la mise en place de l'équipe spéciale technique conjointe (JTTF), mise sur pied par l'Indonésie et la Malaisie, fait actuellement l'objet d'un examen de la part de l'autorité malaisienne compétente avant d'être officiellement signé par les parties ; le TA a été formulé conjointement par des fonctionnaires du BKNP, du LEWS et du PNBA.
- Une concertation intensive entre les actuels partenaires, soit l'ADB, le TFCA, le WWF Indonésie et le GIZ, ainsi que l'Initiative HOB, est en cours en vue de renforcer le partenariat.

- L'actuel plan stratégique de conservation des orangs-outans, en sa qualité d'activité figurant au nombre de celles devant être mises en œuvre conjointement par l'Indonésie et la Malaisie, fait l'objet d'un examen de la part du BKNP, du LEWS et des professionnels du PNBA, par le biais d'échanges d'informations et de visites.
- Les rapports techniques des activités 2.1, 2.2, 3.1 et 3.2 ont été publiés en indonésien en bahasa (indo-malais) et en anglais et téléversés sur le site Web de l'OIBT.
- La réalisation d'une étude de faisabilité sur l'élaboration du projet REDD+ a été reportée à l'année 3 principalement en raison de réorientations touchant la conduite du programme relatif au changement climatique au ministère de l'Environnement et des Forêts.
- Le dossier de développement d'un écotourisme villageois a été examiné en profondeur par le consultant national et les principales parties prenantes. Le développement de l'écotourisme exige un engagement des acteurs du parc sur le long terme et nécessite des infrastructures adaptées.
- Les patrouilles forestières se poursuivent. L'administration et les partenaires du parc ont reconnu la nécessité d'associer les populations riveraines à cette tâche, ce qui rend indispensable la formation à cet effet de certains chefs communautaires et agents des patrouilles.
- Le programme de communication progresse de manière satisfaisante par des outils webmatiques et des réseaux sociaux (Facebook), et trouve un écho chez des journalistes professionnels, grâce notamment à la participation à des manifestations nationales et internationales ayant trait à la conservation de la biodiversité.

**(26) PD 635/12 Rev.2 (F) Gestion de la zone tampon du parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) avec la participation des populations riveraines
Budget et sources de financement**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	\$1 421 925
Budget OIBT :		US\$	517 450
Gouvernement du Japon :	US\$	242 690	
JLIA	US\$	50 000	
Gouvernement de la Suisse :	US\$	224 760	
Gouvernement de Malaisie :		US\$	904 475
Agence d'exécution :	Département des forêts du Sarawak		
Approuvé au :	XLVIII session du CIBT, novembre 2012, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	août 2014 / 24 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2012 et il a été financé à la 48ème session du CIBT en novembre 2012. Le texte de la convention de projet a été envoyé au Ministère malaisien des industries primaires et des produits de base en janvier 2013. La convention de projet a été dûment signée en août 2014. L'agence d'exécution a présenté le rapport initial d'un plan annuel d'opération (PAO) pour la première année et a commencé la mise en œuvre des activités du projet en août 2014.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer au développement intégré de la zone tampon à des fins de conservation de l'environnement et d'augmentation des moyens d'existence des communautés autochtones. L'objectif spécifique est de sécuriser les forêts dans la zone tampon afin d'en permettre l'exploitation par les communautés autochtones et de renforcer la protection du Parc national Tau Pulong (PTNP). Ces objectifs seront atteints grâce à la création de 6000 ha de zone tampon et la mise en sécurité de son capital forestier destinée à répondre aux besoins des communautés autochtones. Les objectifs et produits du projet seront atteints grâce à une gestion intégrée de la zone tampon, à des formations et à la participation active des parties prenantes primaires et secondaires, dont les communautés autochtones. L'exécution du projet est entre les mains du Département des forêts du Sarawak (FDS) par l'entremise de sa Cellule d'Initiative de services communautaires (CSIU).

Depuis la quarante-huitième session du Comité, le projet a progressé dans les domaines suivants, selon les rapports d'avancement, ainsi que les faits saillants mensuels présentés par le système de suivi en ligne (OLMS) :

- Le dossier de l'arrêté définitif de la deuxième extension du PTNP a été traité par le ministère de la Planification des ressources et de l'Environnement de l'État du Sarawak ;
- L'étude sur l'écologie et la flore a été effectuée dans le but de constituer les données de l'état des lieux sur la typologie forestière et les ressources de la biodiversité à des fins de conservation et d'exploitation locale ;
- Un recensement de la faune portant sur les mammifères terrestres, les oiseaux et les insectes a été effectué par la méthode des transects linéaires et des caméras dissimulées permettant d'identifier les espèces à protéger ;
- Une étude sur les forêts communales a été effectuée afin d'identifier les zones forestières susceptibles d'être revendiquée par les communautés autochtones et de recueillir des éléments sur les ressources en bois, les PFNL et le gibier ;
- Des visites ont été effectuées au projet « tagang » réussi, ainsi qu'au parc agricole et un centre d'artisanat situé au Sabah ; et
- Des travaux préparatoires à la demande de certificats de naissance et de cartes d'identité ont été menés.

La construction d'une antenne de terrain doublée d'un poste de gardes forestiers à Long Manau a été retirée du programme en raison de la revendication foncière inattendue émise par des foyers autochtones, et le budget de cette activité a été réaffecté au renforcement des formations en conformité avec les recommandations et l'approbation du Comité de pilotage du projet à sa première réunion tenue le 23 mars 2015. À l'exception du retrait de cette activité particulière, le projet a fait des progrès constants avec le soutien des parties prenantes.

(27) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	564 037
Budget OIBT :	US\$	435 187
Gouvernement du Japon :	US\$	435 187
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	128 850

Agence d'exécution : Institut de recherche forestière de Manado (MFRI), Agence de recherche-développement forestier, Ministère indonésien des Forêts

Approuvé au : printemps 2013

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 et il a été financé à la 50ème session du CIBT en novembre 2014. La convention réglant l'exécution du projet a été parachevée en juin 2015. L'Agence d'exécution est en train de finaliser toutes les dispositions administratives, y compris la nomination du personnel du projet et la préparation d'un rapport initial avec des plans annuels détaillés des opérations.

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante de bois de cempaka (*Elmerrillia ovale* (Miq.) Dandy) ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logement démolis) il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles. Cependant, l'offre de *cempaka* s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du Nord Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable l'exploitation de ce bois, le projet est conçu pour promouvoir la gestion durable des forêts de Cempaka dans le nord du Sulawesi en traitant la question de la pérennité sociale, environnementale et

économique. L'objectif spécifique du projet est de faciliter la conservation et les plantations d'arbres Cempaka avec la participation des communautés locales dans le nord du Sulawesi. Les activités du projet comprennent : la création d'une parcelle pilote de 30 ha de démonstration en utilisant des techniques sylvicoles améliorées dans trois districts ; la formulation de politiques d'incitations à l'intention des communautés devant marquer leur adhésion à la conservation du cempaka ; et l'instauration de systèmes de certification des semences de cempaka, dans le nord Sulawesi. Les produits attendus du projet sont : (i) une augmentation de la capacité des populations à aménager et valoriser les plantations de cempaka, (ii) une intensification de l'installation de plantations de cempaka sur un mode participatif, et (iii) l'élaboration de principes intégrés visant la conservation du cempaka.

(28) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana, en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	324 088
Budget OIBT :		US\$	245 272
Gouvernement du Japon :	US\$	245 272	
Gouvernement du Togo :		US\$	78 816
Agence d'exécution :	PICODEV-Ghana		
Approuvé au :	avril 2012		
Date de lancement et durée :	mai 2013 / 24 mois		

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 48e Session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet a été signé par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT.

Le projet vise à contribuer au développement socio-économique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, grâce à la restauration des massifs forestiers par l'implantation d'essences indigènes précieuses et es essences à bois d'œuvre exotiques, avec la participation des populations riveraines. Il vise plus particulièrement à mettre en route une démarche de lutte participative contre la pauvreté (valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) à travers un enrichissement durable des forêts et l'aménagement de plantations en utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques.

Aucun rapport d'activité n'avait été remis par l'agence d'exécution (PICODEV-Ghana) en août 2015, celle-ci ayant fait savoir au Secrétariat que la préparation du rapport d'achèvement était en cours, sachant que toutes activités du projet ont été menées à bien dans la zone de Biakoye visée par le projet en Haute-Volta ghanéenne.

(29) PD 668/12 Rev.1 (F) Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité sur les pentes du volcan Tacaná et son aire d'influence au Mexique et au Guatemala

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	949 491.90
Budget OIBT :		US\$	641 638.80
Gouvernement du Japon :	US\$	441 638.80	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	200 000.00	
HSI :		US\$	67 696.80

Municipalités (valeur approximative en nature)	US\$	26 560.00
Organismes forestiers (CONAFOR, CONANP, CONAP et INAB) (en nature)	US\$	213 596.30
Agence d'exécution :	Helvetas Swiss Intercooperation (HSI)	
Approuvé au :	Quarante-huitième session en novembre 2012 à Yokohama (Japon)	
Date de lancement et durée :	juillet 2014 / 24 mois	

Le Conseil a approuvé le projet à sa quarante-huitième session en novembre 2012 à Yokohama et le financement intégral de sa mise en œuvre fut promis à la même session dans le cadre de l'initiative de collaboration OIBT/CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. La convention définitive réglementant l'exécution de ce projet a été signée par l'agence d'exécution, les gouvernements du Panama et du Mexique et l'OIBT en décembre 2013. Le premier virement de fonds a été opéré fin juin 2014 suite à la transmission par l'agence d'exécution d'un rapport de lancement, d'un plan de travail détaillé et d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet assortie d'un avis que l'exécution était sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. La première réunion du Comité directeur du projet a eu lieu à San Marcos, au Guatemala au début de septembre 2014, et la seconde s'est tenue à Tapachula, au Mexique. Les deux réunions ont pu compter sur la pleine participation des parties prenantes, tant mexicaines que guatémaltèques, en particulier la CONAFOR, le CONANP, le CONAP, l'INAB et les administrations des collectivités territoriales.

Le Guatemala et le Mexique ont en commun la région du volcan Tacaná qui, de part et d'autre de la frontière, se compose du département de San Marcos au Guatemala et de l'État du Chiapas au Mexique, cette région, qui fait partie du Couloir Mésoaméricain de Biodiversité, contient des richesses biologiques et recèle un potentiel écotouristique alors même que la majeure partie de sa population vit dans la pauvreté en exploitant les ressources naturelles sur un mode non pérenniable. Une initiative a été lancée qui doit permettre le développement durable des zones protégées de la région transfrontalière du volcan Tacaná, en s'appuyant sur des actions coordonnées, une étude de la situation et divers échanges entre les représentants régionaux des institutions mexicaines et guatémaltèques compétentes, la société civile et l'organisme de coopération suisse HELVETAS.

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de 28 000 personnes dans les deux pays, en s'appuyant sur la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles locales. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus participatif de gestion, conservation et exploitation des ressources naturelles et de la biodiversité dans le secteur du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. Le projet commence par une première phase de deux ans devant poser les fondations d'un travail à mener en commun avec les collectivités riveraines, hommes et femmes, dans des activités pilotes, dont la gestion durable des forêts, la diversification des perspectives économiques, l'amélioration du cadre juridique des aires protégées et celle de la collaboration entre les deux pays.

Les produits escomptés sont les suivants : i) les zones pilotes de restauration ou conservation ont été mis en place de manière participative ; ii) des projets pilotes ont été identifiés et mis en place avec la communauté, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme, l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux ; iii) le cadre technique et juridique de l'aménagement intégré de la région du volcan Tacaná a été mis à jour, et iv) les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala – Mexique.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon les deux derniers rapports d'activités remis en février et août 2015, et la première réunion du Comité directeur du projet qui s'est tenue en septembre 2015, l'avancement des travaux du projet par produits peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Des zones pilotes de restauration ou conservation ont été mises en place de manière participative

- La cartographie des zones de restauration et conservation et celle des services environnementaux du massif du volcan Tacaná et de leur zone d'influence sur le Guatemala et le Mexique sont achevées ;

- Les domaines prioritaires pour la restauration et la conservation ont été sélectionnés ;
- Plusieurs ateliers ont été organisés dans les communautés afin de socialiser les plans de restauration et de conservation ; et
- Quatre (4) pépinières sont en cours d'aménagement en vue de produire des plants d'espèces indigènes pour les périmètres en restauration.

Produit 2 : Une production locale et des initiatives économiques ont été définies et mises en place avec les collectivités, afin d'améliorer les moyens de subsistance locaux, dont l'écotourisme, l'agroforesterie et les systèmes sylvi-pastoraux

- Douze (12) propositions de production de biens et services forestiers devant constituer des revenus d'appoint ont été reçus de la part des communautés qui ont trait à l'écotourisme, et sont en cours d'évaluation ;
- Les travaux d'amélioration du parcours de randonnée binational ont débuté au niveau interinstitutionnel ;
- Une réunion d'échange d'expériences entre les voyageurs ayant l'expérience des volcans et des communautés Tacana a eu lieu sur le versant guatémaltèque.

Produit 3 : Le cadre technique et juridique de l'aménagement intégré de la région du volcan Tacaná a été mis à jour

- Une étude technique sur le reclassement du volcan Tacaná au Guatemala, devant être menée en étroite coordination avec la CONAP, a été lancée. Actuellement, le cône volcanique est classé comme « Zone interdite d'accès en permanence » ce qui n'y autorise aucune intervention ; l'intention du projet est de surmonter cette contrainte directement à partir des règlements qui la régissent.

Produit 4 : Les populations riveraines, les conseils municipaux et les organismes publics s'échangent les informations, prennent des décisions par consensus et sont activement impliqués dans la coopération binationale Guatemala – Mexique.

- Le contrôle et la surveillance des périmètres concernés au travers de formations dispensées aux éco-garde et de leur octroi d'équipement ont débuté ;
- Les études d'état des lieux et la veille biologique ont débuté ; et
- Activités menées en coopération bilatérale et internationale destinées à échanger des connaissances et expertises entre les acteurs.

Le projet est en bonne voie.

(30) PD 673/12 Rev.1 (F) Renforcement de la capacité à faire appliquer les lois forestières et la gouvernance dans les forêts domaniales des provinces cambodgiennes de Kratie et Mondulkiri

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	\$555 527
Budget OIBT :		US\$	464 033
Gouvernement du Japon :	US\$	444 033	
Gouvernement de Corée :	US\$	20 000	
Gouvernement du Cambodge		US\$	91 494
Agence d'exécution :	Administration forestière du Cambodge		
Approuvé au :	XLVIIIe session du CIBT, novembre 2012, Yokohama (Japon)		
Date de lancement et durée :	mai 2013 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2012 et il a été financé à la 48ème session du CIBT en novembre 2012. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été

parachevée en janvier 2013. Après l'achèvement de toutes les démarches administratives requises pour la mise en œuvre efficace et réussie du projet, le projet est entré en phase opérationnelle en mai 2013.

Le projet vise spécifiquement le renforcement des fonctions de police dans les forêts domaniales des provinces de Monduljkiri et Kratie, qui souffrent d'un manque de moyens dans la lutte contre les activités forestières clandestines alors même que ces deux provinces sont parmi les plus riches du pays en biodiversité et ressources forestières. Une plate-forme d'application des lois et gouvernance forestières sera instaurée dans le pays avec l'appui de nombreux partenaires. Les produits attendus de ce projet sont les suivants : i) capacité accrue de l'Administration forestière dans ses interventions de police visant à faire respecter les lois et réglementations forestières dans les forêts domaniales des provinces de Mondulkiri et Kratie ; ii) soutien accru des populations locales aux initiatives de l'Administration forestière visant à faire respecter les lois forestières ; et iii) meilleure collaboration entre l'Administration forestière et les divers acteurs.

Depuis la quarante-huitième session du Comité et selon les deux plus récents rapports d'activité remis par le projet, l'état de ses travaux peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Capacité accrue de l'Administration forestière dans ses interventions de police visant à faire respecter les lois et réglementations forestières dans les forêts domaniales des provinces de Mondulkiri et Kratie

Mise à jour des deux directives techniques existantes pour l'application de la législation forestière et élaboration de directives relatives aux patrouilles pour les villages riverains. Ces directives ont été mises en application dans les formations.

- Un total de 80 agents de l'Administration forestière ont été formés à l'application des lois et à la gouvernance forestières. Un total de 64 unités de matériel et d'installations a été acquis. Un Système d'information sur la délinquance forestière a été modernisé par l'adjonction de cinq ordinateurs dont un installé à Phnom Penh, deux dans la province de Kratie et deux dans la province de Mondulkiri. Les directives existantes concernant le Dispositif de suivi des dossiers de violation de la réglementation forestière ont été actualisées.
- Un total de 500 exemplaires du livret sur le couvert forestier 2013 des provinces de Kratie et Mondulkiri a été produit et diffusé aux cantonnements de l'administration forestière de Kratie et Mondulkiri afin de faciliter les opérations sur le terrain.
- La page Facebook du projet intitulée *FA-ITTO FLEG partnership in Mondulkiri and Kratie* (« Partenariat Administration forestière-OIBT FLEG dans les provinces cambodgiennes de Mondulkiri et Kratie ») a été créée en vue de partager les informations sur le projet.

Produit 2 : Prise de conscience des populations locales et incitations à leur adhésion à l'initiative FLEG

- Un total de 20 sites du Programme de foresterie villageoise ont été visités ; un total de 608 participants ont pris part à des dialogues intensifs destinés à les sensibiliser à l'importance des initiatives FLEG.
- Un total de 27 56 ha parcelles agro-forestières à rendement élevé ont été aménagées sur quatre stations avec quatre petites pépinières. Un total de 101 participants (dont 56 femmes) ont pris part à quatre stages de formation à l'agro-foresterie et à des moyens d'existence de substitution.
- Grâce à l'enseignement de formations, un total de 82 chefs et membres de communautés dans 4 villages forestiers ont acquis les compétences nécessaires pour assurer l'application des lois forestières dans les provinces de Kratie et Mondulkiri.
- Deux petits bâtiments de bureaux annexes ont été construits pour le programme de foresterie villageoise : un en province de Kratie, l'autre en province de Mondulkiri.

Produit 3 : Meilleure collaboration entre l'Administration forestière et les divers acteurs

- Une brochure du projet, un calendrier, un livret et des rapports ont été publiés et diffusés en nombre aux parties prenantes dans les deux provinces.
- Des programmes de vulgarisation forestière ont été élaborés et diffusés aux cantonnements forestiers des provinces de Kratie et Mondulkiri.
- Un total de 58 agents forestiers de l'administration ont été formés au programme de vulgarisation forestière.
- Deux forums multiacteurs sur l'application des lois forestières ont été organisés pour un nombre total de 83 participants.

(31) PD 682/13 Rev.1 (F) Élaboration de normes de qualité de gouvernance pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	179.744
Budget OIBT :		US\$	149 744
Gouvernement du Japon :	US\$	149 744	
Gouvernement de PNG :		US\$	30 000

Agence d'exécution : *Australian Centre for Sustainable Catchments* (Centre australien de pérennisation des bassins versants, ACSC), Université du Sud Queensland (USQ), en étroite collaboration avec l'Autorité forestière de PNG

Approuvé au : printemps 2013

Date de lancement et durée : mai 2015 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2013 et il a été financé à la 49ème session du CIBT en novembre 2013. La convention de projet adoptée par l'Université de Southern Queensland (USQ), l'Autorité forestière de PNG et l'OIBT a été officialisée en novembre 2014. Après avoir conclu toutes les dispositions administratives, y compris un protocole d'entente entre l'USQ et l'Autorité forestière de PNG, le projet est entré en activité en mai 2015.

Au regard de la nécessité de renforcer la gouvernance de la REDD+ en PNG, ce projet a été conçu afin de contribuer à la bonne gouvernance de la REDD+ et de permettre une atténuation du changement climatique et la réalisation d'objectifs nationaux de développement grâce à la gestion durable et la mise en valeur des ressources forestières. Plus précisément, le projet vise à développer une norme volontaire REDD+ portant sur la qualité de la gouvernance, ce qui peut renforcer celle-ci en encadrant et en évaluant les structures et les processus REDD+ au niveau national et infranational. La norme REDD+ de qualité de la gouvernance sera élaborée au terme d'un processus multipartite qui implique un sondage en ligne, des entretiens en face-à-face avec les principaux intervenants, un atelier de forum multi-acteurs et des mises à l'essai sur le terrain dans des stations pilote. Le projet permettra également d'analyser les modalités et les résultats de la recherche et de déterminer la possibilité de faire appliquer ces normes régionales et internationales.

Depuis le début du projet en mai 2015, les activités clés mises en œuvre ont été les suivantes :

- les principales parties prenantes de la REDD+ en PNG ont été identifiées et leur caractéristiques ont été documentées en vue de la création d'une norme volontaire de « qualité de gouvernance » pour la REDD+.
- Un sondage en ligne a été réalisé pour les principales parties prenantes de la REDD+ ; la version préliminaire de sous-indicateurs et de vérifiants a été élaborée pour 11 indicateurs.
- Des entretiens en face à face ont été menés les 18 et 19 mai 2015 avec neuf des parties prenantes principales de la REDD+ en PNG.
- Un atelier national de deux jours sur l'évaluation de la gestion forestière et la qualité de gouvernance REDD+ a été mené à Port Moresby les 21 et 22 mai 2015. Il a été suivi par un total de 35 participants représentant l'administration centrale et des collectivités territoriales, la société civile, des universités, des ONG internationale et locales, des organismes bilatéraux d'assistance, des organisations communautaires et des groupes de propriétaires fonciers. Le rapport de cet atelier a été publié sur le site Internet de l'OIBT à l'adresse http://www.itto.int/files/itto_project_db_input/3067/Technical/Proceedings%20-%20REDD+%20Governance%20Workshop%20in%20PNG.pdf
- Un article de fond sur la gouvernance REDD+ a été élaboré et accepté par le XI^e Congrès forestier mondial (7-11 septembre 2015, Durban, Afrique du Sud).

(32) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	387 511
Budget OIBT :	US\$	310 576
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	310 576
Gouvernement de Fidji :	US\$	76 935
Agence d'exécution :	Département des forêts, ministère de la Pêche et des Forêts, République de Fidji	
Approuvé au :	automne 2013	
Date de lancement et durée :	octobre 2015 (attendu) / 36 mois	

Le projet a été approuvé à l'automne 2013 et son financement a été attribué lors du 49e CIBT en novembre 2013. La convention de projet devant régir l'exécution de ce projet a été parachevée en juin 2015. L'Agence d'exécution est en train de mettre la dernière touche aux dispositions administratives, y compris un plan annuel détaillé des opérations, qui doivent permettre la mise en œuvre effective du projet. Il est prévu que le projet débutera en octobre 2015.

Les zones humides côtières et les mangroves du delta du Rewa (35 238 ha) de Fidji représentent sans aucun doute une importante ressource marine et terrestre pour les populations de cette région, mais de manière plus importante encore, ces forêts protègent l'ensemble de l'écosystème côtier qui s'étend aux plaines adjacentes. Cependant, ces zones humides ont pâti de pressions sociales et économiques sans la mise en place d'aucune politique spécifique dont pourrait répondre un organisme d'État unique. L'extractivisme outrancier appliqué aux ressources a entraîné une réduction de la superficie du couvert et la perte d'habitats ainsi qu'un affaiblissement des moyens d'existence des populations.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion durable des zones humides côtières et des mangroves dans le delta du Rewa, tout en améliorant les moyens d'existence des populations riveraines. Plus précisément, le projet propose la restauration et la gestion d'au moins 3381 hectares en tant que station de démonstration ; la formation de 17 collectivités impliquées, visant leur conscientisation à l'importance des zones humides et au développement de moyens d'existence autres, cela afin de réduire leur dépendance économique excessive à l'égard de la végétation côtière et de la mangrove des zones humides. La communauté ciblée se situe dans la Tikina de Bau, Tailevu, une zone densément peuplée dans le delta du Rewa. Les résultats attendus de ce projet sont la synthèse des problèmes essentiels qui se posent sur les zones humides côtières et les mangroves et la formulation d'un cadre de politiques pertinent. En outre, il est prévu que les communautés adoptent des moyens d'existence de substitution qui permettront de réduire la pression extractiviste sur les ressources côtières et les mangroves des zones humides ; et en fin du projet, au moins 500 ha de la zone dégradée dans le site pilote sélectionné seront restaurés avec des espèces arborées du littoral à même d'entretenir les services écosystémiques et de répondre aux besoins des populations riveraines dans le long terme.

(33) PD 710/13 Rev.1 (F) Promotion de la conservation d'essences indigènes nobles sélectionnées de Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	620 209
Budget OIBT :	US\$	479 976
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	479 976
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	140 233
Agence d'exécution :	<i>Forest Research Institute</i> , Agence forestière de recherche-développement (FORDA), Ministère indonésien des Forêts	
Approuvé au :	automne 2013	
Date de lancement et durée :	janvier 2015 / 48 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2013 et il a été financé à la 49ème session du CIBT en novembre 2013. La convention du projet devant régler son exécution a été parachevée en juillet 2014. À l'issue des démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre du projet, dont un plan annuel d'opérations détaillé, le projet a débuté en janvier 2015.

Sumatra est la plus grande île d'Indonésie, qui possède une abondante diversité biologique, y compris de nombreuses espèces végétales indigènes. Au nombre des espèces indigènes nobles de l'île, on compte l'if de Sumatra (*Taxus sumatrana*), et le merbau de Sumatra (*Intsia palembanica*). Cependant, la surexploitation, l'infiltration des biotopes par les populations et les activités illégales ont été telles que de nombreuses espèces de grande valeur sont aujourd'hui menacées d'extinction. Les essences nobles à forte valeur marchande que sont le merbau de Sumatra, le kulim, l'andalas et le giam ont été surexploitées lors d'abattages menés clandestinement au cours des dernières décennies. Les espèces produisant des PFNL font elles aussi l'objet de prélèvements illicites, cependant que par le caractère endémique et relativement limité de sa répartition, et la petite taille de sa population, *Taxus sumatrana* est menacée d'extinction par l'empiétement de son habitat, les perturbations dont souffre sa population et l'exploitation forestière clandestine qui vise cette essence.

L'objectif d'ensemble de ce projet est de concourir à la gestion durable des essences indigènes nobles de Sumatra. Son objectif spécifique est de mieux assurer leur conservation grâce à la relance du programme actuel de conservation et la mise en place de systèmes de contrôle des récoltes et une régénération des essences concernées. Les résultats attendus sont : (1) la conservation accélérée des espèces indigènes nobles qui ont été sélectionnées ; (2) une facilitation du contrôle des prélèvements forestiers opérés sur ces espèces, et (3) l'amélioration de leur capacité de régénération. Les avantages attendus comprennent des données et des informations actualisées sur la répartition, l'état de conservation et de protection, et la régénération des essences indigènes nobles retenues dans ce projet, ainsi que l'amélioration des conditions socio-économiques des populations tributaires des forêts.

Depuis le début du projet en janvier 2015, les progrès accomplis dans sa mise en œuvre peuvent se résumer comme suit :

- L'atelier sur le thème « Sensibilisation accrue à la conservation des essences indigènes à bois précieux de Sumatra » a eu lieu le 27 avril 2015 à l'établissement d'enseignement et de formation sylvicoles de Pekanbaru. Il a réuni 60 participants, parmi lesquels des représentants de collectivités territoriales, d'ONG, d'universités et d'entreprises privées. Il a mis en exergue l'importance de favoriser la conservation de certaines essences indigènes nobles de Sumatra, que ce soit dans leur habitat naturel (in situ) ou dans des périmètres ex-situ. Le rapport de l'atelier est en voie d'achèvement.
- Le recueil et l'actualisation des données et informations sur l'état de la répartition, de la population et de la conservation des essences indigènes précieuses retenues sont en cours et une analyse est menée des usages pouvant être faits de la substance chimique extraite de l'if de Sumatra (*Taxus sumatrana*).

- Une enquête de terrain portant sur 15 ha de forêt dans la zone de conservation de PT. Kojo à Duri, dans le district de Bengkalis, province de Riau a été réalisée du 12 au 15 juin 2015 pour trouver des sauvageons de « giam » (*Cotylelobium melanoxydon*). Un total de 7 arbres giam et 11 arbres « kulim » (*Schorodocarpus borneensis*) a été trouvé ; et un total de 574 sauvageons de giam a été prélevé.

(34) PD 724/13 Rev.1 (F) Lignes directrices à la gestion des plantations de tara (*Caesalpinia spinosa*) en vue de la réhabilitation des friches dans l'écozone tropicale tropophile du littoral péruvien

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	364 942
Budget OIBT :	US\$	149 632
Gouvernement du Japon :	US\$	149 632
APAIC :	US\$	215 310
Agence d'exécution :	APAIC -- <i>Asociacion pro desarrollo agroindustrial de Camana</i>	
Approuvé au :	automne 2013	
Date de lancement et durée :	février 2015 / 24 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2013, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été promis lors de la cinquantième session en novembre 2014. La signature officielle de la convention réglementant l'exécution de ce projet est intervenue en février 2015. Le premier virement de fonds a été opéré en février 2015 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel d'encadrement du projet et d'un avis que l'exécution est sur le point de débiter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Le deuxième décaissement de fonds a été viré à l'APAIC en juillet 2015 après qu'avait été vérifiée la conformité de l'agence d'exécution aux conditions fixées pour ce virement.

Ce petit projet découle du projet PD 583/10 Rev.1 (F), qui avait été mis en œuvre afin d'évaluer la viabilité d'une restauration des écosystèmes arides ou tropophiles dans la région côtière du sud du Pérou et qui s'est avéré très bénéfique d'un point de vue environnemental et socio-économique après son reboisement de 75 hectares en *Caesalpinia spinosa* de friches qui ne présentaient avant cela aucune valeur économique ou environnementale. À la suite de cette phase du projet, il a été possible de développer un nouvel écosystème faunique et floristique d'une importance considérable et les perspectives d'avenir de près d'un million d'hectares dans cet écosystème côtier du Pérou se sont améliorées en contribuant non seulement au développement socio-économique de la région mais aussi à la séquestration du carbone par une augmentation des volumes de CO₂ stockés qui sont passés de près de zéro à une moyenne de 8-10 tonnes métriques par hectare et par an. Ce résultat est pleinement cohérent avec les concepts et les stratégies d'atténuation du changement climatique et de restauration des terres forestières dégradées.

Ce projet est mis en œuvre dans la province de Camaná du département d'Arequipa dans le sud du Pérou. Compte tenu de ses caractéristiques écologiques, environnementales et socio-économiques, cette région est très significative et représentative des zones tropicales semi-arides ou tropophiles du Pérou, où les possibilités socioéconomiques et environnementales sont soumises à la pénurie d'eau à la fois pour l'irrigation et la consommation humaine ; une adaptation à ces conditions est nécessaire pour dégager des revenus et concourir à l'amélioration du niveau de vie de la population rurale. L'objectif spécifique du projet est d'élaborer des lignes directrices pour les systèmes de gestion durable des forêts et l'agroforesterie allant dans le sens d'une réhabilitation des terres dégradées du littoral péruvien et prévoyant la mise au point un ensemble de techniques applicables dans le reboisement en *Caesalpinia spinosa* et dans l'établissement de modèles agroforestiers.

Les principaux résultats que ce projet doit produire sont les suivants : i) la consolidation des expériences techniques dans la gestion et la production compétitive de l'essence tara dans la région côtière du sud du Pérou par le biais d'un module à haute productivité ; ii) la mise au point d'un corps de techniques servant à la gestion du tara et des systèmes agroforestiers connexes ; et iii) des lignes directrices, devant

être appliquées à l'ensemble du littoral péruvien, pour la gestion durable de plantations d'essence tara et la réhabilitation des friches dégradées.

Depuis le lancement du projet en février 2015 et selon le premier rapport d'activité remis par l'Agence d'exécution en juillet 2015, l'état d'exécution du projet peut se résumer comme suit :

Produit 1 : Création d'un module de 30 hectares à forte productivité dans des systèmes agroforestiers coextensifs aux plantations de l'essence tara (*Caesalpinia spinosa*)

- 30 ha de parcelles ont été évalués et sélectionnés : 5 ha à La Joya, 5 ha à El Pedregal, 10 ha à Pucchun et 10 à Las Lomas de Atiquipa ;
- Un inventaire détaillé est en cours sur ces parcelles qui doit permettre d'analyser les conditions générales de la plantation ou de la forêt naturelle, les écosystèmes naturels, la biomasse et les conditions d'irrigation et de gestion ;
- Une évaluation rapide en milieu rural a été effectuée et un état des lieux biophysique et socioéconomique a pu en être dressé ; et
- 10 ha de plantations expérimentales ont été créés à Pucchun à partir d'un système d'irrigation utilisant les eaux souterraines.

Produit 2 : Mise au point d'un itinéraire technique susceptible d'être reproduit dans d'autres régions du littoral péruvien

- Les informations techniques et socio-économique sur les plantations de l'essence Tara sont en cours de systématisation.

Produit 3 : Élaboration de lignes directrices pour la gestion durable des plantations de tara

- Une ébauche de lignes directrices est en cours d'élaboration.

Le projet est en bonne voie.

(35) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	561 022
Budget OIBT :	US\$	484 792
Gouvernement du Japon (MoFA) :	US\$	484 792
Gouvernement du Cambodge :	US\$	76 230

Agence d'exécution : Administration forestière du ministère cambodgien de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche

Approuvé au : automne 2014

Date de lancement et durée : septembre 2015 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2014 et il a été financé à la 50ème session du CIBT en novembre 2014. La convention de projet devant régler son exécution a été parachevée en juillet 2014. Une cérémonie de lancement du projet a eu lieu le 23 juillet 2015, avec la participation des principales parties prenantes à la REDD+ dans le pays. À l'issue des démarches administratives requises, dont les plans annuels détaillés des opérations et la nomination du personnel du projet, le projet a entamé ses opérations en septembre 2015.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion pérenne des ressources forestières dans la province de Kampong Thom en freinant le déboisement et la dégradation des forêts. Son objectif spécifique est d'institutionnaliser les activités relevant de la REDD+ en vue de freiner le déboisement et la dégradation de la forêt de Tomring en province de Kampong Thom. Le projet traitera le problème central qui est le caractère limité de la capacité institutionnelle à favoriser les activités REDD+ en soutien à

la gestion durable des forêts dans la province de Kampong Thom. Le projet prévoit de faire progresser les programmes REDD+ au Cambodge en capitalisant les expériences des activités REDD+ en cours en vue de standardiser les procédures devant se conformer, de manière efficace et efficiente, aux spécifications techniques des normes juridictionnelles REDD+ permettant d'atténuer les facteurs de déboisement et de dégradation de la forêt de Tomring dans la province Kampong Thom. Les activités du projet sont les suivantes : fournir des incitations devant permettre de réduire la dépendance des populations riveraines à l'exploitation non durable des ressources forestières, en particulier celles qui participent à la gestion de la foresterie villageoise dans la forêt de Tomring ; et dispenser une formation à l'application de la REDD+ afin de renforcer la capacité des responsables de l'Administration et des membres des collectivités qui sont appelés à prendre un rôle croissant dans les efforts de réduction des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts. Les résultats attendus de ce projet sont les suivants : i) meilleure connaissance et assimilation de la REDD+ chez ses parties prenantes ; ii) programme de recherche sur la REDD+ dans la forêt de Tomring en province de Kampong Thom élaboré et appliqué ; et iii) lignes directrices et programmes de formation REDD + renforcés en vue de la conception et de l'exécution effectives des activités REDD+.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR CONVENTION D'EXÉCUTION

(1) PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne - Phase II (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 547 558
Budget OIBT :	US\$	656 630
Gouvernement du Japon (Min. des forêts) :	US\$	656 630
EMBRAPA :	US\$	576 807
MMA :	US\$	263 271
IFT :	US\$	50 850

Agence d'exécution : *Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará*

Approuvé au : printemps 2008

Le Conseil a approuvé ce projet au printemps 2008. Son financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil autorisa le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2008 par voie du système électronique d'approbation mis en place. En 2011, le gouvernement du Brésil a de nouveau soumis la proposition en quatrième révision, comportant un budget modifié, et il a souhaité que son financement soit examiné dans un nouveau délai de 20 mois. Cette proposition de projet a par la suite de nouveau été présentée avec un budget actualisé en cinquième révision (Rev.5) en 2013 et le gouvernement brésilien a demandé que son financement soit de nouveau envisagé dans un délai supplémentaire de 20 mois. Le financement intégral de son exécution a été promis à la cinquantième session en novembre 2014 à Yokohama (Japon). La convention réglementant l'exécution de ce projet a été envoyée au gouvernement brésilien au cours du troisième trimestre 2015 pour signature et doit être conclue prochainement.

Ce projet capitalisera les acquis du projet achevé PD 57/99 Rev.2 (F) « Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne -- Phase I » mis en œuvre par l'EMBRAPA. Dans sa première phase, le projet a mis au point et validé, en collaboration avec deux entreprises de la filière bois, un ensemble d'outils et de gestion sylvicoles destinés à accompagner les entreprises qui travaillent dans les forêts d'Amazonie brésilienne à la planification, la mise en œuvre et le suivi de leurs exploitations, afin de dégager des gains financiers soutenus dans le cadre environnemental et des conditions sociales actuelles et projetables.

L'actuel projet de deuxième phase a pour objectif d'ensemble d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de tailles moyennes et grandes en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités aujourd'hui en cours de mise au point. En particulier, le projet permettra de consolider les outils de gestion durable des forêts (GDF) élaborés dans la première phase, de développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes environnementaux responsables de la gestion des forêts, d'évaluer les impacts directs et indirects du transfert des outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et de diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les principaux produits de ce projet comprennent notamment, un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF, des lignes directrices devant sous-tendre la GDF ; le renforcement de la capacité des collaborateurs du projet pour mettre en œuvre une formation aux outils GDF ; les clients du projet formés à l'utilisation des outils de gestion durable des forêts ; des stratégies de transfert des outils GDF évaluées et l'évaluation des impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements provoqués par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées.

(2) PD 725/13 Rev.2 (F) Réhabilitation des terres forestières dégradées de la forêt classée d'Ahua par les femmes de l'association « Malebi » en compensation des ressources forestières prélevées pour les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu) (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	216 162
Budget OIBT :		US\$	149 408
Gouvernement du Japon :	US\$	46 504	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	102 904	
MALEBI / Gouv't de Côte d'Ivoire (en nature) :		US\$	66 754

Agence d'exécution : Association MALEBI

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 24 mois

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2014 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 50e Session du CIBT en novembre 2014, grâce à la généreuse contribution des gouvernements du Japon et des États-Unis. En mars 2015, la convention de projet a été envoyée à la Côte d'Ivoire pour que les parties concernées procèdent à sa signature. Le lancement du projet aura lieu au décaissement de la première tranche de fonds de l'OIBT, après la signature de la convention de projet par toutes les parties dont le Secrétariat de l'OIBT.

Le projet vise à contribuer à l'augmentation du couvert de la réserve forestière Ahua grâce à la participation des communautés locales qui entourent la forêt. Il vise spécifiquement à mettre en œuvre la réhabilitation progressive de la réserve forestière Ahua avec des femmes membres de l'Association Malebi, afin de compenser le bois qu'elles y prélèvent pour alimenter leur production de charbon de bois.

C. PROJETS EN ATTENTE DE FINANCEMENT

(1) PD 554/09 Rev.4 (F) Dispositif d'aménagement durable pilote pour les forêts secondaires dans le territoire de la commune de Bajo Calima dans la municipalité de Buenaventura (Colombie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	692 481
Budget OIBT :	US\$	529 034

Gouvernement de Colombie --	US\$	107 660
Université de Tolima :		
Conseil communautaire du Groupe ethnique noir « Bajo Calima » :	US\$	55 787

Agence d'exécution : Université de Tolima

Approuvé au : Session CIBT XLV, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : à déterminer / 24 mois

Le Conseil a approuvé le projet à sa 45e session en novembre 2009. Le financement n'avait pas été alloué alors mais le Conseil avait autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche. Le gouvernement de Colombie a de nouveau soumis la proposition en troisième révision en 2013, et l'a soumise de nouveau en quatrième révision en 2015, et de ce fait la proposition sera ouverte aux financements pendant une nouvelle durée de 20 mois.

Cette proposition provient d'une recommandation du projet PD 415/06 Rev.2 (M) "Systématisation et modélisation des informations économiques et techniques destinées à former les professionnels à la production, la transformation et la commercialisation des produits ligneux". Les forêts secondaires dans le collectif territorial afro-colombien de Bajo Calima sont situées dans la région biogéographique du plateau du Pacifique colombien, et constituent l'un des écosystèmes biologiquement les plus diversifiés de la planète. La gestion de ces forêts, qui avaient incombé à une entreprise forestière privée pendant plusieurs décennies, a été cédée à la fin du siècle dernier aux descendants d'une communauté africaine représentés par leurs conseils communautaires. Cependant, cette cession est intervenue sans s'accompagner d'une formation de ces communautés à la gestion durable de leurs forêts ; il s'en est donc suivi des carences d'aménagement de ce massif, entraînant une dégradation considérable des forêts sur le territoire considéré.

Dans l'ensemble, la proposition de projet vise à contribuer à la mise en œuvre de programmes de gestion, de conservation et de restauration des écosystèmes d'importance décisive dans la région du Pacifique colombien, en s'appuyant sur des systèmes d'enrichissement des peuplements et des systèmes agroforestiers instaurés et gérés sur un mode durable. Plus précisément, il s'agit de lancer un processus participatif qui aboutisse à une gestion durable des forêts secondaires et des terres collectives de Bajo Calima en République de Colombie, ce qui suppose la mise en place d'une zone pilote de 100 hectares sous aménagement et la mise en œuvre de plantations d'enrichissement par layons et de dispositifs agroforestiers. Des enseignants, des dirigeants communautaires et des cultivateurs seront formés à l'organisation communautaire et à l'administration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles. Ce processus sera complété par un programme de recherche-action réalisé par les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs de l'Université, avec un accent particulier sur les services environnementaux touchés par les changements climatiques.

(2) PD 618/11 Rev.4 (F) Création d'un système d'informations spatiales sur les ressources forestières (SPA-FRIS) dans la province indonésienne de West Papua (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	406 989
Budget OIBT :	US\$	364 878
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	42 111

Agence d'exécution : *Forest Planning Agency Region XVII, Manokwari (BPKH XVII Manokwari), Ministère des Forêts*

Approuvé au : Approbation Rev.3 : automne 2012
 Approbation Rev.4 : automne 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2012 et son financement a été attribué à l'automne 2014. À l'issue de ces travaux de révision, le projet est en attente de financement.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la réalisation de la gestion durable des forêts dans la province indonésienne de Papouasie occidentale où 90 % de la superficie du territoire demeure occupés par des massifs forestiers mais où les données forestières sont fragmentaires, les offices des forêts locaux étant mal documentés en raison d'une méconnaissance géographique d'un territoire au relief accidenté où les infrastructures de transport sont limitées. Le projet vise à instaurer un réseau hébergé sur Internet devant permettre de contrôler et de surveiller l'état des ressources forestières en Papouasie occidentale. Le système permettra aux agences forestières locales de prendre des décisions de planification forestière avisées et fiables en se fondant sur des cartes forestières et des informations sûres grâce à un « Système d'informations spatialisées sur les ressources forestières (SPA-FRIS) ». Les données et informations sur les zones enclavées seront plus facilement mises à jour. Dans le but de mettre au point un système d'information sur les ressources forestières du territoire dans la province de Papouasie occidentale, les activités du projet consisteront à opérer le recueil de données spatiales et non-spatiales et celui des informations provenant d'offices des forêts locaux et à opérer leur synchronisation avec les données du ministère des Finances. Sera organisée une série de formations en SIG, télédétection et gestion de réseau. Les résultats attendus sont un apport de données sur les ressources forestières et les informations spatiales et l'amélioration des moyens institutionnels dans la province de Papouasie occidentale, ce qui contribuera à renforcer les systèmes de suivi/surveillance des forêts de cette province.

(3) PD 684/13 Rev.3 (F) Amélioration de l'accès aux marchés et des résultats économiques pour les collectivités locales cultivant le teck (*Tectona grandis*) sur les terres agricoles dans la zone de transition entre la forêt et la savane au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	565 694
Budget OIBT :	US\$	489 194
Gouvernement du Ghana :	US\$	76 500

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute du Ghana (FORIG)*

Approuvé au : printemps 2014

La perte économique que représente pour la nation le recul de la biodiversité sous l'effet du déboisement et de la dégradation des terres a été estimée à 54 milliards de dollars américains (environ 4 % du produit intérieur brut) (Tutu, *et al.*, 1993). Afin d'assurer une exploitation durable des ressources biologiques du Ghana, il a été recommandé que soient engagée la participation des communautés locales à la gestion durable de la biodiversité et le renforcement de la gestion des ressources biologiques hors réserve forestière. Répondre aux nécessités de la conservation de la biodiversité, et à celle de l'autonomisation des communautés locales, peut ainsi aider à faire reculer la pauvreté chez les populations riveraines.

Ce projet vise à contribuer à une conservation efficiente de la biodiversité en s'appuyant sur les populations et à en assurer un suivi performant qui contribue à la stabilité des écosystèmes et favorise l'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines. Il vise plus particulièrement à mettre en œuvre la gestion et l'exploitation communautaires des forêts en visant à restaurer les forêts dégradées, et à contribuer à l'amélioration de la conservation de la biodiversité, à celle des moyens d'existence ainsi que des services environnementaux.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- La capacité des communautés locales est développée et mise en œuvre dans les systèmes de gestion durable des forêts ;

- Des stratégies de restauration des zones dégradées sont définies et mises en œuvre ;
- La capacité des communautés locales à prospecter la faune et la flore est développée, des données d'état des lieux sont produites et les « points chauds » identifiés et cartographiés ;
- Des mécanismes de veille effective sur la biodiversité à confier aux collectivités sont élaborés et mis en œuvre ;
- L'importance de l'exploitation de la biodiversité sur les moyens d'existence des populations riveraines est définie ;
- La viabilité de la conception et de la mise en œuvre du système PSE au profit des collectivités est acquise.

(4) PD 690/13 Rev.3 (F) Bambous pour la vie : solution pour la reconstitution des massifs forestiers dégradés et du développement rural pérenne en Amazonie péruvienne (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 010 737
Budget OIBT :	US\$	601 037
PERUBAMBU	US\$	309 700
Collectivités régionales et locales	US\$	100 000

Agence d'exécution : PERUVIAN BAMBOO ASSOCIATION – PERUBAMBU

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet s'explique par l'importance croissante de la filière du bambou au Pérou en raison des caractéristiques et des propriétés de cette ressource, qui convient à un grand éventail d'utilisations, en particulier dans la restauration ou la réhabilitation des terres forestières dégradées, la construction de logements et d'autres infrastructure anti-sismique, et la fabrication de meubles, d'objets d'artisanat, la production alimentaire et d'autres produits d'importance pour le développement rural et urbain dans les forêts tropicales et les zones côtières du Pérou. Cette proposition a été élaborée en réponse à une demande provenant de personnalités influentes, des collectivités territoriales et de ses bénéficiaires potentiels dans les régions de San Martin et Amazonas à l'issue de l'exécution satisfaisante du projet PD 428/06 Rev.1 (F) ; elle répond aussi à l'intérêt exprimé par de nombreux organismes représentatifs des communautés autochtones et d'autres intervenants locaux, en particulier les communautés indigènes et les colons vivant dans la pauvreté qui, dans la phase finale de ce projet, avaient pris conscience des qualités et des avantages offerts par le bambou mais qui avaient besoin d'un accompagnement technique spécialisé leur permettant de poursuivre ou d'engager la gestion des forêts naturelles, la réhabilitation et la restauration des terres déboisées et celles des écosystèmes par l'aménagement de plantations de bambou en régime agroforestier, et d'opérer la valorisation industrielle des cannes de bambou afin de consolider l'exploitation de cette filière comme alternative de développement socio-économique durable dans ces départements péruviens et leur zone d'influence.

De manière générale, le projet envisage de freiner la dégradation des bambouseraies tropicales et d'améliorer les niveaux de vie des populations riveraines pauvres dans la région forestière du nord du Pérou, par la restauration des forêts dégradées et la valorisation des bambouseraies naturelles en les plaçant en gestion durable, et de former les exploitants au développement de filières de production, de manière à permettre une amélioration des conditions socioéconomiques et environnementales des populations vivant dans la pauvreté dans la zone d'influence du projet.

(5) PD 712/13 Rev.2 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de la biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau, Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	843 364
Budget OIBT :	US\$	498 154
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	52 200
<i>Sinarmas Forestry & Partners</i>	US\$	293 010

Agence d'exécution : *Centre for Conservation and Rehabilitation R&D, Forestry Research and Development Agency (FPRDA), Ministère des forêts*

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2014 et il demeure en attente de financement.

La Réserve de la biosphère Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de la biosphère de partenariat public-privé par les réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009, cependant, cette réserve de la biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de la biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la réserve de manière efficace. Les résultats attendus sont : i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR, ii) le renforcement des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne, et iii) des partenariats promus entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégré seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, l'entreprise Sinarmas Forestry and Partners ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

(6) PD 713/12 Rev.2 (F) Opérationnalisation de la politique de gestion durable du bois de santal par une amélioration des moyens d'existence et la participation accrue des populations riveraines (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	692 955.20
Budget OIBT :	US\$	592 155.20
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	100 800.00

Agences d'exécution : Direction générale de l'exploitation forestière, Ministère des Forêts, en collaboration avec les services forestiers de la province de East Nusa Tenggara

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cycle des projets du printemps 2014 mais demeure en attente de son financement.

Au vu des difficultés que pose le renforcement de conditions propices à l'exploitation pérenne du bois de santal dans l'est de la province indonésienne de Nusa Tenggara, le projet vise à renforcer le cadre réglementaire devant régir cette exploitation en visant à assurer la participation pleine et effective des collectivités riveraines à l'entretien des ressources de bois de santal. Plus spécifiquement, le projet doit promouvoir la participation effective des communautés locales à l'aménagement et à la gestion de plantations de bois de santal sur des terres privées ou de collectivités dans la province de Nusa Tenggara Est. Les résultats attendus de ce projet sont les suivants : 1) la mise en œuvre efficace d'une nouvelle politique de gestion durable des ressources en bois de santal par une participation accrue des collectivités riveraines ; 2) l'amélioration de la capacité des collectivités riveraines à fournir de plants et à mettre en œuvre des techniques de plantation ; et 3) l'élaboration d'un programme à long terme sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de Nusa Tenggara, en Indonésie. Pour atteindre ces résultats, sont inscrites au projet les activités principales suivantes : une plus large diffusion de la réglementation récemment adoptée ; la révision des procédures existantes en vue d'une exploitation rentable et pérenne du bois de santal ; l'installation de plantations modèles de santal ; l'organisation de formations destinées à renforcer les capacités à aménager des pépinières et des plantations de santal en usant de techniques idoines ; et l'élaboration d'un programme à long terme et de plans d'action sur le développement des ressources de bois de santal dans l'est de la province de Nusa Tenggara.

(7) PD 717/13 Rev.2 (F) Enrichissement de jeunes plantations forestières avec des PFNL destinés à améliorer les moyens d'existence et à accompagner les populations riveraines des forêts dans le district d'Atwima Mponua du Ghana en vue de garantir et de protéger les ressources grâce à une gestion forestière pérenne (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	636 304
Budget OIBT :	US\$	414 904
Gouvernement du Ghana :	US\$	221 400

Agence d'exécution : Rural Development And Youth Association (RUDEYA)

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 36 mois

Les produits forestiers non-ligneux (PFNL) intégrés dans les programmes de reboisement peuvent procurer un revenu pérenne et motiver ainsi les 120 000 habitants des communes forestières du massif d'Atwima Mponua à s'occuper des plantations forestières. Malheureusement, les agriculteurs ne disposent pas de droits d'usufruit sur les ressources forestières et foncières, ils n'ont pas non plus les compétences nécessaires pour diriger des entreprises forestières et pas davantage la maîtrise des techniques nécessaires pour assurer une production de PFNL commercialement viable dans des plantations forestières. L'objectif principal de ce projet est d'instaurer une gestion forestière villageoise et de créer les entreprises devant l'assurer, en visant à réduire la pauvreté par l'amélioration des moyens de subsistance, à freiner la dégradation des sols, et à gérer la fertilité des sols en zones de reboisement récent dans la région du projet.

Le projet vise à mettre en place une entreprise de gestion forestière communautaire pérenne en vue de faire reculer la pauvreté rurale par le développement de moyens d'existence de substitution, de freiner le déboisement et la dégradation des sols dans trente (30) communes forestières. Il vise plus particulièrement à renforcer la capacité et les compétences de 600 agriculteurs, devant ainsi leur permettre de développer des entreprises forestières devant faire partie intégrante du programme du Système Taugya modifiée (MTS) au Ghana.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- 600 agriculteurs formés aux pratiques optimales et dotés des moyens de mettre en œuvre une production pérenne de PFNL ;
- 600 agriculteurs capables de valoriser les PFNL et de les commercialiser ;

- Trois (3) groupements coopératifs d'agriculteurs exploitants de PFNL réorganisés et renforcés ;
- Conclusion et adoption par les acteurs d'un protocole d'accord sur le partage des avantages tirés des PFNL.

(8) PD 721/13 Rev.2 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)

Budget et sources de financement :

Budget total : US\$ 698 001.00

Budget OIBT : US\$ 441 238.50

CALMECAC US\$ 256 762.50

Agence d'exécution : *Fundación Para El Desarrollo Integral Del Hombre Y Su Entorno*
– CALMECAC

Approuvé au : Printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 en recourant au système d'approbation par voie électronique, sans que son financement n'ait été acquis lors du même cycle de projets. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Guatemala a pris la même pente de déforestation accélérée et de dégradation des forêts que d'autres pays du monde tropical, ce qui entraîne des risques, des impacts et des catastrophes naturelles. Ces problèmes ont été aggravés par le changement climatique et la paupérisation, qui sont répandus dans toute la région, et qui augmentent la vulnérabilité du pays aux phénomènes naturels. Le pays compte cependant encore de vastes massifs forestiers, dont beaucoup sont traditionnellement gérés par des collectivités autochtones ; le Guatemala présente actuellement la plus forte densité de collectivités autochtones en Amérique centrale. Le département de Quiché plus particulièrement représente 7 % du couvert forestier national. Cependant, ces forêts sont menacées par un regain de pression démographique récent, qui s'accompagne d'un développement agro-industriel. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts afin d'éviter la perte des ressources forestières et de mettre en œuvre des modes de développement intégrés nouveaux pour les collectivités locales.

Dans le but de freiner le rythme du déboisement et de suspendre la dégradation des forêts, l'INAB et le CALMECAC cherchent à mettre au point un système de planification forestière pérenne et à instaurer des mécanismes financiers inspirés de la gestion et de la conservation des ressources et des services environnementaux du département de Quiché, qui peuvent aussi servir de mesure d'adaptation au changement climatique.

En tant que tel, ce projet vise à améliorer les compétences de gestion durable des forêts d'organisations forestières communautaires locales dans la municipalité de Nebaj du département de Quiché, en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin versant du Xaclbal. Les principaux produits escomptés sont : (1) un PDD développé pour les forêts communautaires ; (2) la conclusion d'un accord sur les pratiques de gestion forestière optimales destinés aux forêts communautaires et visant à freiner le déboisement et la dégradation des forêts ; et (3) des plans de gestion durable des forêts élaborés et mis en œuvre pour assurer la conservation des forêts communautaires dans la municipalité de Nebaj dans le Quiché. Il s'agit d'une proposition novatrice, car elle relie les différents secteurs et crée entre eux une dynamique sociale pour le développement de nouveaux modèles de gestion participative des ressources naturelles, à travers des systèmes de gestion des forêts et de conservation durables qui

contribueront à l'élaboration de mécanismes de partage des avantages au niveau local dans le cadre de l'initiative REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation).

(9) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du mont Taninthayi

Budget et sources de financement :

	Budget total :	US\$	2 022 445
Phase I :	Budget OIBT :	US\$	599 962
	Gouvernement du Myanmar :	US\$	41 700
Phase II :	Budget OIBT :	US\$	1 339 083
	Gouvernement du Myanmar :	US\$	41 700

Agence d'exécution : *Forest Department, Ministry of Environmental Conservation and Forestry, Gouvernement du Myanmar*

Approuvé au : Approbation Rev.1 : automne 2013
Approbation Rev.2 : printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / Phase I - 36 mois ; Phase II - 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été révisé en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière sur la recherche de la biodiversité en sa phase I. Le projet révisé a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015. La phase I du projet est en attente de financement.

Le massif du mont Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une écorégion terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Des études récentes ont indiqué que cette écorégion contenait l'une des plus grandes populations au monde d'éléphants d'Asie et de tigres, qui subsistent dans les forêts traversées par la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar. S'ajoutant à cette biodiversité, les bassins versants escarpés alimentent les grands fleuves que sont le Tennasserim, le Salouen et le Chao Phraya en abritant des espèces menacées d'extinctions à l'échelle mondiale et d'autres qui sont endémiques ; ces territoires sont également le siège d'une diversité de cultures traditionnelles dont celles des peuples Karen et Mon. Mais cette remarquable biodiversité et cette richesse culturelle présentes dans le massif du Taninthayi sont fragilisées par le braconnage, la fragmentation des espaces forestiers et leur empiètement par l'agriculture, les coupes forestières illégales, la colonisation du massif à l'intérieur du parc comme sur ses pourtours, et la concurrence territoriale qui oppose les éléphants et les hommes. En outre, le caractère limité des capacités et des ressources affectables à une conservation de la biodiversité adéquate au Myanmar, fait que celles-ci ne peuvent contribuer à la conservation de la biodiversité transfrontalière dans cette écorégion.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières dans le massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants : i) le renforcement des capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi ; ii) la mise en place de mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi ; et iii) le renforcement de la participation des parties prenantes locales et celui des moyens d'existence des populations riveraines tributaires de la forêt dans les zones transfrontalières de conservation de la biodiversité. Au plan national, le

projet contribuera à l'instauration de programmes de conservation de la biodiversité transfrontalière et aux activités connexes susceptibles de recevoir un accompagnement dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

(10) PD 733/14 Rev.2 (F) Favoriser la restauration des forêts par une exploitation multi-ressources des terres forestières dégradées dans la réserve forestière d'Anwhiaso East au Ghana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	526 308
Budget OIBT :	US\$	416 246
Gouvernement du Ghana :	US\$	110 062

Agence d'exécution : *Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)*

Approuvé au : automne 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

La culture itinérante et l'empiétement des forêts se rangent parmi les premières causes du déboisement et de la dégradation de la forêt dans la réserve de la Forêt Anwhiaso Est (AEFR). Ceux-ci conduisent à une déperdition de biodiversité, à l'aggravation de la pauvreté et à la diminution de la qualité des services environnementaux. Malheureusement, il n'y a aucune occupation des sols qui constituerait aujourd'hui une alternative viable à la culture itinérante dans l'AEFR ou les zones forestières environnantes. Apporter des solutions à la perte continue de couvert forestier et à la dégradation des forêts dans l'AEFR est devenue un objectif majeur pour la Commission des forêts du Ghana et l'Assemblée du District de l'Anwhiaso.

Ce projet vise à contribuer de manière sensible à la gestion durable des forêts (GDF), à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration des moyens d'existence des populations riveraines de l'AEFR. Plus précisément, son objectif est d'organiser les communautés locales en vue de réhabiliter et de gérer les terres dégradées en opérant leur reboisement et leur exploitation multi-ressources.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- sensibilisation aux pratiques de la GDF et leur connaissance accrue chez les populations riveraines ;
- élaboration et instauration d'éléments nécessaires à une tenure foncière adaptée ;
- autonomisation des populations riveraines leur permettant d'adopter la réhabilitation, la gestion et l'exploitation multi-ressources des sols forestiers (MUFL) sur un mode pérenne ; et
- accompagnement technique de la mise en œuvre de la GDF et des MUFL.

(11) PD 735/14 Rev.2 (F) Renforcement des partenariats en vue de la restauration des forêts de tourbière à Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	518 084
Budget OIBT :	US\$	453 684
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	64 400

Agence d'exécution : *Regional Research Centre of South Sumatra*

Approuvé au : automne 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé lors du cycle des projets de l'automne 2014 mais demeure en attente de financement.

Les forêts de tourbière de Sumatra et du Kalimantan en Indonésie, estimées occuper près de 13 millions d'hectares, constituent un écosystème forestier très important car ces forêts emmagasinent de grandes quantités de carbone dans la matière organique du sol. Cependant, ces écosystèmes importants ont été réduits par la déforestation, la dégradation, le drainage et leur reconversion en terres agricoles, ainsi que par les incendies de forêt et d'autres activités. Au regard de l'importance d'une pérennisation des forêts de tourbière, ce projet a été conçu afin d'aider à instaurer un mode de gestion et de conservation durable de ce type de forêt à Sumatra en mobilisant les populations riveraines et les entreprises privées entretenant des activités dans ces forêts. L'objectif spécifique de ce projet est de faciliter la restauration et la réhabilitation des forêts de tourbière à Sumatra par le renforcement des capacités des parties prenantes principales, l'application large de techniques améliorées, et de meilleures politiques en faveur de la restauration des forêts de tourbière. Les activités du projet comprennent la sensibilisation du public, le renforcement des capacités des acteurs clés à assurer la restauration-réhabilitation et la gestion durable des forêts de tourbière, et la résolution des conflits existant entre autorités publiques dans la gestion des tourbières. Les produits escomptés de ce projet sont les suivants : i) des ressources suffisantes pour favoriser la restauration et la réhabilitation des forêts de tourbière dégradées et déboisées ; ii) l'élaboration de dispositifs viables d'accélération de la restauration et de la réhabilitation de ces espaces ; et iii) la promotion d'initiatives généralisées de restauration et de réhabilitation.

(12) PD 736/14 Rev.1 (F) Renforcement de la conservation de bois de rose indonésien (*Dalbergia spp*) et pérennisation de sa production (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	494 545
Budget OIBT :	US\$	414 792
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	79 753

Agence d'exécution : *Centre for Forest Biotechnology and Tree Improvement Research (CFBTI)*

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cycle des projets du printemps 2014 mais demeure en attente de son financement.

Au moins 10 espèces de *Dalbergia* sont naturellement présentes en Indonésie sous le nom vernaculaire « Palissandre d'Indonésie » et leur taille varie de l'arbuste au grand arbre à bois d'œuvre. Il existe un certain nombre d'essences à bois d'œuvre bien connues dont *Dalbergia latifolia* (dont le nom vernaculaire est *sonokeling*) et *Dalbergia sisso* (dont le nom vernaculaire est *sonobritz*). Les problèmes que connaît cette essence en Indonésie sont l'appauvrissement et la diminution rapide de sa population naturelle. Empiètement de l'habitat, surexploitation et croissance lente freinent les progrès de la réimplantation de l'espèce. En outre, la conservation des ressources génétiques végétales de l'espèce au sein de ce genre n'est pas opérée de façon rigoureuse, et les chiffres de sa population naturelle ne sont pas mis à jour et il n'existe que des études très limitées sur l'état de cette population. L'objectif d'ensemble de ce projet est de contribuer à la conservation des ressources phytogénétiques et à la gestion durable des espèces de palissandre d'Indonésie (*Dalbergia spp*). L'objectif spécifique du projet est d'améliorer la conservation des ressources génétiques, permettre la réimplantation du palissandre d'Indonésie et restaurer sa contribution à l'économie. Les activités de ce projet comprennent création de quatre zones de conservation ex-situ et l'élaboration de lignes directrices pour sa conservation et sa gestion durable. Les résultats attendus sont : i) mise à jour et amélioration des informations et des données sur les populations et la conservation naturelle de *Dalbergia spp* et ii) réimplantation accélérée des variétés de palissandre d'Indonésie sélectionnées

(13) PD 739/14 Rev.1 (F) Entamer la conservation de l'ébène de Macassar (*Diospyros Celebica* Bakh) en mobilisant les acteurs locaux dans le Sulawesi (Indonésie)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	515 540
Budget OIBT :	US\$	402 550
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	112 990

Agence d'exécution : *Makassar Forestry Research Institute (MFRI), Forest Research and Development Agency, Ministère indonésien des forêts*

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Le projet a été approuvé dans le cycle des projets du printemps 2014 mais demeure en attente de son financement.

L'ébène de Macassar ou « ébène Célèbes » (*Diospyros de celebica* Bakh.) est l'un des bois les plus précieux et recherchés d'Indonésie dont l'aire naturelle se situe sur l'île de Sulawesi (Célèbes). Cette essence a cependant subi une dégradation, principalement sous l'effet de la surexploitation dont elle a été l'objet à l'époque de l'exploitation forestière intensive menée dans cette région, mais aussi en raison de l'absence d'efforts pour la préserver après le passage des coupes, ce qui fait mettre en doute sa pérennité. Affrontant ce défi, ce projet vise à contribuer à la gestion durable de cette ébène. L'objectif spécifique du projet est de mettre en route des efforts de conservation de l'espèce avec la participation active des acteurs locaux. Techniquement, l'amélioration des peuplements multi-étages destinée à augmenter leur productivité et à assurer la conservation sera mise en œuvre par des plantations d'enrichissement utilisant des plants d'ébène naturelle de qualité supérieure prélevés à des peuplements sélectionnés en Sulawesi. Les interventions sylvicoles comprendront des plantations intercalaires d'essences commensales devant faciliter la croissance des plants d'ébène. Les produits escomptés de ce projet sont : i) l'amélioration des programmes de conservation génétique de l'ébène de Macassar ; ii) l'aménagement de plantations d'ébène de Macassar avec la participation de parties prenantes locales ; iii) une participation accrue des populations riveraines aux travaux de conservation de l'ébène de Macassar ; et iv) le recours privilégié à des bois de substitution de l'ébène de Macassar, qui lui sont suffisamment proches, dans les applications pratiques.

(14) PD 741/14 Rev.2 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	1 036 153
Budget OIBT :	US\$	480 077
AIDER :	US\$	556 076

Agence d'exécution : *Asociacion para la investigacion y desarrollo integral (AIDER)*

Approuvé au : automne 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 30 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2014 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis

soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet portera sur les capacités limitées des intervenants principaux à lutter contre la dégradation des forêts tropicales xérophiles, sur la côte nord du Pérou, couvrant les 3 départements qui partagent cet écosystème : Tumbes, Piura et Lambayeque.

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à la conservation et l'exploitation durable des forêts tropicales sèches ; à cette fin, elle permettra de renforcer les capacités des intervenants clés pour mettre en place des politiques de gestion durable des forêts sèches dégradées. Les résultats escomptés comprennent : l'amélioration de la gestion au niveau de l'administration forestière régionale ; la promotion de la participation active du secteur public et de la société civile au dialogue et à des espaces de concertation en vue de décisions sur la gestion régionale de la forêt ; et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles à assurer la gestion communautaire de la forêt sur la côte nord.

Les activités comprennent l'analyse du renforcement du cadre réglementaire appliqué aux forêts, le renforcement des capacités techniques et administratives, le renforcement du système d'information forestière pour les forêts tropicales sèches, la mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation, la systématisation des expériences et la formation de la communauté aux pratiques de gestion forestière et la formation des agents de vulgarisation à la gestion forestière.

(15) PD 742/14 Rev.1 (F) Renforcement des capacités locales à assurer la gestion des forêts secondaires et forêts primaires rélictuelles dans les provinces de Coronel Portillo et Padre Abad du département péruvien d'Ucayali (Pérou)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	737 683
Budget OIBT :	US\$	522 637
AIDER	US\$	215 046

Agence d'exécution : Association pour la recherche-développement intégré (AIDER)

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 30 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet vise à résoudre le problème de la capacité limitée des communautés locales à assurer la gestion des forêts secondaires et des forêts primaires rélictuelles des provinces de Coronel Portillo et Padre Abad, dans le département d'Ucayali. Elle contribuera à améliorer les conditions de vie locales et la conservation des forêts primaires secondaires et résiduelles à travers le renforcement des capacités pour la gestion des forêts. Les résultats attendus sont les suivants : promouvoir la gestion des forêts secondaires et les forêts primaires rélictuelles ; augmenter la valeur de ce type de forêt dans les districts de Campo Verde, Nueva Requena, Irazola et Curimaná ; renforcer l'organisation de la gestion des forêts secondaires et des forêts primaires résiduelles ; et améliorer la capacité du marché des produits forestiers (ligneux et non ligneux) et des services environnementaux fournis par les forêts. Les activités d'aménagement forestier seront les suivantes : la mise en œuvre des plans de production individuels et des plans de gestion forestière pilote (pour le bois et les produits non ligneux) ; des campagnes de sensibilisation au niveau du district à travers des événements, des spots radio et dans les écoles ; et l'estimation de la quantité de carbone séquestré par les forêts comme stratégie de renforcement de la sensibilisation. Des organisations

de gestion forestière seront encouragées à participer à des espaces de discussion publics.

(16) PD 747/14 Rev.1 (F) Renforcement de la gestion des forêts communautaires par l'enseignement de formations à la sylviculture et la vulgarisation sylvicole au Guatemala

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	805 700
Budget OIBT :	US\$	572 292
INAB	US\$	190 848
UICN	US\$	42 560
Agence d'exécution :	Institut forestier national (INAB)	
Approuvé au :	printemps 2014	
Date de lancement et durée :	à déterminer / 24 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le territoire du Guatemala est essentiellement à vocation forestière ; toutefois, ses territoires sont principalement utilisés à des fins agricoles et par conséquent, la dégradation des forêts a atteint un taux alarmant. Préoccupé par cette situation, le projet « Forêt pour la Paix » a lancé en 1992 un programme visant à intégrer les questions forestières dans le système national d'éducation.

Dans les années 1970, la Direction générale des Services agricoles (DIGESA) du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation (MAGA) s'est vu attribuer des fonctions de vulgarisation agricole à la Direction générale des services de production de l'élevage (DIGESEPE) rattachée au même ministère. Ces deux institutions chargées de fournir des services de vulgarisation au public ont fermé en 1998 et 1999. En 2011, avec la restructuration de l'INAB, les services de vulgarisation forestière ont retrouvé de leur importance, ce qui a conduit à la création de la Direction de la formation et de la vulgarisation forestière dont l'objectif est de renforcer les capacités des parties prenantes du secteur forestier à travers le transfert de technologies et la fourniture d'une assistance technique. Dans le même temps, la fonction d'agent forestier vulgarisateur a été créée au sein de la structure des bureaux régionaux de la Direction dans tout le pays.

C'est dans ce contexte que l'INAB a défini la nécessité d'établir et de mettre en œuvre un programme de vulgarisation forestière devant répondre aux besoins actuels de la population impliquée dans des activités forestières et de maximiser l'utilisation de primes d'encouragement à la sylviculture, tout en contribuant de manière sensible au développement d'une « culture de la forêt » dans le pays.

Ce projet découle de la nécessité de renforcer la gestion communautaire de la forêt grâce à un programme de vulgarisation forestière devant permettre aux communautés d'utiliser et de gérer de manière adéquate et durable leurs ressources forestières et agroforestières, contribuant ainsi à réduire la pauvreté et à la réduction de la perte de couvert forestier et de la dégradation en reconnaissant la valeur des ressources forestières, notamment le bois et les produits non ligneux de la forêt et les services environnementaux.

De manière générale, le projet prévoit de contribuer à la restauration et à la protection des forêts à travers la gestion des connaissances dans les territoires des communautés rurales du Guatemala. Plus spécifiquement, il vise à améliorer les moyens et les capacités des communautés rurales à gérer des forêts et à exploiter leurs terres sur un mode rentable par des transferts de technologies et la fourniture d'une

assistance technique et des informations sur la gestion des ressources forestières et l'agroforesterie dans des cadres éducatifs formels et non formels.

(17) PD 748/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités et participation significative des acteurs à la gouvernance forestière afin de concourir à la gestion durable des forêts et à l'amélioration des moyens d'existence des populations tributaires des forêts au Honduras et au Guatemala

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	910 191
Budget OIBT :	US\$	587 961
Agence d'exécution :	US\$	222 030
Autres sources (INAB & ICF) :	US\$	100 200

Agence d'exécution : *Rainforest Alliance*

Approuvé au : printemps 2015

Date de lancement et durée : à déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le projet repose sur l'avant-projet RED-PPD 041/11 Rev.2 (F) exécuté par ClientEarth entre septembre 2012 et juin 2013. L'avant-projet a été conçu pour recueillir des informations sur les contraintes de capacité des parties prenantes et leurs besoins en matière de gouvernance forestière et de participation en vue de proposer un plan de travail destiné à renforcer leurs capacités de manière adaptée à leurs réalités spécifiques dans chacun des pays. Les données quantitatives et qualitatives recueillies tout au long de ce processus ont été compilées, analysées et utilisées comme base pour développer cette proposition de projet complète.

L'objectif de développement proprement dit de ce projet est d'assurer une participation importante et soutenue des bénéficiaires à la gouvernance des forêts, afin d'instaurer la gestion durable des forêts et de constituer des moyens d'existence supplémentaires chez les populations tributaires des forêts dans la région de Mosquitia et dans le parc national Pico Bonito au Honduras, et la biosphère maya, à Alta Verapaz et dans les montagnes de l'Ouest du Guatemala.

Les trois principaux résultats attendus de ce projet sont : 1) des conditions habilitantes et des capacités internes mises en place en vue d'établir la conformité au FLEGT, au Lacey Act, et de mettre en œuvre la REDD+ dans les populations tributaires de la forêt et des organismes communautaires de la région de la Mosquitia et du parc national Pico Bonito au Honduras, et dans la biosphère maya, à Alta Verapaz et les montagnes de l'Ouest du Guatemala ; 2) Les ONG locales ont renforcé efficacement et durablement chez les acteurs de premier rang la connaissance et l'assimilation de leurs droits, les garanties et les mécanismes de participation effectifs de la gouvernance forestière ; et 3) les collectivités locales, territoriales et les administrations centrales infranationaux mobilisent effectivement et de manière durable les ONG locales et les principales parties prenantes dans la gouvernance forestière et les décisions en matière de politiques publiques.

(18) PD 752/14 Rev.1 (F) Restauration des massifs de mangrove : une perspective de développement social sur le site Ramsar du lagon d'Alvarado à Veracruz au Mexique

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	914 363
Budget OIBT :	US\$	482 391
Pronatura Mexico A.C.	US\$	284 450
- Région de Veracruz :		
<i>US Fish and Wildlife Service /</i>	US\$	137 752
NAWCA :		
Fonds environnemental de Veracruz :	US\$	9 770

Agence d'exécution : PRONATURA MEXICO A.C. – Région de Veracruz

Approuvé au : automne 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2014 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

La perte accélérée des mangroves au Mexique et en particulier dans le système du lagon d'Alvarado à Veracruz appelle à repenser les stratégies de conservation et de gestion durable. Malgré la législation rigoureuse dont la mangrove fait l'objet, les dernières années ont vu les mangroves de la zone du projet être détruite à un rythme accéléré ; au cours des trois dernières années seulement, 2000 hectares de mangroves ont été remplacées par des pâturages pour le bétail. Au terme de 12 années de travail dans la région, les auteurs et les partenaires ont identifié les communautés locales et les parties prenantes qui disposent du sol et présentent un potentiel et manifestent leur intérêt pour le lancement de la gestion et de la réhabilitation sylvicole des mangroves. Il est par conséquent nécessaire de passer d'une démarche protectionniste et privilégiant la biologie à une autre dans laquelle les populations riveraines seront en mesure d'exploiter le bois des palétuviers de façon gérée et dans un cadre légal.

Cette proposition est axée sur l'obtention de la certification d'une *unité de gestion floristique durable* qui permet l'exploitation sylvicole des mangroves selon des critères de durabilité. En outre, est prévue dans cette proposition l'élaboration de plans de gestion et de restauration des forêts et de surveillance de la santé sylvicole des mangroves. Le projet porte sur la formation technique des communautés forestières et des professionnels et prévoit des études de marché et des stratégies commerciales reposant sur l'élaboration d'une stratégie de commercialisation du bois de palétuvier. Le projet comporte une contribution financière homologue importante de la part du gouvernement des États-Unis d'Amérique, émise aux termes de la *North American Wetland Conservation Act* par les Services US en charge des ressources halieutiques, fauniques et floristiques (*Fish and Wildlife Services*). En outre, le projet complète et renforce les préconisations produites à l'usage d'autres projets OIBT sur la mangrove dans le cadre des évaluations ex-post des projets de ce type.

(19) PD 754/14 Rev.2 (F) Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	709 718
Budget OIBT :	US\$	591 618
Gouvernement du Bénin /ONG	US\$	118 100
Ce.Sa.Re.N :		

Agence d'exécution : Organisation non gouvernementale *Cercle pour la sauvegarde des ressources naturelles* (ONG Ce.Sa.Re.N)

Approuvé au : Printemps 2015

Les sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin sont pourvus d'îlots de forêts sacrées (FS) riches en biodiversité et représentant un patrimoine naturel de grande valeur de par leurs multiples fonctions biologiques, écologiques et socio-économiques. Actuellement ces forêts sont soumises à de fortes dégradations et déforestation qui menacent tout l'écosystème des sites et par voie de conséquence les moyens de subsistance des populations locales.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par la gestion durable de 40 forêts sacrées dans ces sites, ce qui doit s'opérer par le renforcement des capacités des acteurs permettant d'améliorer les conditions de vie des populations locales. L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Les ressources des forêts sacrées sont mieux exploitées ;
- Les revenus issus des FS sont améliorés ;
- Les FS sont intégrées dans le Système des aires protégées des communes.

(20) PD 762/14 Rev.2 (F) Élaboration et mise en œuvre de modes de gestion améliorée qui entretiennent et enrichissent la protection des forêts et de la biodiversité, en appui à la GDF dans le cadre d'une exploitation multi-ressources dans les collectivités forestières du Guyana

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	701 552
Budget OIBT :	US\$	601 552
GFC :	US\$	100 000

Agence d'exécution : Commission forestière du Guyana (*Guyana Forestry Commission, GFC*)

Approuvé au : printemps 2015

Date de lancement et durée : à déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2014 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Bien que le Guyana soit l'un des rares pays des Caraïbes dont le couvert forestier soit en grande partie intact, il est établi que la dégradation et la déforestation que subissent les concessions forestières villageoises, en raison de la connaissance et la compréhension insuffisantes des modes pérennisables de gestion forestière multi-ressources des forêts, pourraient devenir gravement problématiques et menacer la biodiversité nationale et mondiale s'il n'y est pas porté remède à temps. La finalité de ce projet est d'aider à briser ce cercle vicieux en améliorant le bien-être socio-économique des populations riveraines et autochtones tributaires des forêts dans les concessions forestières de l'État qui sont productrices de bois marchand, en les aidant à mettre en œuvre des pratiques de gestion qui préservent ces forêts, renforcent la protection de leur biodiversité et favorisent leur exploitation durable dans un cadre et une optique multi-ressources.

Le projet portera spécifiquement sur le produit 4 de l'Initiative commune de collaboration CDB-OIBT pour la biodiversité des forêts tropicales, qui vise à « améliorer le bien-être des populations locales et des groupes autochtones par le biais de la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles ».

Le projet aidera à la gestion durable des concessions forestières villageoises, dont la préservation de la diversité biologique au Guyana, en identifiant et en évaluant les éléments clés de la biodiversité qui ont besoin d'un renforcement dans les zones du projet ; en identifiant et en documentant les actuelles pratiques non pérennisables qui peuvent être contraires à la protection et à la revalorisation de la biodiversité ; en dispensant des formations et un accompagnement devant aider les communautés locales et autochtones à adopter les techniques, pratiques et plans de gestion nouvellement mis au point ; et en diffusant la connaissance et l'expérience du projet à d'autres populations riveraines et autochtones tributaires des forêts locales et autochtones au Guyana, à travers des ateliers et d'autres activités de formation.

Les produits du projet seront les suivants : les espèces de la biodiversité potentiellement vulnérables et les pratiques de gestion qui ont sur elles des incidences ou qui les mettent en périls seront identifiées et documentées, à partir de quoi seront élaborées et mises en application des pratiques de gestion améliorées et novatrices ; des techniques et des plans innovantes qui favorisent la protection de la biodiversité et son enrichissement, et qui accompagnent des objectifs d'exploitation multi-ressources mis au point et testés sur le terrain ; et des modules de formation pour aider les populations riveraines et autochtones tributaires des forêts la zone du projet à adopter des techniques et des plans innovants qui favorisent la protection de la biodiversité et renforcent les objectifs d'une exploitation multi-ressources pérenne, élaborés et mis en œuvre.

(21) PD 764/14 Rev.1 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	733 829
Budget OIBT :	US\$	663 829
Gouvernement d'Indonésie :	US\$	70 000
Agence d'exécution :	Administration forestières de Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Approuvé au :	automne 2014	
Date de lancement et durée :	à déterminer / 36 mois	

Ce projet a été approuvé lors du cycle des projets de l'automne 2014 mais demeure en attente de financement.

Le projet représente un des résultats principaux du cadre d'action de l'Autorité forestière de PNG sur la foresterie et les changements climatiques (2009-2015), qui met en évidence la nécessité d'une approche multi-acteurs à la programmation de la foresterie villageoise et sociale, laquelle mobilise les propriétaires fonciers coutumiers au niveau local et renforce la capacité des institutions au niveau national. L'objectif de développement du projet est d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des populations villageoises et leur stabilité sociale. L'objectif spécifique du projet

est d'instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et la REDD+, et qui aide les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet seront gérées et accompagnées par l'Autorité forestière de PNG au niveau national, en collaboration avec six (6) partenaires CFM et leurs groupements pilotes de propriétaires fonciers au niveau local. Ce dispositif offre la possibilité d'être répliqué en permanence à l'avenir. Le projet dégagera quatre produits spécifiques, à savoir i) une amélioration des pratiques CFM aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données ; ii) des groupements de clans participant de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*) ; iii) Un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+) ; et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

(22) PD 765/14 Rev.2 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	792 672
Budget OIBT :	US\$	601 944
INAB :	US\$	190 728
Agence d'exécution :	Institut forestier national (INAB)	
Approuvé au :	printemps 2015	
Date de lancement et durée :	à déterminer / 36 mois	

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le Guatemala a un couvert forestier (2010) de 3 722 595 hectares, ce qui représente 34% du territoire national. En 2006, la couverture forestière du pays a été estimée à 3 868 708 ha ; ces chiffres représentent une perte nette de 146 112 hectares de forêt, ce qui équivaut à un taux net de déboisement de 1 0% par an au niveau national (par rapport aux forêts existantes en 2006). Cette évolution est devenue si particulièrement préoccupante que le Guatemala a été identifié comme l'un des pays les plus vulnérables du monde à des événements climatiques extrêmes et autres conditions climatiques défavorables, s'ajoutant aux problèmes de déperdition de la biodiversité et de diminution du volume des biens et services forestiers.

Au cours des deux dernières décennies, le Guatemala a produit des instruments de politique publique en faveur de la conservation et de la gestion des forêts, et du reboisement à travers son Programme d'incitations forestières (PINFOR) et son Programme d'incitations forestières pour petites exploitations forestières et agro-forestières en faire-valoir direct (PINPEP), en mettant au point des outils de réglementation et des outils devant faciliter leur mise en œuvre. Cependant, malgré les progrès réalisés dans l'administration et l'exploitation durable des ressources forestières du pays, aucun de ces instruments de politique n'a spécifiquement traité la question de la restauration des géo-terroirs forestiers grâce à l'utilisation de l'un des outils mentionnés ci-dessus.

Le Conseil de restauration des massifs forestiers a élaboré une Carte de restauration des forêts, où un total de 3 989 465 hectares a été identifié comme zone à vocation de restauration, qui a été subdivisée en quatre catégories : les zones a) protégées ; b) les secteurs « riverains »/adjacents ; c) les mangroves ; et d) des secteurs à vocation forestière ayant des pentes de plus de 50% et une forte capacité de recharge en eau.

Il est ainsi nécessaire d'élaborer une proposition de projet visant la mise en œuvre d'actions de restauration des géotrois forestiers par le biais de stations de restauration pilote mises en place en conformité avec les Lignes directrices OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, ces actions devant être axées sur 4 écosystèmes forestiers stratégiques qui ont reçu la priorité de l'Institut national des forêts (INAB) et du Conseil national des aires protégées (CONAP) - forêts de brouillard, forêts xérophiles, forêts « pins et chênes » et mangroves.

L'objectif de développement du projet est de « freiner la dégradation des forêts et d'améliorer la restauration des écosystèmes forestiers au Guatemala ». Son objectif spécifique est « d'améliorer les actions de restauration des géotrois forestiers actions par la mise en œuvre d'un mécanisme de restauration de la forêt conforme aux lignes directrices de l'OIBT avec la large participation des parties prenantes principales dans les écosystèmes stratégiques prioritaires ».

(23) PD 772/15 Rev.1 (F) Meilleure application des modèles de croissance et de productivité à la planification de la gestion forestière dans le bassin amazonien (Brésil)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	191 620
Budget OIBT :	US\$	143 920
Gouvernement du Brésil :	US\$	47 700

Agence d'exécution : *Instituto Floresta Tropical (Brésil)*

Approuvé au : Printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 10 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le projet permettra de développer des outils téléchargeables gratuits de planification de la gestion durable des forêts naturelles mixtes de la région amazonienne ; il dispensera des formations et organisera un atelier de « formation des formateurs » à l'utilisation de ces outils. Les données de recherche disponibles à partir des placeaux d'échantillonnage permanent créés de longue date seront synthétisées sous forme de tableaux à l'accès ouvert présentant les principaux paramètres de croissance, et un cadre de modélisation reposant sur la trousse à outils MYRLIN sera actualisé, rendu compatible avec un croisement de plateformes (PC, iOS, Android) et doté d'extensions en l'espèce de composants SIG devant permettre la planification du massif forestier dans son ensemble. Un premier atelier technique posera les bases scientifiques et la conformité avec les lois et les normes de planification de la forêt brésilienne. Un site Web donnera accès à des outils, tableaux de données, guides d'utilisation et matériaux didactiques.

(24) PD 773/15 Rev.1 (F) Restauration et maintien des services écosystémiques dans les pâturages des tropiques humides : critères et techniques d'introduction et l'exploitation des essences indigènes (Mexique)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	304 483.50
Budget OIBT :	US\$	151 200.00
Gouvernement du Mexique :	US\$	153 283.50

Agence d'exécution : INECOL (INSTITUTO DE ECOLOGÍA, A.C.)
 Approuvé au : printemps 2015
 Date de lancement et durée : À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là. Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

L'élevage est le mode d'occupation des sols le plus répandu sur les terres forestières mexicaines et c'est également la principale cause de déforestation et de fragmentation des massifs forestiers. Cette perte de couvert forestier met en péril les services écosystémiques, en particulier l'eau et la qualité des sols, l'habitat de la biodiversité, la capacité de régénération naturelle, la capacité de séquestration de CO₂, et la production de produits comestibles et de bois, qui sont autant de services fournis par l'un des écosystèmes les plus riches et les plus productifs du pays. La diminution et la perte potentielle de services environnementaux est une menace pour le développement et le bien-être de la population rurale, et augmentent la pauvreté dans de vastes régions du Mexique et d'Amérique centrale.

Ce projet intégrera les arbres des terres de pâturage comme composante de base de l'habitat jusqu'à absent et pourtant essentiel pour le maintien de la biodiversité locale nécessaire pour assurer une capacité de régénération naturelle, la fertilité des sols et les cycles hydriques dans la région du massif montagneux de Los Tuxtlas. Les dernières poches de forêt de feuillues de montagne du golfe du Mexique se trouvent dans cette région. La proposition contribuera à inverser la perte de diversité biologique et celle qui affecte la fourniture de biens et services en s'appuyant sur les boisés d'arbres indigènes qui ne modifieront pas l'actuel schéma d'occupation des sols. La présence d'arbres dans les pâturages est la première étape du développement d'une culture de reboisement où l'élevage prédomine maintenant en champs ouverts.

Les résultats attendus à l'achèvement du projet comprennent une évaluation du couvert arboré dans la zone cible, ainsi qu'une typologie des pâturages. C'est ainsi que les critères de boisement adéquats ayant été fixés, cela facilitera la poursuite des travaux sur les normes de boisement qui profiteront aux principales parties prenantes (les éleveurs de bovins et leurs familles, et la population locale) ainsi qu'à des acteurs indirects (les utilisateurs de biens et services forestiers). La mise au point des techniques de plantation d'arbres et les sites expérimentaux seront mis en œuvre conjointement avec la population locale et feront l'objet d'une diffusion publique large par le biais d'une campagne de sensibilisation articulée sur des publications et différents médias.

(25) PD 778/15 Rev.1 (F) Gestion forestière durable, conservation de la diversité biologique et promotion des terroirs en vue d'une production socio-écologique dans les territoires indigènes du micro-bassin versant de l'Uwalcox dans le secteur ouest de l'altiplano guatemaltèque (Guatemala)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	838 002.60
Budget OIBT :	US\$	699 581.00
Government of :	US\$	138 421.60

Agence d'exécution : Asociación Vivamos Mejor
 Approuvé au : printemps 2015
 Date de lancement et durée : à déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets du printemps 2015 par le moyen du système électronique d'approbation mis en place, mais son financement n'a pas été attribué à ce moment-là.

Le Conseil a cependant autorisé le Directeur exécutif à en lancer l'exécution dès que les fonds représentant la contribution totale de l'OIBT seraient virés au Compte spécial dans les 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera classé comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Le projet permettra de promouvoir la conservation de la diversité biologique, la gestion durable des forêts et l'agro-foresterie villageoise dans le micro-bassin versant de la rivière Uwalcox pour favoriser l'adaptation au changement climatique et améliorer le niveau de vie des communautés autochtones au Guatemala, en mettant en œuvre des pratiques de gestion intégrées dans le micro-bassin versant. Il recourra à une démarche participative pour planifier la gestion durable des forêts et la conservation de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers tropicaux (forêt pins et chênes et forêts de brouillard) dans le micro-bassin versant de l'Uwalcox, comme stratégie d'adaptation et d'atténuation de la variabilité et du changement climatiques. En outre, il favorisera la mise en valeur de géotrois de production socio-écologique par la restauration du couvert forestier et agro-forestier dans les massifs forestiers à présent déboisés ou reconvertis en terres agricoles, cela dans le cadre une stratégie visant à favoriser la connectivité écologique entre peuplements forestiers et à renforcer l'autonomie alimentaire des communautés autochtones dans le micro-bassin versant de l'Uwalcox.

D. PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

- (1) PD 460/07 Rev.2 (F) Réaliser l'aménagement durable des mangroves forestières en Chine par le renforcement des capacités locales et le développement des collectivités – Phase II (Chine)
- (2) PD 631/12 Rev.2 (F) Reboisement des zones humides littorales dans le sud du Ghana en espèces arborées et bambous indigènes
- (3) PD 645/12 Rev.3 (F) l'Unité forestière d'aménagement de Rinjani Barat (Indonésie)
- (4) PD 665/12 Rev.2 (F) Mise en œuvre d'un plan de prévention des incendies et de lutte anti-incendie dans la région de l'Amazonie péruvienne
- (5) PD 695/13 Rev.2 (F) Réhabilitation des forêts classées dégradées du Mont Korhogo, de Foubou et de Badenou au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines (Côte d'Ivoire)
- (6) PD 715/13 Rev.1 (F) Amélioration de la production, conservation et gestion des semences forestières au Bénin

● TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Un total de trois (3) avant-projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun autre n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a six (6) avant-projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral tandis que quatre (4) avant-projets approuvés sont tombés en déchéance par effet de la clause de caducité depuis la dernière session. Dans le présent rapport, les avant-projets ont été regroupés en quatre catégories :

- A. Les avant-projets en cours d'exécution effective ;
- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels la convention devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclue ;
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité ; et
- D. Les avant-projets frappés de la clause de caducité depuis la dernière session conformément à la Décision 2 (X), Annexe 2, paragraphe 2. Dans certains cas, ces avant-projets ont été au moins partiellement financés ou ont connu d'autres développements que le Comité pourra souhaiter examiner dans ses délibérations.

A. Avant-projets en cours d'exécution

- (1) PPD 94/04 Rev.1 (F) Avant-projets en cours d'exécution

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	64 128
Budget OIBT :		US\$	52 402
Gouvernement du Japon :	US\$	37 402	
Gouvernement des Etats-Unis :	US\$	15 000	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	11 726
Agence d'exécution :	Ministère des Eaux et Forêts		
Approuvé au :	Session CIBT XXXVI, juillet 2004, Interlaken (Suisse)		
Date de lancement et durée :	novembre 2006 / 6 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Prorogation jusqu'en février 2008 [CRF(XLI)]		

Cet avant-projet de six mois fut approuvé par le Conseil lors de sa trente-sixième session à Interlaken (Suisse) en juillet 2004 et son financement intégral fut octroyé lors de la même session. La convention réglementant l'exécution de cet avant-projet a été signée le 14 janvier 2005. La première tranche des fonds OIBT a été décaissée en novembre 2006. Une prorogation a été accordée à cet avant-projet jusqu'en février 2008 sans financement OIBT supplémentaire, par le Comité du reboisement et de la gestion forestière à sa quarante et unième session, sur la foi d'une demande officielle à cet effet assortie d'une justification et accompagnée d'un plan des travaux et d'un budget détaillés.

Cet avant-projet a pour but de contribuer à l'aménagement durable des forêts de Côte d'Ivoire. Il vise de manière spécifique à mieux connaître l'état actuel des ressources forestières et celui de l'outil de gestion au sortir du conflit, afin de jeter les bases d'une meilleure élaboration des politiques forestières.

La plupart des activités de l'avant-projet sont achevées. Cependant, la présentation du rapport technique final opérant la synthèse des résultats et les conclusions des rapports de consultants, ainsi que celle du rapport d'achèvement, ont été retardées en raison du long processus de validation en Côte d'Ivoire, qui requiert la participation de tous les acteurs concernés. La présentation de ces rapports a été encore retardée par l'agitation socio-politique pré-électorale et post-électorale en Côte d'Ivoire, de 2008 à 2011.

Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de prendre les dispositions nécessaires pour remettre le rapport technique et le rapport d'achèvement, ainsi que le rapport d'audit financier, fin mars 2016 au plus tard.

(2) PPD 108/04 Rev.1 (F) Gestion, exploitation et conservation durable des écosystèmes de la mangrove par les collectivités locales au Ghana (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	94 252
Budget OIBT :		US\$	75 578
Gouvernement du Japon :	US\$	40 000	
Gouvernement des Etats-Unis. :	US\$	35 578	
Gouvernement du Ghana :		US\$	18 674
Agence d'exécution :	<i>Institute of Renewable Natural Resources Management (IRNR), en collaboration avec le Forestry Research Institute of Ghana (FORIG) et la Forestry Commission</i>		
Approuvé au :	Session CIBT XXXII, mai 2002, Bali (Indonésie)		
Date de lancement et durée :	Octobre 2006 / 12 mois		

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2016 au plus tard.

(3) PPD 123/06 Rev.1 (F) Lutte contre le dépérissement des essences de plantations (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	98 045
Budget OIBT :		US\$	79 920
Gouvernement du Japon :	US\$	79 920	
Gouvernement de Côte d'Ivoire :		US\$	18 125

Agence d'exécution : Société de Développement des Forêts (SODEFOR)

Approuvé au : Session CIBT XL, juin 2006, Merida (Mexique)

Date de lancement et durée : juillet 2007 / 6 mois

Ce projet a été déclaré achevé lors de la précédente session du CRF et présenté à ce titre dans le document CRF(XLIII)/2, son dernier audit financier est cependant en instance. Le Secrétariat prie instamment l'agence d'exécution de remettre le dernier rapport d'audit financier, dans ses derniers délais, fin mars 2016 au plus tard.

B. Avant-projets en attente de leur convention d'exécution

Aucun.

C. Avant-projets en attente de financement

(1) PPD 169/13 Rev.2 (F) Identification d'un projet pour la reforestation et l'aménagement du grand massif forestier de Ndjock-Lipan dans la commune de Bondjock, département du Nyong et Kélé, région du centre au Cameroun

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	99 945
Budget OIBT :	US\$	93 285
Gouvernement du Cameroun :	US\$	6 660

Agence d'exécution : Municipalité de BONDJOCK

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 6 mois

À cause de l'agriculture itinérante sur brûlis, le développement à outrance de la culture du palmier à huile, l'exploitation abusive des produits forestiers non ligneux (PFNL) et du bois d'œuvre, l'écosystème forestier de Ndjock-Lipan subit des pressions diverses depuis plus de deux décennies. Il est devenu évident que l'Etat ne peut plus faire face seul à tous les problèmes forestiers, notamment la régénération forestière, problèmes rendus de plus en plus aigus par l'augmentation constante de la population et de ses besoins en produits ligneux et non ligneux.

Le projet que cet avant-projet doit élaborer contribuera à la conservation et à l'aménagement durable du grand massif forestier de NDJOCK-LIPAN dans la commune de BONDJOCK du Département du Nyong et Kélé en vue de la restauration et la valorisation des fonctions écologiques et socio-économiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. À partir des études à mettre en œuvre, cet avant-projet a pour objectif spécifique l'élaboration d'une proposition de projet à soumettre à l'OIBT en vue de créer un modèle de gestion participative durable des ressources naturelles dans la commune de Bondjock.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Produit 1 : Les ateliers de sensibilisation, en vue de faciliter la levée des contraintes à l'aboutissement du processus de classement sont tenus ;
- Produit 2 : Des études socio-économiques, cartographiques, écologiques et environnementales ont été réalisées et les données sont rendues disponibles ; et
- Produit 3 : Une proposition de projet complète a été formulée et validée puis soumise au Secrétariat de l'OIBT.

(2) PPD 170/13 Rev.2 (F) Identification d'un projet d'appui à la régénération naturelle et aux plantations forestières dans le Mbam et Kim (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	99 539
Budget OIBT :	US\$	90 804
Gouvernement du Cameroun :	US\$	8 735

Agence d'exécution : Action pour un développement équitable intégré et durable (ADEID)

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 6 mois

Le Cameroun est l'un des principaux pays forestiers du bassin du Congo où les terres forestières sont fortement dégradées et où, dans certains endroits, le couvert forestier est retiré. Les causes directes de cette déforestation et disparition sont à rechercher dans l'agriculture itinérante sur brûlis, le développement à outrance de la culture du palmier à huile, l'exploitation abusive du bois d'œuvre et des produits forestiers non ligneux (PFNL) à haute valeur économique et l'exploitation minière. A ces causes directes s'ajoutent les causes indirectes de la déforestation telles que l'augmentation de la pression démographique, de la pression économique et de la faiblesse de certains aspects relevant de la gouvernance.

Le futur projet, que doit élaborer cet avant-projet, contribuera à la gestion durable des écosystèmes forestiers de Mbam et Kim en freinant la dégradation forestière et en valorisant les services environnementaux de ce massif forestier. Cet avant-projet vise plus spécifiquement à formuler une proposition de projet d'appui à la régénération naturelle et aux plantations forestières avec espèces à haute valeur ajoutée dans le Mbam et Kim.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Produit 1 : Les études d'inventaires multi ressources, socio-économiques et des services écosystémiques et cartographie participative ont été réalisées et les moteurs de déforestation identifiés ;
- Produit 2 : Les besoins en formation des communautés et communes de la région ont été clairement identifiés en terme de maîtrise d'ouvrages forestiers, de MRV et Sauvegardes ainsi que la méthodologie de renforcement des capacités ; et
- Une proposition de projet complète a été formulée avec plan d'action et budget conséquents et validée puis soumise au Secrétariat de l'OIBT.

(3) PPD 177/14 Rev.1 (F) Inventaire des écosystèmes de mangrove et développement d'un plan de gestion au Gabon

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	139 350
Budget OIBT :	US\$	95 928
Gouvernement du Gabon :	US\$	53 700

Agence d'exécution : Ministère des Eaux et Forêts
Direction générale des écosystèmes aquatiques

Approuvé au : printemps 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 6 mois

Les mangroves sont de vastes zones humides localisées en milieu intertidale tropical ou subtropical qui subissent l'influence des marées, marais, etc. Elles constituent un véritable patrimoine naturel à forte valeur si l'on considère les fonctions qu'elles remplissent sur les plans écologique, économique et social. Au Gabon, les mangroves sont localisées le long du littoral dans trois (3) secteurs bien contrastés que sont l'estuaire du Komo, le delta de l'Ogooué et l'embouchure des lagunes dans le Sud. Toutes ces activités concentrées quasiment sur la côte ont un impact sur les mangroves gabonaises. Le présent avant-projet a pour objectif spécifique l'élaboration d'une proposition de projet sur l'inventaire des écosystèmes de mangrove et développement d'un plan de gestion.

Le futur projet, qui doit découler de cet avant-projet, vise à pérenniser la norme écologique des ressources de la mangrove tout en répondant aux besoins du développement socio-économique. L'objectif spécifique de cet avant-projet est de définir et de formuler une proposition de projet sur l'inventaire et le plan de gestion de l'écosystème de la mangrove.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Un rapport sur le diagnostic de l'écosystème de la mangrove ;
- Une proposition de projet identifiée, formulée et parachevée.

(4) PPD 178/14 Rev.2 (F) Appui à la réalisation des ceintures vertes autour des parcs nationaux de Bouba Ndjidda, Bénoué, Faro et Waza (Cameroun)

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	99 890
Budget OIBT :	US\$	86 240
Gouvernement du Cameroun :	US\$	13 650

Agence d'exécution : Direction de la Faune et des Aires Protégées
(DFAP) /MINFOF

Approuvé au : printemps 2015

Date de lancement et durée : À déterminer / 6 mois

Les formations végétales des Parcs Nationaux de Waza, Faro, Bénoué et Bouba Ndjidda, sont sujettes à de multiples menaces qui compromettent leur existence. Ces menaces proviennent de la satisfaction des besoins des populations riveraines en bois d'énergie et de service. Cette situation est entretenue par un manque d'initiatives locales de reconstitution du couvert végétal dégradé.

Les parcs nationaux constituent les zones moins dégradées des différentes régions. Pour freiner le rythme de dégradation du couvert végétal et améliorer l'offre en bois énergie et de service dans les localités voisines de ces parcs, il y a lieu de mettre en place un projet de réalisation de ceintures vertes.

Le futur projet qui doit découler de cet avant-projet, aura pour but de contribuer à la conservation et à la protection de la biodiversité à travers la sécurisation des parcs nationaux Bénoué, Faro, Bouba Djidda et Waza et le développement de la foresterie villageoise. L'avant-projet vise plus particulièrement à produire des informations complémentaires à l'élaboration d'un projet d'appui à la réalisation des ceintures vertes dans les parcs nationaux de Bouba Ndjidda, Faro, Bénoué et Waza.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Les parties prenantes sont sensibilisées sur l'importance de l'avant projet ;
- Des études socio-économiques et environnementales de chaque aire protégée sont disponibles ;
- La proposition du projet « Appui à la création de ceintures vertes autour des parcs nationaux de Waza, Benoué, Faro et Bouba Ndjidda » à soumettre à l'OIBT pour financement.

(5) PPD 180/14 Rev.1 (F) Avant-projet pour la restauration et la gestion durable des mangroves de la zone côtière de la Côte d'Ivoire

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	136 104
Budget OIBT :	US\$	99 994
Gouvernement du Gabon :	US\$	36 110

Agence d'exécution : Société de développement des forêts (SODEFOR)

Approuvé au : automne 2014

Date de lancement et durée : à déterminer / 30 mois

La zone côtière de Côte d'Ivoire est pourvue de mangroves très riches en biodiversité représentant un patrimoine naturel de grande valeur de par leurs multiples fonctions biologiques, écologiques et économiques. Elles jouent un rôle crucial dans la vie des populations riveraines, ce qui amène ces dernières à exercer une pression sur leurs ressources. Actuellement, ces mangroves sont soumises à une forte dégradation qui menace tout l'écosystème de la zone côtière de la Côte d'Ivoire et par conséquent, les moyens de subsistance des populations locales. Mais les informations et données de base manquent pour développer un programme de restauration et de gestion durable des mangroves en Côte d'Ivoire.

Le projet futur, qui doit découler de cet avant-projet, contribuera à la gestion durable des mangroves de Côte d'Ivoire. L'objectif spécifique de l'avant projet est de faire l'état des lieux des mangroves de la zone côtière de la Côte d'Ivoire, en vue de formuler une proposition de projet pour la réhabilitation et la gestion durable de cet écosystème.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Les données nécessaires à l'identification et à la planification d'un projet de restauration et de gestion durables des mangroves sont disponibles ; et
- Une proposition de projet sur la restauration et la gestion durable des mangroves de la zone côtière de la Côte d'Ivoire est formulée et soumise à l'OIBT.

(6) PPD 181/14 Rev.1 (F) Étude de faisabilité des paiements pour les services liés aux écosystèmes des forêts au Bénin

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	88 598
Budget OIBT :	US\$	71 098
Gouvernement du Bénin/ ONG CESAREN :	US\$	17 500

Agence d'exécution : Cercle pour la sauvegarde des ressources naturelles (NGO CESAREN)

Approuvé au : Automne 2014

Date de lancement et durée : À déterminer / 10 mois

Les forêts tropicales procurent de nombreux services environnementaux cruciaux qui sont de plus en plus capitalisés et valorisés dans le monde au cours de cette décennie pour relever les défis financiers et économiques liés à la gestion durable des forêts. Au Bénin bien que des efforts importants soient consentis dans la gestion durable des forêts à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de la gestion des forêts, de nombreux défis restent à relever pour réduire et inverser la dégradation des forêts et la déforestation. Au nombre de ces défis figurent le paiement des services environnementaux fournis par les forêts. Les potentialités de valorisation et de capitalisation des services écosystémiques fournis par les forêts existent ; mais les informations de base sont y carentielles.

Le projet futur, qui doit être élaboré dans le cadre de cet avant-projet, contribuera au paiement des services écosystémiques (PSE) dispensés par les forêts du Bénin. L'objectif spécifique de l'avant-projet est de mobiliser les informations de base pour le paiement des services environnementaux des forêts au Bénin en vue de formuler une proposition de projet appropriée.

Les produits attendus de ce projet sont les suivants :

- Les informations de base pour le paiement des services écosystémiques fournis par les forêts sont disponibles ;
- Un projet sur le paiement des services écosystémiques fournis par les forêts est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

D. AVANT-PROJETS FRAPPÉS DE LA CLAUSE DE CADUCITÉ DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

- (1) PPD 162/12 Rev.2 (F) Modèle de développement d'une unité forestière d'aménagement (UFA) autonome et pérenne (Indonésie)
- (2) PPD 163/12 Rev.2 (F) Évaluation des croissances et des taux d'accroissement des principales essences de bois marchand en vue d'amender les programmes d'aménagement forestier dans la péninsule du Yucatan au Mexique
- (3) PPD 166/13 Rev.2 (F) Amélioration de l'offre en bois-énergie par l'appui au développement des plantations forestières dans les communes de Mokolo, Maroua et Kaelé en zone sahélienne au Cameroun
- (4) PPD 176/13 Rev.1 (F) Identification et planification des mesures pour la gestion durable du domaine forestier des particuliers au Togo

* * *